

Rapport annuel 2019

États financiers consolidés pour
l'exercice clos le 31 décembre 2019





Rapport annuel 2019

Table des matières

Message du Conseil d'Administration

Rapport consolidé de Gestion

Rapport d'audit

État de la situation financière consolidé

Éléments du résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé

État de variations des capitaux propres consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Notes aux états financiers consolidés

06

10

18

26

30

34

38

42



Imagine Tomorrow since 1871

Message du Conseil d'Administration



« Dans ce contexte exceptionnel, nous poursuivons plus que jamais notre ambition de donner à nos clients les moyens de réaliser leurs ambitions et d'être leur référence indépendante comme partenaire financier afin qu'ils restent confiants face à leur avenir financier. »

En 2019, Degroof Petercam Luxembourg a bénéficié de l'évolution favorable des marchés boursiers, l'exercice se clôturant par une croissance de 14,1% de notre fonds de référence DP Global Strategy L medium. Les actions mondiales (représentées par l'indice MSCI all country world index) ont affiché une performance de 26,6% en dollars américains en 2019. Les rendements obligataires des pays développés ont baissé significativement au cours de la période, ce qui a bénéficié au prix de l'or qui a terminé en hausse de 18% en dollars américains. Le principal élément qui a supporté les marchés financiers est le revirement des projections de politique monétaire des banques centrales. La position plus accommodante adoptée par celles-ci, sous forme de report ou d'abandon des hausses de taux dans un premier temps, puis de baisses de taux dans un deuxième temps, a eu un effet favorable sur les marchés financiers. Après avoir montré des premiers signes de redressement, la courbe des taux s'est en effet à nouveau repliée en fin d'année, confirmant la tendance négative persistante des taux d'intérêt à court terme.

Le bénéfice net consolidé de l'exercice s'élève à EUR 40,3 millions en progression de 20% par rapport à l'exercice précédent (EUR 33,6 millions). Le résultat brut courant consolidé atteint EUR 49,5 millions, en recul de 13% par rapport à l'exercice antérieur. Ces résultats reflètent la bonne performance de nos métiers supportés par les marchés boursiers et un niveau moins élevé de charges exceptionnelles qu'en 2018 tandis que le climat de taux bas a pesé sur nos résultats de trésorerie et que les frais administratifs ont été plus élevés qu'en 2018. Dans un contexte de replis des taux, les résultats reflètent surtout les performances des métiers générateurs de commissions.

Le métier Asset Services comptabilisait, au 31 décembre 2019, EUR 40,4 milliards d'actifs sous administration, dont EUR 10,0 milliards pour des fonds de clients tiers. Ces actifs ont connu une croissance de 15,8% par rapport à l'exercice précédent. La contribution majeure du métier

Asset Services au résultat du Pôle luxembourgeois s'est encore renforcée en 2019, confirmant le positionnement stratégique du métier de services aux fonds d'investissement. Poursuivant la stratégie de centralisation des pôles de compétences relatifs aux services de support liés aux fonds d'investissement à Luxembourg, début octobre 2019, la succursale belge de la banque luxembourgeoise a acquis le statut de banque dépositaire et a accueilli en dépôt une gamme de fonds totalisant EUR 6,3 milliards d'actifs. En 2019, les équipes ont par ailleurs préparé la migration vers notre plateforme Asset Services de deux sicav Groupe encore administrées par et déposées chez des prestataires tiers ; cette migration de EUR 8,4 milliards d'actifs a été finalisée avec succès le 2 janvier 2020.

Les actifs gérés de la clientèle privée s'élevaient à EUR 5,3 milliards au 31 décembre 2019 contre EUR 5,2 milliards un an plus tôt. Nos experts ont assuré des performances de premier plan assurant à nos clients des rendements très positifs. Bien que le renforcement du cadre réglementaire et de conformité ait freiné la collecte de nouveaux actifs, la Banque Privée a poursuivi son développement commercial en assurant une visibilité accrue dans les médias nationaux et par l'organisation d'événements autour du thème de l'art ainsi qu'en renforçant son positionnement de hub européen au service des clients internationaux résidents en dehors du Luxembourg. La Banque Privée a également vu une augmentation significative de ses clients connectés à la plateforme digitale My DP leur permettant de consulter en ligne leurs portefeuilles.

L'encours des crédits octroyés à la clientèle a connu un développement appréciable et s'est établi à EUR 661 millions au 31 décembre 2019, en hausse de près de 11% par rapport à fin 2018.

Le développement de notre visibilité en 2019 s'est également porté sur le marché local des entrepreneurs

avec le lancement d'une activité Corporate Finance propre au Pôle luxembourgeois. Cette offre de services de conseil indépendant et pluridisciplinaire couvre l'ensemble des métiers de la banque d'investissement en étroite collaboration avec les équipes d'experts du Groupe.

Différents projets ont été menés avec succès en 2019 tels que la migration des ordinateurs fixes des collaborateurs vers des stations de travail portables et la préparation de la migration des centres de données vers un prestataire extérieur à Luxembourg.

Pour l'avenir, la pandémie de Corona virus a déclenché depuis fin février 2020 une crise sans précédent qui a été de pair avec une correction brutale des marchés et des niveaux de volatilité extrêmes. Les impacts de cette crise sanitaire sur l'économie mondiale sont encore incertains à ce jour et leur ampleur sera fortement fonction de sa durée.

Degroof Petercam Luxembourg a mis en place un plan de continuité de ses activités opérationnelles piloté par un Comité de Crise permettant entre autres à plus de 90% des collaborateurs de travailler à partir de leur domicile dès le premier jour des mesures de confinement tout en continuant d'assurer leur mission au service des clients internes et externes.

La baisse des marchés enregistrée depuis fin février 2020 pèsera sur les résultats 2020 et aura un impact négatif sur les commissions basées sur les encours de la clientèle ainsi que sur la collecte de nouveaux actifs. D'autre part, la forte volatilité des marchés génère une hausse des commissions associées aux volumes accrus de transactions.

Le Comité de Direction, sous la supervision du Conseil d'Administration, gère de façon permanente les effets futurs à court et à moyen terme et notamment le risque de liquidité et les risques associés à la recouvrabilité des crédits ainsi que les impacts éventuels sur la profitabilité et la solvabilité. Les analyses réalisées à la date d'arrêt des

comptes montrent que la solidité du bilan consolidé du Pôle luxembourgeois qui comprend plus de 60 % d'actifs liquides de haute qualité, une grande majorité de crédits largement garantis (lombards) et des fonds propres de plus de EUR 276 millions permet de faire face, sans anticiper de difficultés majeures, à des situations de marché fortement dégradées en conservant des ratios réglementaires supérieurs aux seuils requis. Bien qu'ayant un bilan extrêmement solide et une très ample liquidité, le Groupe analyse également la mise en œuvre de mesures pouvant, le cas échéant, être activées si une détérioration éventuelle plus sévère ou persistante de l'environnement économique à plus long terme devait se produire.

Les événements de lockdown récents nous ont montrés la capacité exceptionnelle de nos collaborateurs et de notre organisation à se mobiliser pour continuer à garantir, malgré le confinement, une grande qualité de services à nos clients privés et institutionnels. Dans ce contexte exceptionnel, nous poursuivons plus que jamais notre ambition de donner à nos clients les moyens de réaliser leurs ambitions et d'être leur référence indépendante comme partenaire financier afin qu'ils restent confiants face à leur avenir financier. Nous surmonterons cette crise sanitaire sans précédent en faisant preuve de solidarité, par un engagement total aux côtés de nos clients, en démontrant la parfaite cohésion de nos activités et en nous appuyant sur notre indépendance, élément nous permettant de faire preuve d'agilité en ces temps difficiles.

Nous saisissons cette occasion pour adresser nos sincères remerciements et notre gratitude à notre personnel qui par son engagement, son travail d'équipe et sa contribution s'attache, chaque jour, à répondre aux attentes de nos clients. Nous remercions également les membres de notre Conseil d'Administration et les actionnaires pour leur soutien permanent. Enfin, nous souhaitons remercier nos clients pour leur fidélité et la confiance sans cesse renouvelée qu'ils placent dans notre Groupe.



Bruno Houdmont
Administrateur-délégué



Alain Schockert
Président du Conseil d'Administration



Rapport consolidé de gestion

Les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2019
sont établis conformément aux normes IFRS.



1. Situation consolidée de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

1.1. Résultat consolidé de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

Le résultat net consolidé 2019 enregistre une hausse de 20% par rapport à l'exercice 2018 pour atteindre EUR 40,3 millions. Le résultat brut courant qui exclut les charges exceptionnelles atteint EUR 49,5 millions, en recul de 13% par rapport à l'exercice antérieur.

La marge d'intérêts et les revenus de transformation sont restés globalement stables par rapport à l'exercice précédent. La marge d'intérêts reste impactée par la faiblesse des taux d'intérêt qui sont toujours négatifs à court terme, le taux d'intérêt de la facilité de dépôt auprès de la Banque Centrale s'étant encore abaissé en septembre 2019 pour atteindre -50 points de base. Supportés par la hausse des marchés boursiers, les résultats de commissions liées aux métiers de gestion, d'administration et d'intermédiation d'actifs ont connus une légère progression en 2019.

La hausse des frais généraux de 6,9% reflète l'augmentation des frais de personnel et celle des frais administratifs. L'augmentation de ces derniers reflète la hausse des frais de fonctionnement refacturés par la maison-mère, des coûts de projets d'amélioration de l'environnement IT et de projets réglementaires.

Le cost-to-income ratio reste à un niveau satisfaisant (62,8%) et permet d'atteindre un rendement sur fonds propres de 17,4%.

Le total bilantaire atteint EUR 2,7 milliards avec un niveau de solvabilité très solide depuis des années ; le ratio CET1 s'élève à 26,9% au 31 décembre 2019, largement supérieur aux exigences légales.

Les effectifs de la Banque et de ses filiales se montent à 372 collaborateurs au 31 décembre 2019 (contre 364 fin 2018).

1.2. Principaux risques auxquels est exposée le Pôle luxembourgeois

L'exposition aux risques est décrite dans la note 7 des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. De par ses activités, le Pôle luxembourgeois est exposé à un certain nombre de risques.

Les principaux risques sont les suivants :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (actions, obligations) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt (ALM);
- le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois ;
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés ;
- des risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque de recours de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés) ;
- le risque opérationnel issu de ses activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime....), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestionnaire de fonds (non- respect des contraintes).

1.3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe

De manière générale, la croissance et la rentabilité du Groupe sont influencées par l'évolution des capitaux de la clientèle et des marchés boursiers, l'environnement macroéconomique et réglementaire.

1.4. Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers

Les dérivés sont utilisés comme suit pour compte propre :

- Dans le cadre de la gestion ALM (asset and liability management), des dérivés de taux (principalement des futures et des interest rate swaps) sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme du Groupe.
- Des dérivés de taux de type interest rate swaps sont utilisés de manière globale, dans une optique de macro-hedge mais aussi pour couvrir position par position un portefeuille d'obligations souveraines et covered bonds, dans une optique de micro-hedge. Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité Almac (Assets and Liabilities Management Committee).
- De même, la trésorerie de la Banque (risque de taux < 2 ans) fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie.
- La gestion de la position de change implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir les engagements vis-à-vis de la clientèle ainsi que le financement des filiales dans la devise correspondant à leurs activités.
- La Banque a également une activité d'intermédiation pour sa clientèle.

1.5. Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe poursuit ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support. La Banque et ses filiales n'ont pas eu de nouveaux projets d'activation de frais de développement en 2019.

1.6. Actions propres

La Banque et ses filiales n'ont pas acquis d'actions propres pendant l'exercice.



2. Evolution des comptes sociaux des entités du Pôle luxembourgeois

2.1. Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (« BDPL ») est l'entité faîtière et consolidante du Pôle luxembourgeois du Groupe Degroof Petercam. En 2019, le bénéfice social a été positivement impacté par des charges non courantes moindres que celles enregistrées en 2018. La remontée de dividendes de DPAS a compensé l'impact de la perte des revenus de commissions d'administration de fonds suite au transfert de ces activités au dernier trimestre 2018 à DPAS. La hausse des amortissements sur immobilisations corporelles est liée aux amortissements sur les contrats de location faisant suite à l'implémentation d'IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019.

Sur base sociale, BDPL clôture l'exercice 2019 avec un produit net bancaire en hausse de 7 % et un bénéfice net de EUR 30,5 millions (EUR 19,9 millions en 2018).

La succursale belge de BDPL (BDPLB) a acquis début octobre 2019 le statut de banque dépositaire et a accueilli en dépôt début octobre 2019 une gamme de fonds totalisant plus de EUR 6 milliards d'actifs. Elle achève l'exercice 2019 sur une perte de KEUR 69,3.

Nous proposons à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice social de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice social net de l'exercice	30.484.458
Bénéfice reporté du 31 décembre 2018	140.131.162
Affectation aux autres réserves	6.469.625
Affectation à la réserve indisponible	96.297
Affectation à la réserve impôts sur fortune 2020	- 6.000.000
Bénéfice à répartir	171.181.542
Solde au report à nouveau	171.181.542

2.2. Degroof Petercam Asset Services S.A. (« DPAS »)

DPAS, filiale détenue à 100% par Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (BDPL), est issue de la fusion intervenue en 2016 de Degroof Gestion Institutionnelle – Luxembourg S.A. avec Petercam Institutional Asset Management S.A.. Agréée en tant que société de gestion d'OPCVM selon le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 et gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, DPAS preste ses services liés aux OPC du groupe Degroof Petercam ainsi qu'à des initiateurs tiers, grâce aux services intégrés UCITS/AIFM ainsi qu'une offre spécifique de Currency Hedging, Asset Management ou encore de Risk Management. En 2018, le Groupe Degroof Petercam a restructuré certaines activités précédemment prestées par Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A., soit directement ou agissant par sa succursale belge. Dans ce contexte, DPAS est devenue, au sein du Groupe Degroof Petercam, le centre d'expertise en matière de services administratifs liés aux OPC. Dans le cadre de la centralisation des pôles de compétence, c'est à partir du dernier trimestre 2018 que les activités d'administration de fonds ont été transférées de BDPL à DPAS. Ce changement intervenu en fin d'exercice 2018 a des répercussions notables sur les revenus et les charges de l'entité en 2019 et sur la comparaison des résultats de l'exercice avec ceux du précédent.

Avec un total bilantaire de EUR 116,0 millions et des fonds propres de EUR 50,0 millions au 31 décembre 2019, DPAS clôture l'exercice 2019 avec un bénéfice net de EUR 24,0 millions affichant une progression de 70,8 % par rapport au résultat net de l'exercice 2018 (EUR 14 millions).

Avec un total de EUR 40,6 milliards au 31 décembre 2019, les actifs sous gestion ou administration de DPAS sont en progression de 15% par rapport à fin 2018. Les actifs gérés pour des initiateurs tiers affichent une croissance de 15%, pour atteindre EUR 10,0 milliards représentant 25 % des encours totaux.



Les actifs des OPC Groupe pour lesquels DPAS agit en qualité de société de gestion, AIFM ou Agent Administratif atteignent 30,7 milliards fin 2019.

À fin décembre 2019, DPAS emploie un total de 110 personnes à Luxembourg.

2.3. Degroof Petercam Insurance Broker S.A. (« DPIB »)

DPIB est une filiale à 100% de BDPL et a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Avec un total bilantaire de KEUR 889,7 et des fonds propres de KEUR 711,6 au 31 décembre 2019, DPIB clôture l'exercice 2019 avec un bénéfice net de KEUR 141,3 (KEUR 96,8 pour l'exercice 2018).

Comme en 2018, la société emploie 2 personnes.

2.4. Immobilière Cristal Luxembourg S.A. (« ICL »)

ICL est une filiale à 100% de BDPL et a pour principal objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Avec un total bilantaire de EUR 102,7 millions (EUR 98,9 millions en 2018) et des fonds propres de EUR 100,7 millions au 31 décembre 2019 (EUR 98,1 millions en 2018), ICL clôture l'exercice 2019 avec un bénéfice net de EUR 2,6 millions (EUR 2,8 millions en 2018).

Les revenus de ICL proviennent majoritairement des loyers perçus des locataires de l'immeuble situé rue Eugène Ruppert à Luxembourg.

En 2019, ICL n'a pas occupé de personnel.

2.5. Autres participations

A l'exception de la participation minoritaire de Promotion Partners S.A., filiale de la Banque, dans un projet de promotion immobilière en cours de finalisation au Grand-Duché de Luxembourg, les autres filiales consolidées sont des sociétés n'ayant pas de personnel et pas d'activités opérationnelles au 31 décembre 2019. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers.

3. Événements postérieurs à la date de clôture

Depuis la date de clôture du bilan, Degroef Petercam Luxembourg est totalement mobilisée pour faire face à la crise sanitaire liée au Corona virus qui a été de pair avec une correction brutale des marchés et des niveaux de volatilité extrêmes. Les impacts de cette crise sanitaire sur l'économie mondiale sont encore incertains à ce jour et leur ampleur sera fortement fonction de sa durée. Degroef Petercam Luxembourg et les autres entités du Groupe ont activé pleinement et avec succès le processus de télétravail assurant ainsi une continuité opérationnelle et informatique totale. Par la mise en place intensive du travail à distance dans le cadre du confinement, le Groupe a également tenu à privilégier la sécurité et la santé de tout son personnel et de ses clients. Le Groupe est impacté par la volatilité des marchés financiers qui ont connu une forte baisse depuis le début de la crise et qui ont ainsi entraîné une diminution conséquente des encours des actifs sous gestion ainsi que des actifs administrés de la clientèle. Le chiffre d'affaires et la rentabilité de nos principaux métiers devraient être fortement impactés dans les prochains mois par cette baisse des marchés. La valeur du portefeuille propre (principalement obligataire), en bonne partie couverte par des dérivés, a bien maintenu le cap jusqu'à présent sans qu'il soit nécessaire d'opérer des cessions contraintes ou d'acter des moins-values matérielles. Au niveau de notre activité Crédits, celle-ci devrait être peu impactée par la crise actuelle, compte tenu du niveau de nantissement très élevé de nos crédits Lombard qui représentent la grande majorité de nos crédits à la clientèle.

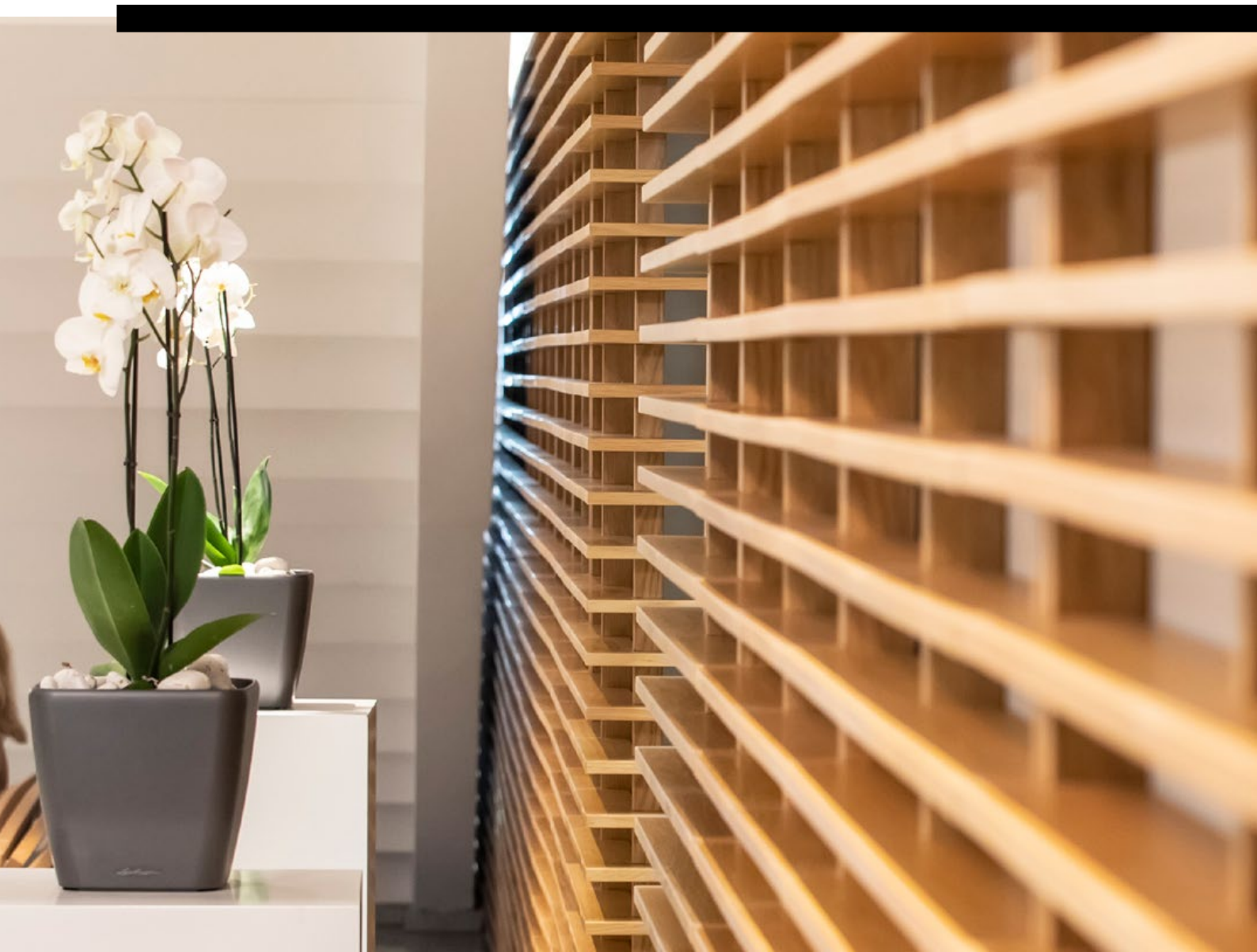
Les impacts comptables et prudentiels de cette situation sont revus très régulièrement par la direction.

Par ailleurs, nous tenons également à préciser que les chiffres de la clôture 2019 ne sont pas impactés par les conséquences financières de cette crise, la crise étant un événement post clôture qui n'affecte pas celle-ci.

Les analyses réalisées à la date d'arrêt des comptes montrent que la solidité du bilan consolidé du Pôle luxembourgeois qui comprend plus de 60% d'actifs liquides de haute qualité et des fonds propres de plus de EUR 276 millions permet de faire face, sans anticiper de difficultés majeures, à des situations de marché fortement dégradées en conservant des ratios réglementaires supérieurs aux seuils requis. Face à une détérioration éventuelle plus sévère encore de l'environnement économique à plus long terme, le Groupe analyse également la mise en œuvre de mesures pouvant, le cas échéant, être activées.

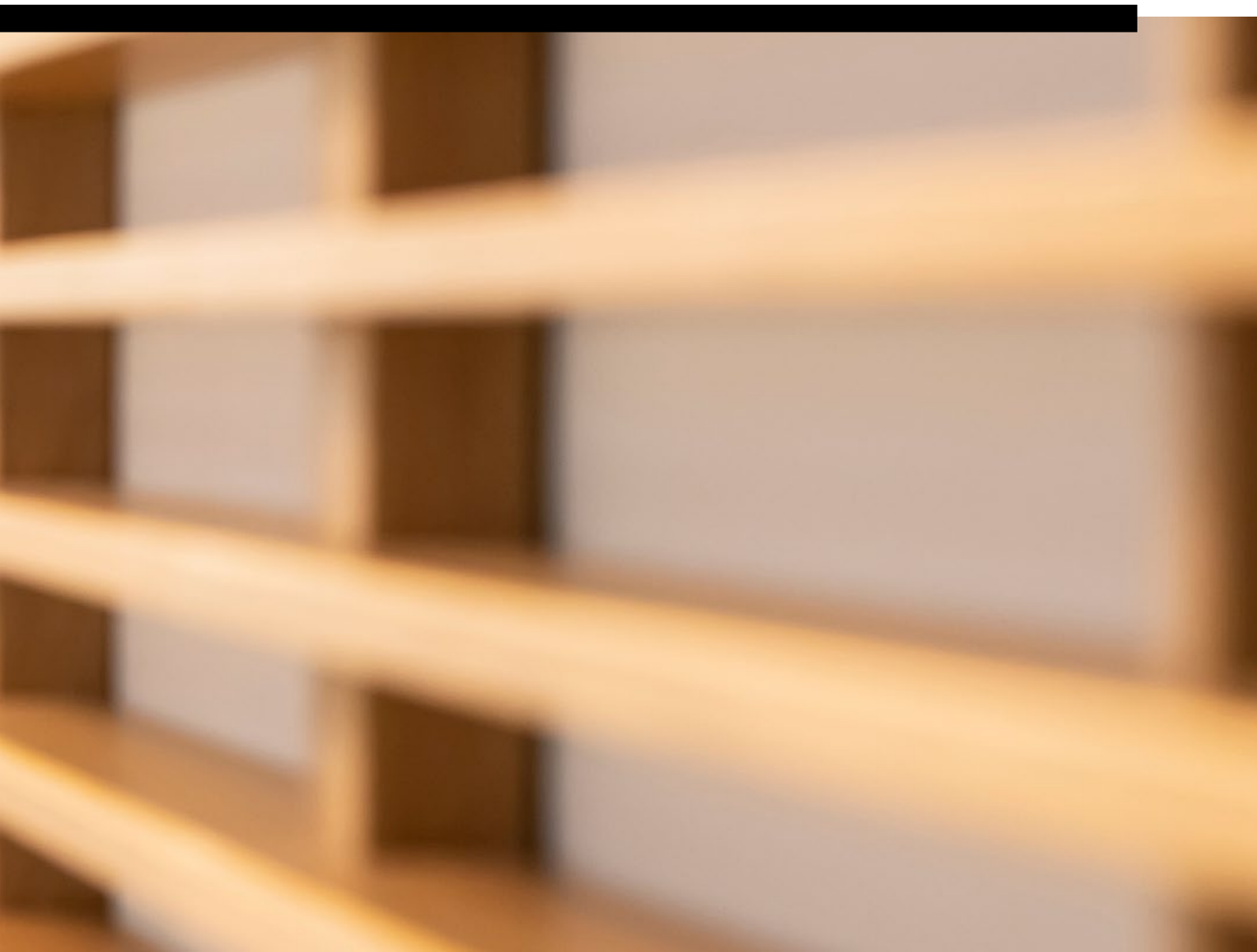
Même en cas d'impact négatif important sur les résultats de l'année 2020, Degroef Petercam Luxembourg dispose donc de suffisamment de fonds propres consolidés pour surmonter ce cap. Le principe de continuité des activités est bien confirmé à la fois en terme de solvabilité, avec une marge de sécurité confortable par rapport aux obligations réglementaires, ainsi qu'en terme de liquidité, avec une trésorerie largement excédentaire par rapport aux principales échéances de nos engagements.





Rapport d'audit

Au Conseil d'Administration de
Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.



Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (la « Banque ») et de ses filiales (le « Groupe ») au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Ce que nous avons audité

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent :

- L'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2019 ;
- Les éléments du résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé pour l'exercice clos à cette date ;
- L'état de variations des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date ;
- Le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date ; et
- Les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du

Règlement (UE) N° 537/2014, de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par l'Article 5(1) du Règlement (UE) N° 537/2014.

Les services fournis en plus de l'audit légal tant à la Banque qu'à sa ou ses filiales, lorsqu'applicable, pour l'exercice clos à cette date, sont mentionnés dans la Note 10.10 des états financiers consolidés.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Existence et exactitude des produits de commissions

Au titre de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2019, le Groupe a généré des produits de commissions pour un montant de EUR 293.9 millions tels que présentés en Note 10.3 des états financiers consolidés. Ces produits sont majoritairement dérivés des services fournis par la Banque et Degroof Petercam Asset Services S.A. à leurs clients et sont le résultat d'un nombre élevé de transactions individuelles.

Nous avons porté notre attention sur l'existence et l'exactitude des produits de commissions compte tenu des éléments suivants :

- Ces éléments représentent une part significative du total des revenus du Groupe au titre de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 ;
- La tarification est souvent spécifique au client et le nombre de conditions dérogatoires est important ;
- Les montants en jeu pour chacune des transactions prises individuellement sont généralement peu élevés. Ainsi une erreur isolée serait difficilement détectable et non significative, mais il se pourrait qu'une erreur touchant un nombre élevé de transactions engendre un impact financier matériel.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne du Groupe y inclus les dispositions organisationnelles en lien avec les produits de commissions ainsi que les systèmes informatiques y relatifs.

Les procédures de contrôle suivantes ont été effectuées :

- Entretiens avec la Direction et les responsables des départements ;
- Réalisation de tests de cheminement afin d'identifier et de réaliser un inventaire des contrôles pour les différents flux de commissions ;
- Inspection des rapports de contrôles (ISAE 3402) préparés et émis par un auditeur indépendant sur les activités de banque dépositaire et de gestionnaire de fonds d'investissement ;
- Inspection de contrôles réalisés par les services support de la Banque pour l'existence des avoirs clients en gestion afin de s'assurer de l'exactitude de la base de calcul ;
- Revue du respect de la séparation des tâches et des contrôles relatifs à la validation des conditions tarifaires lors de l'entrée en relation ;
- Ré-exécution sur base d'un échantillon de contrôles effectués dans le cadre des paramétrages et modifications des conditions tarifaires ;
- Ré-exécution d'un échantillon de contrôles effectués par la Banque dans le cadre des calculs de commissions.

Les procédures substantives suivantes ont été effectuées :

- Inspection des informations et pièces justificatives probantes (contrat, relevé d'opération , etc.), pour un échantillon de commissions ;
- Recalcul de certaines commissions, sur base d'échantillons et vérification que le montant obtenu suite à ce calcul est correctement enregistré en comptabilité ;
- Obtention de confirmations externes pour un échantillon de comptes clients de la Banque visant à valider que les informations présentées dans les relevés de comptes reflètent les situations exactes des avoirs de ces clients de la Banque ;
- Vérification des valeurs nettes d'inventaire servant de base de calcul pour les commissions des fonds d'investissements clients de Degroof Petercam Asset Services avec des données externes publiées ;
- Consultation du registre des réclamations de la clientèle.

Question clé de l'audit

Evaluation des prêts et créances sur la clientèle pour l'activité bancaire

Le montant des prêts et créances sur la clientèle avant dépréciation représentent EUR 622 millions au 31 décembre 2019 et correspondent à 22% du actifs consolidés. Tel que présenté en Note 9.7 des états financiers consolidés, ces prêts et créances sont principalement composés de prêts à terme collatéralisés (crédits lombard) pour un montant de EUR 426.1 millions, d'avances en compte courant pour EUR 146 millions ainsi que de prêts hypothécaires pour EUR 48.1 millions.

Nous avons porté notre attention sur l'évaluation des prêts et créances sur la clientèle compte tenu des éléments suivants :

- L'évaluation des prêts et créances sur la clientèle relève du jugement de la Direction concernant les pertes de crédits attendues et dépréciations ;
- L'évaluation du risque de crédit repose sur l'identification d'indicateurs de détériorations de crédits ainsi que sur l'évaluation des garanties reçues. Cette démarche se base sur des critères tant qualitatifs que quantitatifs et incluent un certain degré de jugement.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne y inclus les dispositions organisationnelles en lien avec prêts et créances sur la clientèle ainsi que les systèmes informatiques y relatifs.

Les procédures de contrôle suivantes ont été effectuées :

- Inspection de la revue périodique du portefeuille de crédit ;
- Inspection du système d'identification et d'alertes en lien avec les crédits en souffrance ;
- Inspection sur base d'un échantillon de contrôles périodiques sur l'adéquation de la collatéralisation des prêts accordés ;
- Inspection d'un échantillon de contrôles portant sur les retards de paiement des échéances des prêts ;
- Inspection d'un échantillon de réconciliations entre le système comptable et le système de gestion des prêts.

Les procédures substantives suivantes ont été effectuées :

- Inspection de documents supports probants (contrats signés entre les différentes parties, évaluations basées sur des données externes lors de l'octroi du crédits, etc.) pour un échantillon de prêts accordés ;
- Appréciation, sur base d'un échantillon, du caractère raisonnable des dépréciations via la consultation des informations relatives au dossier ainsi que l'existence et l'évaluation des collatéraux ;
- Inspection du paramétrage de certaines caractéristiques d'un échantillon de crédits dans le système informatique par rapport aux informations reprises dans la documentation contractuelle signée entre les parties ;
- Vérification de l'évaluation d'un échantillon de prêts sur la clientèle parmi ceux repris dans la « watch-list ».

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion consolidé mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport d'audit sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.
- Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport consolidé de Gestion est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 21 mars 2019 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 1 an.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Représentée par Cécile Liégeois

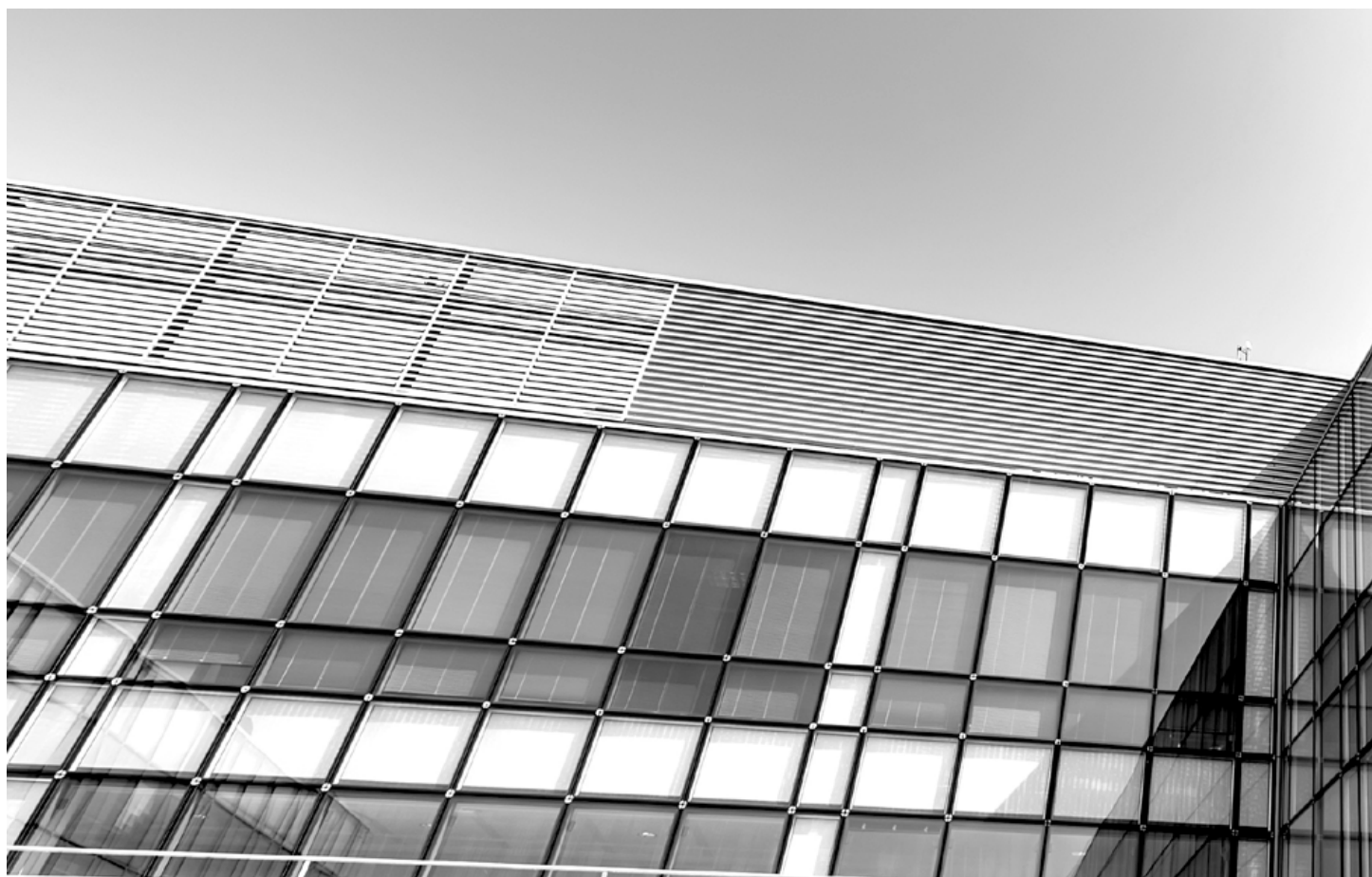
Luxembourg, le 24 avril 2020





État de la situation financière consolidé





(en euros)

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
ACTIFS			
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrale	9.1	481.651.362	1.101.017.209
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9.2	76.350.791	85.222.250
Actifs financiers de couverture	9.3	1.486.460	710
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9.4	8.571.622	26.951.238
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9.5	203.487.792	196.059.611
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	9.6	94.486.824	241.984.669
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	9.7	610.717.245	456.818.531
Instruments de dette évalués au coût amorti	9.8	1.113.371.226	635.024.267
Immobilisations corporelles	9.9	40.141.939	41.575.958
Immobilisations incorporelles	9.10	13.738.339	12.643.528
Participations dans les entreprises mises en équivalence	9.11	1.967.328	-
Autres actifs	9.12	71.682.073	68.384.907
TOTAL DES ACTIFS		2.717.653.001	2.865.682.878

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



(en euros)

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
PASSIFS			
Dettes			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9.13	76.579.311	83.180.666
Passifs financiers de couverture	9.14	19.345.855	6.354.182
Dépôts envers les établissements de crédit	9.15	61.650.854	67.832.030
Dépôts envers la clientèle	9.16	2.193.838.323	2.354.979.517
Provisions	9.17	1.101.832	2.789.487
Passifs d'impôts courants et différés	9.18	18.620.809	23.103.784
Autres passifs	9.19	70.440.131	66.231.272
TOTAL DES DETTES		2.441.577.115	2.604.470.938
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	9.20	37.000.000	37.000.000
Primes d'émission	9.20	40.356.000	40.356.000
Réserves et report à nouveau	9.20	158.067.618	149.778.680
Autres éléments du résultat global cumulés	9.20	299.809	449.257
Résultat de l'exercice, part du groupe	9.20	40.352.459	33.628.003
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		276.075.886	261.211.940
TOTAL DES PASSIFS		2.717.653.001	2.865.682.878

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



Éléments du résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé



(en euros)

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Produits d'intérêts	10.1	81.226.301	87.019.905
Charges d'intérêts	10.1	-67.087.138	-73.762.819
Produits de dividendes	10.2	817.071	37.292
Commissions perçues	10.3	293.926.491	294.712.592
Commissions versées	10.3	-193.489.885	-195.833.302
Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction	10.4	4.348.999	6.092.238
Résultat net sur les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	10.5	3.172.226	-8.492.457
Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	10.6	16.438	89.940
Résultat net résultant de la comptabilité de couverture	10.7	-943.802	2.013.958
Autres résultats opérationnels nets	10.8	6.452.875	7.105.890
Produit net		128.439.576	118.983.237
Frais de personnel	10.9	-39.991.239	-39.257.899
Frais généraux et administratifs	10.10	-34.451.684	-30.374.912
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	10.11	-6.289.403	-6.110.297
Provisions	10.12	1.218.461	-671.441
Dépréciations nettes sur actifs	10.13	-1.954.095	-2.596.608
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		3.642.148	-309.684
Résultat avant impôts		50.613.764	39.662.396
Charge d'impôts	10.14	-10.261.305	-6.034.393
Résultat de l'exercice		40.352.459	33.628.003
RESULTAT DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		40.352.459	33.628.003

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



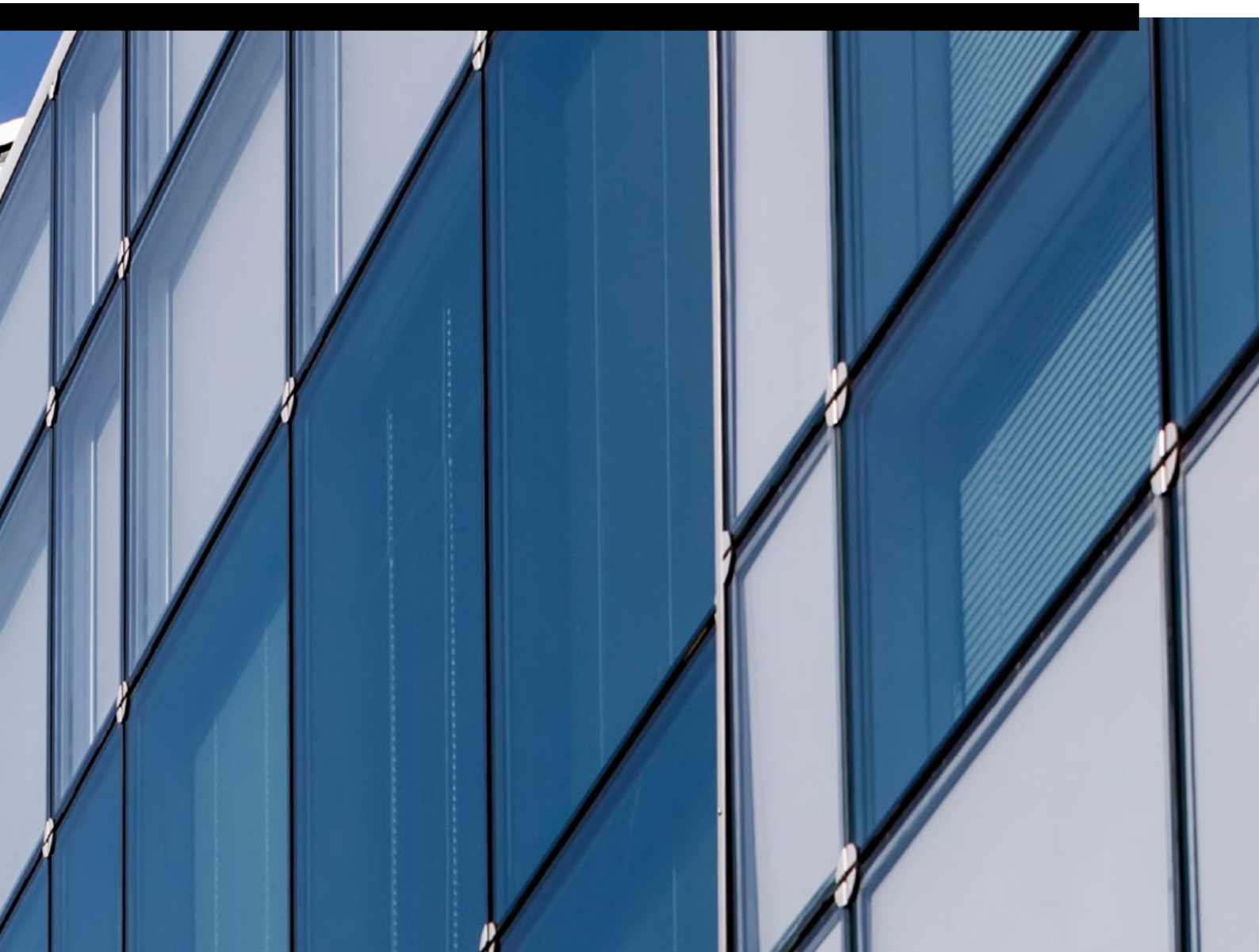
(en euros)

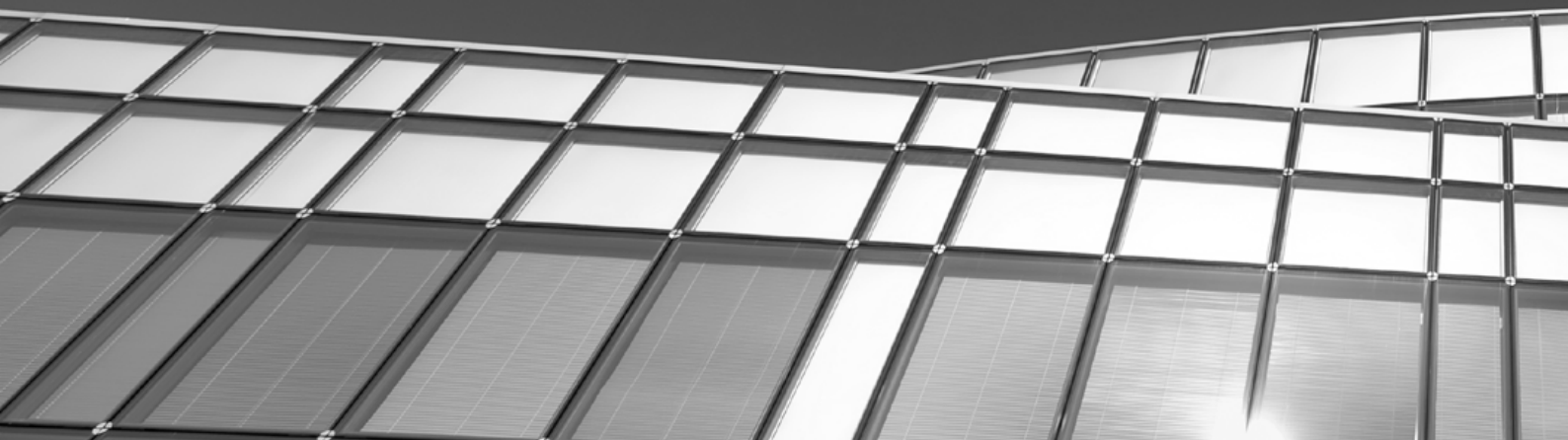
	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Résultat de l'exercice		40.352.459	33.628.003
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net			
Réévaluation à la juste valeur - Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10.15	-149.448	-200.992
Total des autres éléments du résultat global		-149.448	-200.992
RESULTAT GLOBAL TOTAL		40.203.011	33.427.011
RESULTAT GLOBAL, PART DU GROUPE		40.203.011	33.427.011

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



État de variations des capitaux propres consolidés





	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation	Ecart de conversion
Solde au 01.01.2018	37.000.000	40.356.000	126.291.110	650.249	-
Transactions avec les minoritaires	-	-	-	-	-
Modifications du périmètre	-	-	-	-	-
Affectation du résultat précédent	-	-	48.647.570	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-200.992	-
Acompte sur dividendes	-	-	-25.160.000	-	-
Autres variations ¹	-	-	-	-	-
Solde au 31.12.2018	37.000.000	40.356.000	149.778.680	449.257	-
Transactions avec les minoritaires	-	-	-	-	-
Modifications du périmètre	-	-	-	-	-
Affectation du résultat précédent	-	-	33.628.003	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-149.448	-
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Autres variations ¹	-	-	-327.065	-	-
Solde au 31.12.2019	37.000.000	40.356.000	183.079.618	299.809	-

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Variations dues aux plans d'intéressement Groupe (voir note 11.2).

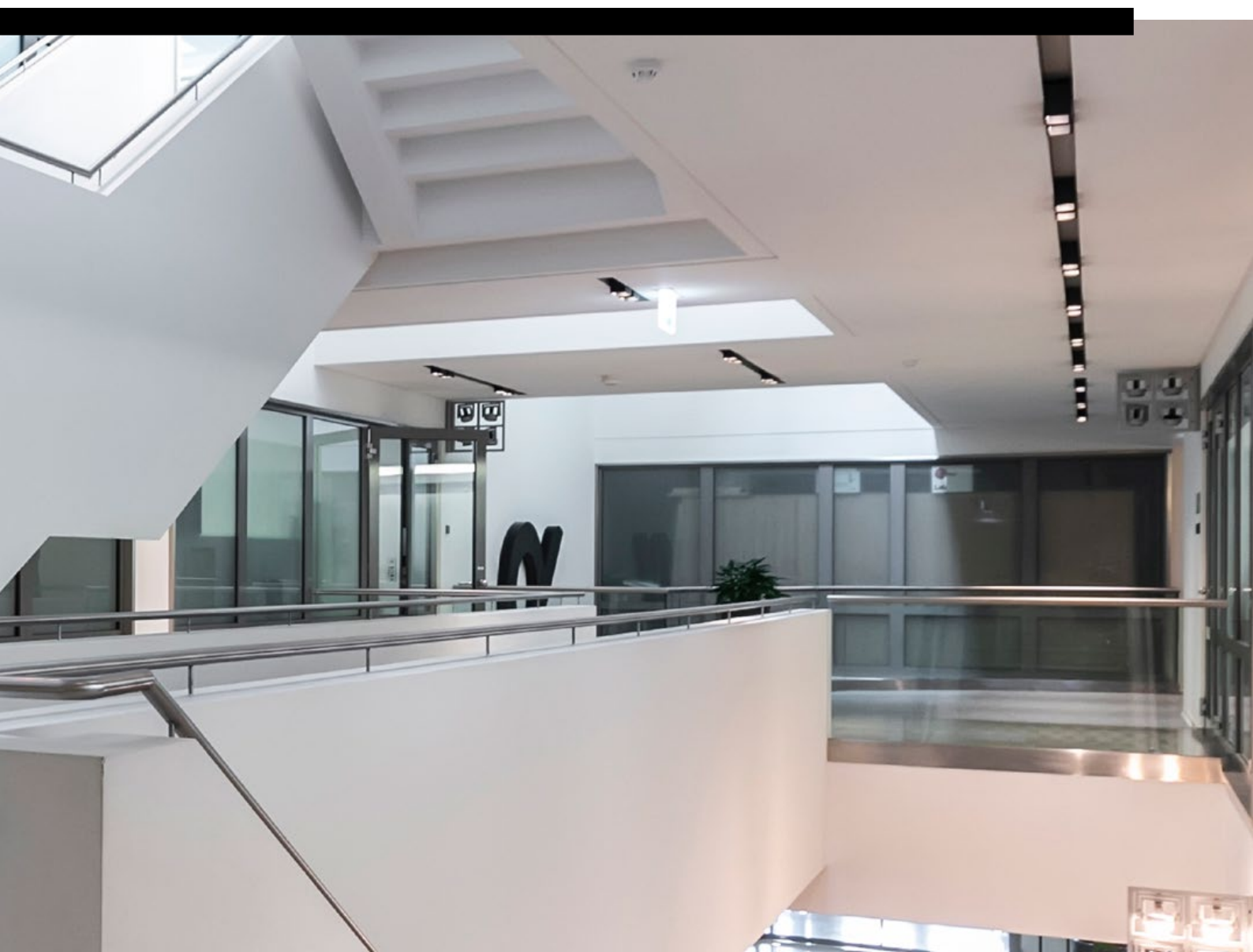


(en euros)

Résultat net de l'exercice	Acompte sur dividendes	Capitaux propres : part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle, présentées au sein des capitaux propres	Total des capitaux propres
48.647.570	-	252.944.929	31.169	252.976.098
-	-	-	-	-
-	-	-	-31.169	-31.169
-48.647.570	-	-	-	-
33.628.003	-	33.628.003	-	33.628.003
-	-	-	-	-
-	-	-200.992	-	-200.992
-	-	-25.160.000	-	-25.160.000
-	-	-	-	-
33.628.003	-	261.211.940	-	261.211.940
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-33.628.003	-	-	-	-
40.352.459	-	40.352.459	-	40.352.459
-	-	-	-	-
-	-	-149.448	-	-149.448
-	-25.012.000	-25.012.000	-	-25.012.000
-	-	-327.065	-	-327.065
40.352.459	-25.012.000	276.075.886	-	276.075.886



Tableau des flux de trésorerie consolidés

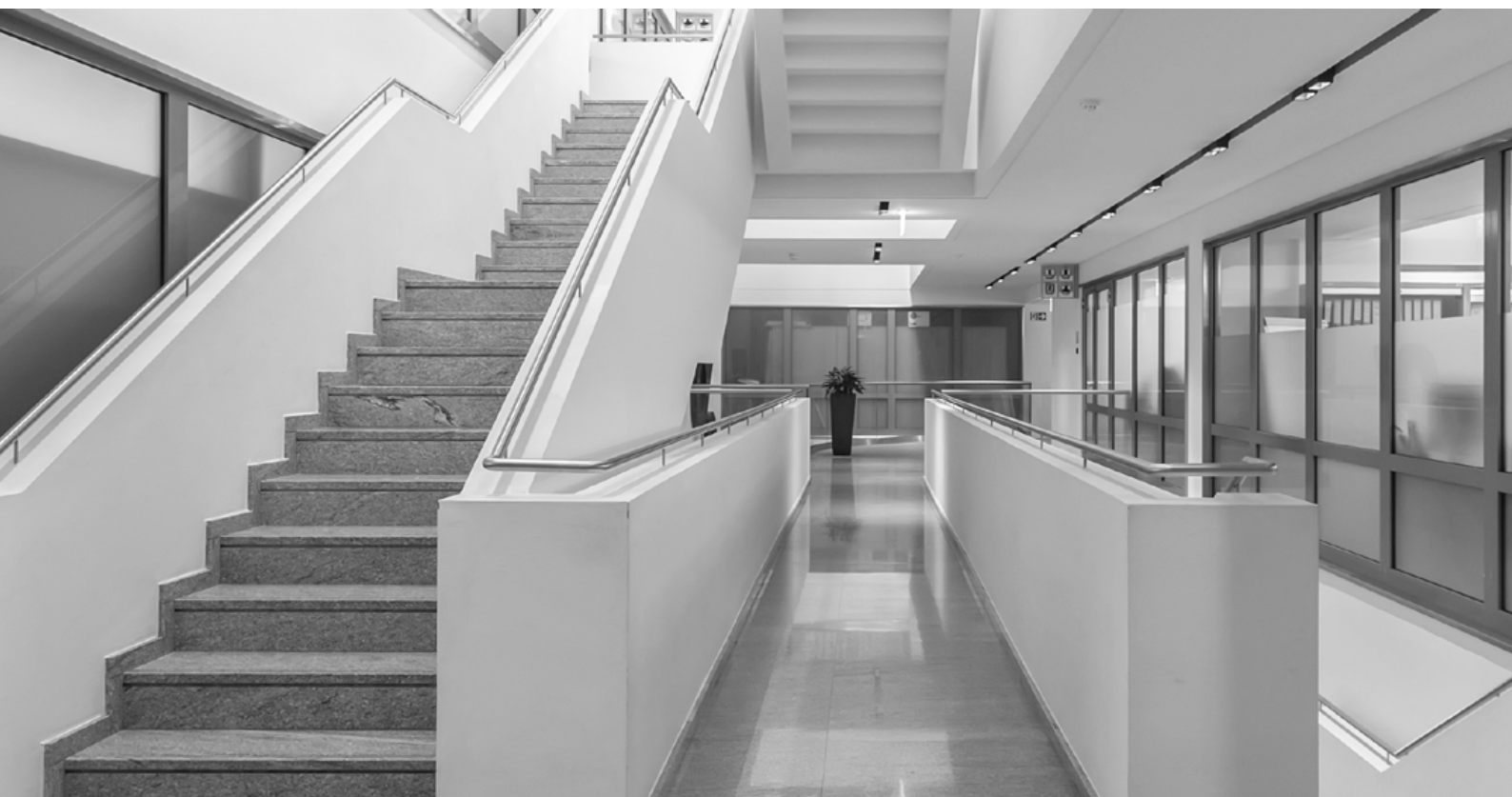


(en euros)

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Bénéfice avant impôts		50.613.764	39.662.396
Eléments non monétaires inclus dans le bénéfice et autres ajustements :		2.911.879	8.580.953
Charges des rémunérations fondées sur les actions	10.9	-327.065	-
Amortissements sur immobilisations (in)corporelles	10.11	6.289.403	6.110.297
Résultat provenant des entreprises associées		-3.642.148	-309.684
Dépréciations	10.13	1.954.095	2.596.608
Gains/pertes sur investissements		-143.945	-
Dotations nettes aux provisions et autres passifs	10.12	-1.218.461	183.732
Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		-777.477.879	-480.668.503
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		-54.490.367	-105.118.796
Actifs financiers de couverture		-1.825.267	78.476
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		18.379.616	38.263.153
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-8.444.863	-6.276.627
Prêts et créances		-146.267.789	2.657.847
Instruments de dette évalués au coût amorti		-482.038.360	-266.099.354
Autres actifs		-3.297.166	13.754.080
Passifs détenus à des fins de transaction		44.675.239	87.224.484
Passifs financiers de couverture		17.945.646	8.214.863
Dettes envers les établissements de crédit		-7.398.348	5.595.407
Dettes envers la clientèle		-154.173.540	-250.980.952
Provisions et autres passifs		-542.680	-7.981.084
Intérêts perçus		79.034.654	87.506.915
Dividendes perçus		817.071	36.553
Intérêts versés		-68.144.169	-73.286.188
Impôts payés sur le résultat		-14.688.063	-7.485.664
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)		-726.932.743	-425.653.538

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

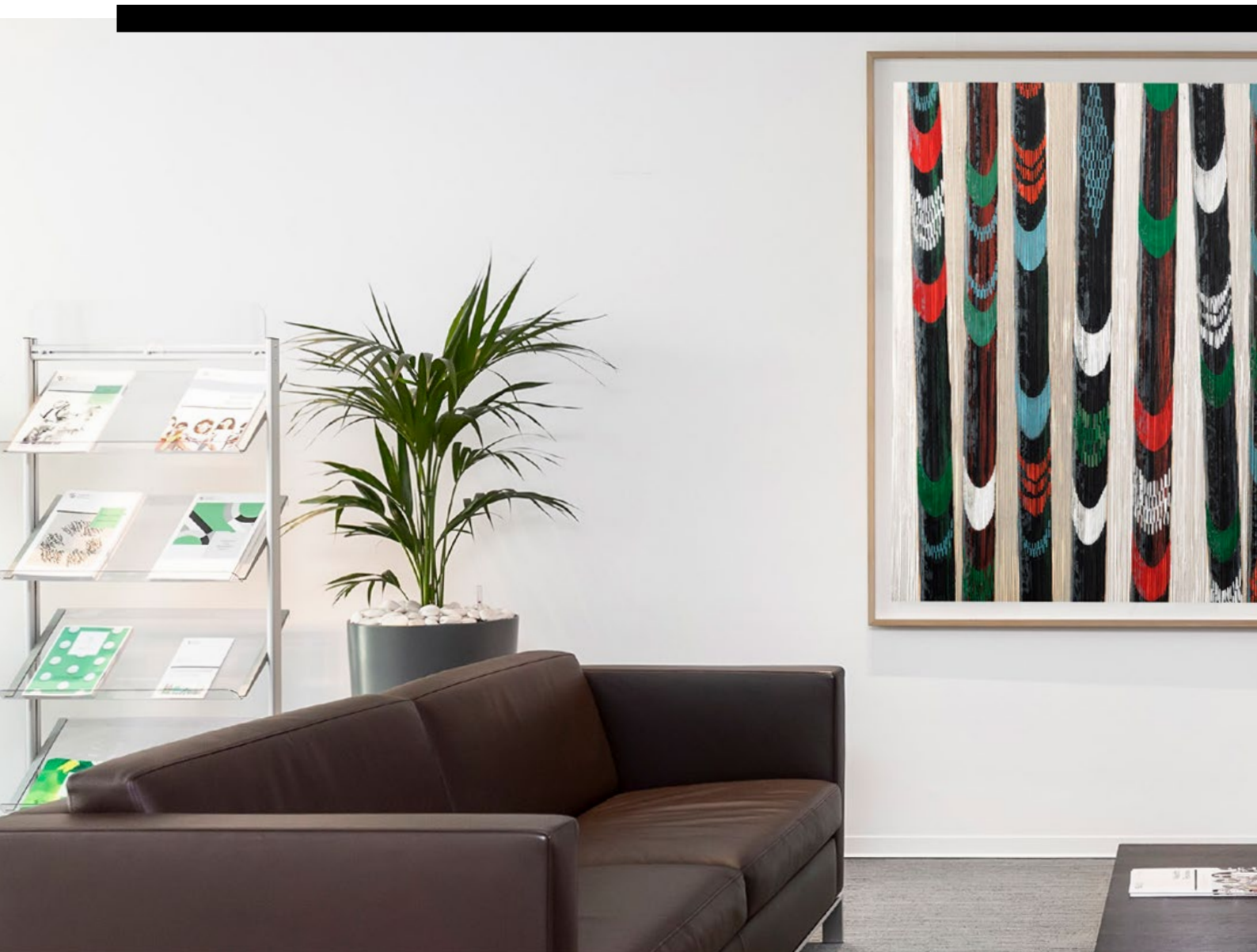
La composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 2018 a été revue pour se conformer aux définitions reprises à la note 5.17.



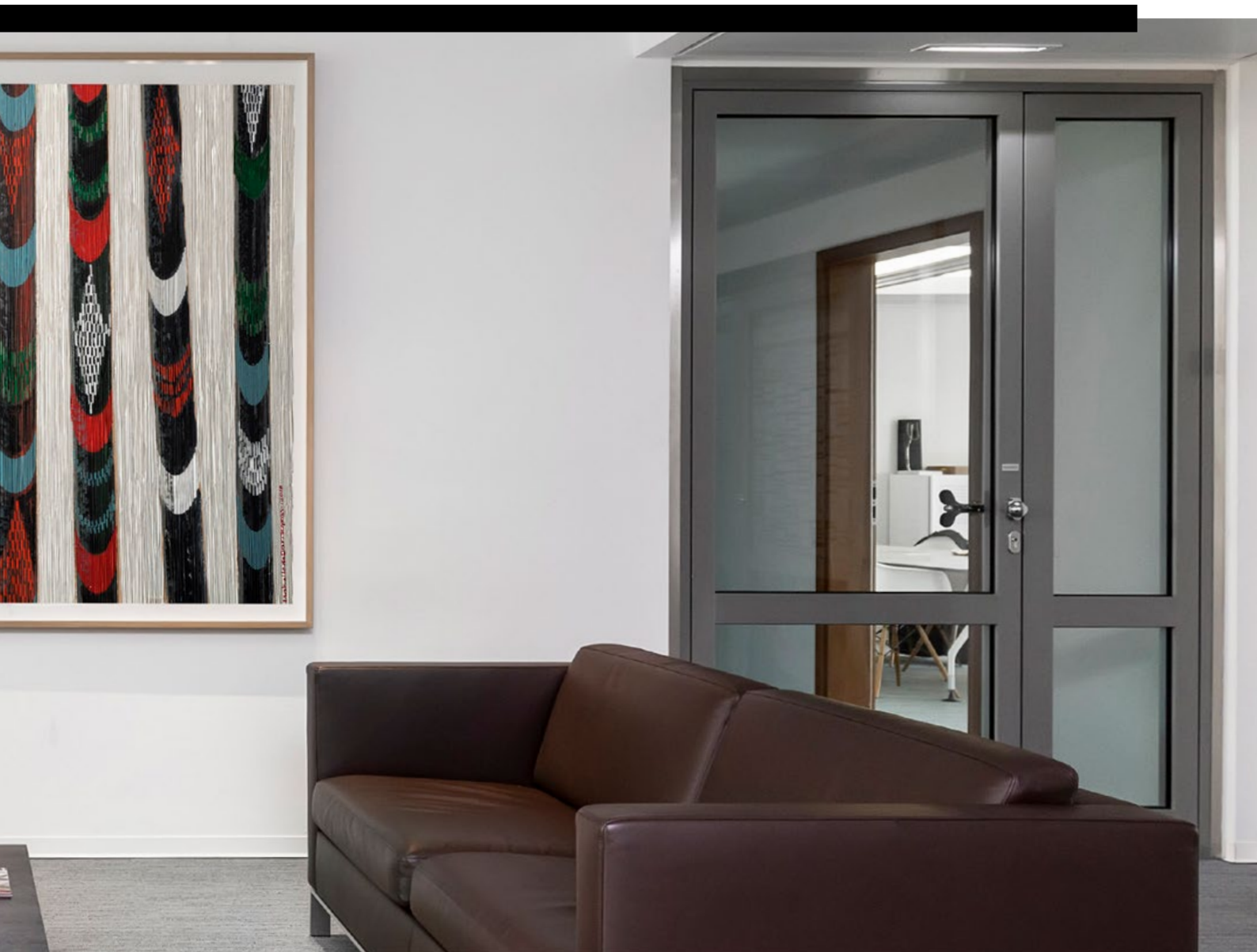
(en euros)

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Cession de filiales et entreprises associées		34.000	12.395
Autres sorties de trésorerie liées à des activités d'investissement		1.649.521	281.651
Acquisition d'immobilisations (in)corporelles	9.9/9.10	-6.630.185	-3.396.291
Vente d'immobilisations (in)corporelles		1.861.849	89.409
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)		-3.084.815	-3.012.836
Dividendes payés		-25.012.000	-25.160.000
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)		-25.012.000	-25.160.000
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		-493.459	412.527
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C)		-755.029.558	-453.826.374
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1.267.898.530	1.721.312.377
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		512.375.513	1.267.898.530

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		512.375.513	1.267.898.530
Caisse et soldes avec les banques centrales	9.1	481.753.259	1.101.161.454
Comptes à vue auprès des établissements de crédit	9.6	80.444.748	86.498.247
Prêts à terme aux établissements de crédit	9.6	-	128.500.000
Découverts auprès des établissements de crédit	9.15	-13.824.435	-30.481.934
Dépôts à terme auprès des établissements de crédit	9.15	-35.998.059	-17.779.237



Notes aux états financiers consolidés



1. Généralités

BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG S.A. (anciennement « BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. » jusqu'au 31 mars 2016) (ci-après « la Banque ») a été constituée le 29 janvier 1987 sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Celle-ci a été introduite à la Bourse de Luxembourg le 29 novembre 1999 et ensuite retirée de la cote le 15 décembre 2005. Au 1^{er} avril 2016, les sociétés BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. et PETERCAM (Luxembourg) S.A. ont fusionné avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 ; la nouvelle société s'appelle BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG S.A. La fusion se traduit légalement par l'absorption de l'intégralité du patrimoine de Petercam (Luxembourg) S.A. (société absorbée) par la Banque Degroof Luxembourg S.A. (société absorbante). La Banque a opté pour la méthode de la valeur comptable pour traiter cette transaction qui selon les normes IFRS constitue un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. La différence entre le montant payé par Banque Degroof Luxembourg S.A. de EUR 136.522.000 et l'actif net en valeur comptable de Petercam (Luxembourg) S.A. représente le fonds de commerce comptabilisé en réserves pour un montant de EUR 73.025.963. Suite à cette fusion, la Banque a également reconnu dans le cadre de l'exercice d'estimation du Purchase Price Allocation (PPA) un nouveau montant de EUR 17.280.050 suite à cette fusion correspondant à 3 nouveaux fonds de commerce.

Dans le cadre de la fusion, Petercam (Luxembourg) S.A. a cédé les titres de sa filiale Petercam Banque Privée (Suisse) S.A. à Banque Degroof Petercam S.A. le 16 février 2016 et a cédé les titres de sa filiale Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) S.A. à Degroof Petercam Asset Services S.A. le 18 février 2016.

L'objet de la Banque est d'exercer toutes activités bancaires et d'épargne, en particulier de recevoir tous dépôts et de faire toutes opérations de crédit, ainsi que toutes transactions quelles qu'elles soient, en matière de valeurs mobilières, de gestion de fortune, de fiducie et de services financiers, enfin toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières permettant la

réalisation de l'objet social ainsi défini.

La Banque et ses filiales (ci-après « le Pôle luxembourgeois ») sont par ailleurs intégrées dans la consolidation de Banque Degroof Petercam S.A., établie au 44, rue de l'Industrie, à 1040 Bruxelles. Le 1^{er} octobre 2015, Banque Degroof S.A. et Petercam S.A. ont fusionné ; la nouvelle entité porte le nom de Banque Degroof Petercam S.A..

Le Pôle luxembourgeois et Banque Degroof Petercam S.A. représentent « le Groupe ».

Les états financiers de la Banque sont disponibles sur son site internet: www.degroofpetercam.lu. Les états financiers de Banque Degroof Petercam S.A. sont disponibles sur son site internet : www.degroofpetercam.com.

Depuis le 9 décembre 2005, la Banque possède une succursale en Belgique, établie au 19 rue Guimard, à 1040 Bruxelles.

Depuis le 7 septembre 2018, la Banque possède un bureau de représentation au Canada, établi au 288 Rue St Jacques, Unite 300, Montréal H2Y 1N1 QC, Canada.

Depuis le 1 octobre 2018, la branche d'activité de services d'administration de fonds d'investissement détenue par la Banque a été transférée à sa filiale Degroof Petercam Asset Services S.A..

Dans le cadre d'une stratégie de centralisation des activités et de restructuration de certaines fonctions liées à l'administration des OPC au sein du Groupe Degroof Petercam, la Banque agissant par sa succursale belge a cédé cette activité à sa filiale Degroof Petercam Asset Services S.A. avec effet à la date du 1 octobre 2018.

Dans la continuité de cette stratégie au sein du groupe Degroof Petercam, la Banque Degroof Petercam S.A. a cédé à Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A., agissant par sa succursale belge, l'activité de banque dépositaire d'OPC de droit belge avec effet à la date du 10 octobre 2019.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 16 avril 2020.

2. Contexte réglementaire

Les états financiers consolidés du Pôle luxembourgeois ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi que les interprétations de ces normes valables au 31 décembre 2019 et telles qu'approuvées dans l'Union Européenne.

Les principes comptables utilisés pour préparer ces états financiers consolidés au 31 décembre 2019 sont cohérents avec ceux appliqués au 31 décembre 2018 à l'exception de ceux repris dans la Note 3 « Changements dans les principes et méthodes comptables ».

Les principes comptables utilisés par le Pôle luxembourgeois sont basés sur les Normes Internationales de Reporting Financier (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables à cette date parmi lesquelles seules les normes suivantes ont été retenues :

- IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ;
- IAS 10 Evénements postérieurs à la période de reporting ;
- IAS 12 Impôts sur le résultat ;
- IAS 16 Immobilisations corporelles ;
- IAS 19 Avantages du personnel ;
- IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ;
- IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
- IAS 23 Coûts d'emprunt ;
- IAS 24 Information relative aux parties liées ;
- IAS 27 Etats financiers individuels ;
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;

- IAS 32 Instruments financiers : Présentation ;
- IAS 36 Dépréciation d'actifs ;
- IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ;
- IAS 38 Immobilisations incorporelles ;
- IFRS 9 Instruments financiers
(applicable à compter du 1^{er} janvier 2018) ;
- IFRS 10 Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 Partenariats ;
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 13 Evaluation de la juste valeur ;
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ;
- IFRS 16 Contrats de location ;

Comme le Pôle Luxembourgeois n'a aucun titre de capitaux propres ni d'emprunts négocié ou en cours d'émission sur un marché public de valeurs mobilières, les normes IFRS 8 (« Segments opérationnels ») et IAS 33 (« Résultat par action ») ne sont pas appliquées conformément à leur champ d'application.

C'est également pour cette raison que le Pôle luxembourgeois ne communique pas d'informations intermédiaires au marché et par conséquent, n'a qu'une seule date de reporting, celle correspondant à sa date de clôture annuelle.

Les principales comptables et règles d'évaluation appliqués lors de la préparation des états financiers sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées, sauf mention contraire, de façon permanente pour les exercices présentés.

3. Changements dans les principes et méthodes comptables

Les normes IFRS (nouvelles, révisées ou amendées) et interprétations IFRIC suivantes sont d'application pour la première fois sur le présent exercice :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à l'IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Améliorations annuelles (2015-2017) des IFRS ;
- Amendements à l'IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17 « Contrats de location » et toutes les interprétations liées. Le changement le plus important apporté par la norme IFRS 16 est que la plupart des contrats de location seront portés au bilan des preneurs. La nouvelle norme abandonne pour ceux-ci la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, en traitant tous les contrats (sous réserve d'exceptions limitées) comme des contrats de location-financement. Ce qui implique, pour le preneur, de comptabiliser au bilan la plupart des contrats de location sous forme d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'un passif locatif. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant. Le passif locatif est comptabilisé au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En ce qui concerne la comptabilité du bailleur, l'impact est limité, de nombreux aspects prévus par la norme IAS 17 étant repris par la norme IFRS 16.

À la date de première application, le Groupe a comptabilisé un passif locatif évalué à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué à un montant égal au passif locatif ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans les états financiers immédiatement avant la date de première application. Précédemment, selon la norme IAS 17, il n'y avait pas de contrats de location qui étaient classés en tant que contrats de location-financement. L'application de la norme IFRS 16 n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres.

Des informations additionnelles en ce qui concerne la nature et les effets de ces changements sont reprises en détail dans les annexes des états financiers.

À la date de transition, Banque Degroof Petercam Luxembourg a choisi d'appliquer les mesures de simplification suivantes proposées par la norme :

- Absence de constatation d'un passif locatif et un actif au titre du droit d'utilisation pour certains contrats de location dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois suivant la date de première application ;
- Application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques raisonnablement similaires.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul du droit d'utilisation et du passif locatif est le taux d'emprunt marginal à la date de première application de la norme IFRS 16, correspondant à la durée résiduelle du contrat au 1^{er} janvier 2019.

L'application des autres dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Parmi les normes, amendements de normes ou interprétations publiés par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptés dans l'Union Européenne en date du 31 décembre 2019, ceux repris ci-dessous entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

- Amendements des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendements à la norme IAS 1 et de la norme IAS 8 « Définition du terme 'significatif' ».

Les normes et amendements de normes ci-dessous n'ont pas encore été adoptés dans l'Union Européenne en date du 31 décembre 2019 mais la Banque les appliquera lors de leur entrée en vigueur :

- Modifications de la norme IFRS 9, de l'IAS 39 et de l'IFRS 17 « Réforme des taux d'intérêt de référence » ;
- Amendements à la norme IFRS 3 « Définition d'une entreprise » ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Pour les textes précités, le Groupe ne s'attend pas à des effets significatifs lors de leur application.

4. Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers consolidés

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS oblige l'utilisation de jugements et d'estimations. Bien que la Direction du Pôle luxembourgeois pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, la réalité peut être différente et ces différences peuvent générer des impacts sur les états financiers.

Ces estimations et jugements concernent essentiellement les sujets suivants :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la classification des instruments financiers en fonction des modèles économiques définis par le Groupe pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils respectent les critères « SPPI » ;
- la détermination d'une obligation de référence ('proxy') afin d'estimer l'impact de la variation du risque de taux sans risque sur l'instrument couvert dans une relation de couverture ;
- l'évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des pertes de crédit attendues, l'utilisation de prévisions macro-économiques futures et l'évaluation des critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions ;
- la détermination de la valeur des fonds de commerce ;
- l'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement d'un contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation d'un contrat de location ;
- la détermination du taux d'actualisation des loyers non encore versés.

5. Résumé des principes et méthodes comptables

5.1 Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés reprennent les états financiers de la Banque et de ses filiales. Les filiales désignent toute entreprise contrôlée par la Banque, c'est-à-dire les entités sur lesquelles la Banque détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de ces activités.

Les filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale à partir de la date de transfert du contrôle effectif à la Banque et sortent du périmètre de consolidation à la date de cessation de ce contrôle. Les états financiers de la Banque et des filiales sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires au travers de retraitements si nécessaire. Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe sont éliminés.

Les participations ne donnant pas le contrôle, présentées au sein des capitaux propres, sont présentées séparément dans le compte de résultat consolidé ainsi que dans le bilan consolidé.

Par exception à ces règles, les sociétés présentant un intérêt négligeable sont exclues du périmètre de consolidation selon les critères suivants mis en place au sein du Groupe :

- Le total bilantaire additionné de l'ensemble des sociétés non consolidées en intégration globale doit être inférieur à 0,5% du total bilantaire consolidé du Groupe.
- Le total des fonds propres additionné de l'ensemble des sociétés non consolidées en intégration globale doit être inférieur à 1% du total des fonds propres consolidés du Groupe.
- Le total des fonds propres d'une société non consolidée en intégration globale doit être inférieur individuellement à 0,5% du total des fonds propres consolidés du Groupe.

- Le total du résultat additionné de l'ensemble des sociétés non consolidées en intégration globale doit être inférieur à 1% du total du résultat consolidé du Groupe.
- Le total du résultat d'une société non consolidée en intégration globale doit être inférieur individuellement à 0,5% du résultat consolidé du Groupe.

Partenariats

Les partenariats désignent toute entreprise dont la Banque exerce un contrôle conjoint de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire qu'aucune décision concernant les activités pertinentes ne peut se prendre sans l'accord unanime des parties partageant le contrôle.

Si ces derniers sont supérieurs au seuil de matérialité, ils sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence pour les partenariats définis comme étant des coentreprises (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur l'actif net de celles-ci) ou selon la méthode d'intégration de la quote-part d'intérêt dans les actifs et dettes, produits et charges pour les partenariats définis comme étant des entreprises communes (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs, relatifs à celles-ci), à partir de la date de détention du contrôle conjoint et ne seront plus comptabilisés de la sorte à la date de cession du contrôle conjoint. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes du partenariat sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées désignent toute entreprise dans laquelle la Banque exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois posséder le

contrôle ou le contrôle conjoint sur ces politiques.

Si ces dernières sont supérieures au seuil de matérialité, elles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date de détention de l'influence notable et ne seront plus comptabilisées de la sorte à la date de cession de cette influence notable. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

5.2 Conversion des états financiers et des transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont établis en euros (« EUR »), monnaie fonctionnelle du Pôle luxembourgeois. Lors de la consolidation, les bilans des entités dont la devise fonctionnelle est différente de celle de la Banque, sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Par contre, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie de ces mêmes entités sont convertis au taux de change moyen de la période couverte. Les différences de change issues de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

5.2.1 Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultat.

Les postes non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date de clôture de l'exercice comptable. La différence de change issue de cette conversion s'impute en fonds propres ou en compte de résultat en fonction de l'affectation comptable de l'élément visé.

Les autres postes non monétaires sont évalués au taux de change historique, c'est-à-dire au taux de change en vigueur à la date de transaction.

5.3 Instruments financiers

5.3.1 Date de comptabilisation des instruments financiers

Tous les dérivés ainsi que tous les achats ou ventes de titres en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison du titre dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné, sont comptabilisés à la date de transaction. Les créances et les dépôts sont reconnus à la date de règlement.

5.3.2 Compensation

Un actif et un passif financiers sont compensés si et seulement si le Pôle luxembourgeois a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si il a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

5.3.3 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier. Si la Banque ne transfère ni ne garde substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé si le contrôle de l'actif financier n'est pas conservé. Dans le cas contraire, la Banque maintient au bilan l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé si ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est annulée ou arrive à expiration.

5.3.4 Instruments financiers - Principes et méthodes (IFRS 9)

5.3.4.1 Evaluation des actifs financiers

La norme IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que de certains contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers. Cette norme remplace IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » à compter du 1er janvier 2018.

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé dans une des catégories d'évaluation suivantes :

- Coût amorti (AC) ;
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de dettes (FVOCI) ;
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de capitaux propres (FVOCI) ;
- Juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL).

La classification d'un actif se base à la fois sur le modèle économique de gestion (« business model », ci-après « modèle économique ») des actifs financiers de la Banque et sur les caractéristiques de trésorerie contractuelle de l'actif financier, à savoir si les conditions contractuelles de l'actif financier génèrent à des dates spécifiées des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts (« SPPI test »).

Des reclassements ne se produisent que lorsque l'Asset and Liability Management Committee (ci-après « Comité ALMAC ») décide de modifier le modèle économique d'un portefeuille d'actifs, suite à des changements externes ou internes. Les changements doivent être importants pour la Banque et être démontrables aux parties externes. La Banque reclasse alors tous les actifs concernés de manière prospective à compter du premier jour de la période de reporting suivante (la date de reclassement). Les périodes précédentes ne sont pas retraitées.

5.3.4.1.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et de couverture

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs ou passifs financiers acquis ou assumés principalement en vue d'une vente ou d'un rachat à court terme, ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Ces actifs ou passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en compte de résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en compte de résultat dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction ». Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques « Produits ou charges d'intérêts ». Les dividendes sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des « actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction », à l'exception des dérivés de couverture qui sont classés en « Instruments financiers de couverture » (voir rubrique 5.3.4.1.6). Les dérivés sont enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers

détenus à des fins de transaction » pour les dérivés de négociation et dans la rubrique « Résultat net résultant de la comptabilité de couverture » pour les autres dérivés. Les revenus à caractère d'intérêts perçus ou payés sur les instruments dérivés sont comptabilisés sous les rubriques « Produits ou charges d'intérêts ».

La Banque a désigné des swaps de taux d'intérêt comme éléments de couverture (voir rubrique 5.3.4.1.6). Si la relation de couverture est résiliée et que le dérivé est toujours en cours, il est désigné comme étant détenu à des fins de transaction ou désigné dans une nouvelle relation de couverture. Une telle désignation doit toujours être approuvée par le Comité ALMAC.

5.3.4.1.2 Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui ne sont que des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultat dans la rubrique « Produits d'intérêts ». Les montants des dépréciations sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ».

5.3.4.1.3 Instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui ne sont que des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. À l'exception des dépréciations, toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la réalisation

de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat sous la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les montants des dépréciations sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur les actifs ».

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts positifs, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique « Produits d'intérêts ».

5.3.4.1.4 Instruments de capitaux propres évalués par le biais des autres éléments du résultat global.

Lors de la comptabilisation initiale, la Banque peut choisir irrévocablement de présenter les changements ultérieurs de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction dans les autres éléments du résultat global. Seuls les revenus de dividendes sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Produits de dividendes », à moins qu'ils ne représentent clairement un remboursement d'une partie du coût de l'investissement (i.e. une réduction de capital).

Les autres résultats sont comptabilisés en fonds propres en « Autres éléments du résultat global cumulés » et ne sont jamais reclassés dans le compte de résultat. Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

5.3.4.1.5 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Tous les autres actifs financiers, soit les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classification « au coût amorti » ou « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et tous les changements de juste valeur sont comptabilisés en résultat. Ces actifs incluent les instruments dérivés.

Les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et les intérêts sont comptabilisés sous les rubriques « Produits d'intérêts ». Les dividendes sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

En outre, la Banque a l'option, lors de la comptabilisation initiale, de désigner irrévocablement un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « mismatch comptable ») qui surviendrait si elle n'était pas utilisée. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées aux actifs évalués à la juste valeur. Les mêmes rubriques que celles

définies ci-avant sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats ».

5.3.4.1.6 Comptabilité de couverture

Pour qualifier une opération pour la comptabilité de couverture et mettre en place la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, il faut que les conditions suivantes soient respectées :

- la relation ne comprend que des instruments de couverture admis et des éléments couverts admis
- rédiger une documentation formalisée sur l'instrument de couverture et sur le sous-jacent à couvrir décrivant la relation de couverture, la stratégie et la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'appréciation de l'efficacité de la relation ;
- démontrer qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et que ceux-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement ;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- le ratio de couverture doit rendre compte du nombre réel d'instruments de couverture utilisés pour couvrir le nombre réel d'éléments couverts.

Lorsque la Banque choisit initialement de couvrir le risque de taux d'intérêt d'un instrument de dette ou d'un crédit par un ou des swaps de taux d'intérêt, l'actif financier couvert est évalué suivant le principe de la « juste valeur de couverture » et les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt de cet actif couvert sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net résultant de la comptabilité de couverture » quel que soit le type d'évaluation initial attribué à l'instrument de dette. Tous les instruments financiers dérivés de couverture ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des « actifs (passifs) financiers de couverture ». Les dérivés sont enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net résultant de la comptabilité de couverture ». Les revenus à caractère d'intérêts perçus ou payés sur les instruments dérivés sont comptabilisés sous les rubriques « Produits ou charges d'intérêts ».

5.3.4.2 Classification

5.3.4.2.1 Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres qui ne rentrent pas dans la catégorie des participations sont classés dans la catégorie « Actifs financiers évalués à la juste

valeur par le biais du compte de résultat » sauf si la Banque a décidé de les classer irrévocablement comme « instruments de capitaux propres évalués par le biais des autres éléments du résultat global » tel que décrit dans la rubrique 5.3.4.1.4. Un instrument de capitaux propres est défini comme tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Un instrument financier ne répondant pas à la définition d'instrument de capitaux propres est classé en tant qu'instrument de dette.

5.3.4.2.2 Instruments de dettes

Les instruments de dette comprennent des titres de créance, des prêts, des dépôts, des créances sur (ou à) des établissements de crédit et la clientèle. L'arbre de décision qui détermine la classification et l'évaluation des instruments de dette lors de la comptabilisation initiale et à venir (processus de suivi continu et potentiel reclassement) se base sur le modèle économique de détention de l'actif et sur le test « SPPI » (Solely Payments of Principal and Interest) (concluant ou non).

A. Modèle économique

La terminologie « modèle économique ou de gestion » désigne la manière dont la Banque gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie.

La Banque détermine le modèle économique à un niveau qui reflète la manière dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif économique donné. En conséquence, la Banque ne détermine pas de modèles de gestion instrument par instrument, mais à un niveau d'agrégation plus élevé. L'appréciation du modèle économique est importante pour les instruments de dettes afin de déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

On distingue trois types de modèles économiques :

- « Hold to collect » (ci-après « HTC »): l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels et les ventes sont accessoires à l'objectif du modèle. La Banque n'est cependant pas tenue de détenir tous ces actifs jusqu'à leur échéance. Les instruments de dette repris dans ce modèle sont évalués au coût amorti.
- « Hold to collect & sell » (ci-après « HTCS »): la collecte des flux de trésorerie contractuels et les ventes font partie intégrante de la réalisation de l'objectif du modèle économique. Ce modèle est généralement associé à plus de ventes (en fréquence et d'une valeur plus élevée) que dans le modèle HTC. Les instruments de dette repris dans ce modèle sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.
- Les autres modèles économiques comprennent les actifs financiers détenus à des fins de négociation et les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les catégories HTC ou HTCS soit parce que la collecte des flux de trésorerie contractuels est accessoire à l'actif financier, soit parce que le test SPPI est non concluant.

B. Critère « Principal et Intérêts » (test « Solely Payments of Principal and Interests » ou test « SPPI »)

Le classement et l'évaluation des instruments de dettes dépendent aussi de l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (test « SPP »).

Le test « SPPI » est satisfait si les conditions contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Aux fins de cette appréciation, le « principal » correspond à la juste valeur de l'instrument financier lors sa comptabilisation initiale et les « intérêts » reflètent la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge.

Pour déterminer si le test « SPPI » est satisfait, le Groupe analyse les conditions contractuelles de l'instrument afin d'évaluer s'il contient une modalité qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte que cet instrument ne remplisse pas cette condition. A cet effet, le Groupe a mis en place un modèle (« check list ») permettant de vérifier si les flux de trésorerie des instruments de dettes représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. Lors de cette appréciation, le Groupe considère notamment les éléments suivants :

- Événement déclencheur qui modifierait l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- Effet de levier ;
- Remboursement anticipé ou option de prolongation ;
- Modalité qui limite la créance de la Banque aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés (par exemple, des actifs sans recours ou « 'non-recourse' financial asset ») ;
- Caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temporelle de l'argent (par exemple, révision périodique du taux d'intérêt).

5.3.5 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et, ultérieurement, évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles pertes de valeurs. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le coût amorti établi selon la méthode du taux d'intérêt effectif est calculé en tenant compte, des primes et des décotes ainsi que des commissions et coûts de transaction qui font partie intégrante du taux d'intérêt

effectif. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultat dans la rubrique « Produits ou Charges d'intérêts ». Les montants de dépréciation sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ». Les prêts et créances regroupent principalement les prêts et créances interbancaires et ceux à la clientèle.

5.3.6 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent toutes les autres dettes financières subordonnées ou non (à l'exception des dérivés) qui ne sont pas classées comme détenues à des fins de transaction ou comme désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts et les intérêts courus (y compris tout écart entre le montant net reçu et la valeur de remboursement) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en compte de résultat dans la rubrique « Charges d'intérêts ».

5.3.7 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché actif (cotations établies par une Bourse, un courtier ou toute autre source reconnue par les investisseurs). Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que les prix de marché ne sont pas disponibles, des techniques de valorisation sont utilisées afin d'estimer, à la date d'évaluation, la juste valeur sur base des conditions actuelles de marché. Ces techniques font appel à un maximum de données de marché observables, à des méthodes de calcul couramment utilisées ainsi qu'à toute une série d'autres facteurs tels la valeur temps, le risque de crédit et le risque de liquidité. La juste valeur estimée par ces techniques est donc affectée par les données retenues. Les techniques d'évaluation comprennent notamment les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, la référence à la valeur de marché d'autres instruments comparables, les modèles de valorisation des options et d'autres modèles de valorisation appropriés.

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) à moins qu'une autre juste valeur puisse être attestée par un cours sur un marché actif pour le même instrument ou sur base d'une technique de valorisation qui repose uniquement sur des données de marché observables. Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, la Banque utilise principalement les modes de valorisation suivants :

- **Marché actif**

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par référence aux prix cotés sur un marché actif lorsqu'ils sont aisément et régulièrement disponibles, en tenant compte de critères tels que le volume des transactions ou les transactions récentes. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés (futures et options).

Pour les dérivés de gré à gré tels les swaps de taux d'intérêts, les options et les contrats de change, leur valorisation est réalisée par des modèles largement reconnus (méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, modèle de Black and Scholes,...) qui utilisent des données de marché observables.

La valorisation de ces dérivés inclut une correction pour le risque de crédit (CVA – Credit Value Adjustment ; DVA – Debit Value Adjustment). L'ajustement CVA consiste à adapter la juste valeur des dérivés afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie dans la valorisation. De même, l'ajustement DVA reflète l'effet de la qualité de crédit du Groupe sur la valorisation des dérivés.

Pour les valorisations qui utilisent les cours «milieu de marché» comme base d'établissement de la juste valeur, un ajustement de cours est appliqué, par position de risque, aux positions nettes ouvertes en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon le cas.

- **Absence de marché actif**

La plupart des dérivés sont traités sur des marchés actifs. Lorsque le prix d'une transaction dans un marché inactif ne correspond pas à la juste valeur d'autres transactions observables sur ce marché pour le même instrument ou à la valorisation avec un modèle interne fondé sur des données observables de marché, cette différence est comptabilisée directement en compte de résultat. Par contre, si cette différence (appelée communément « Day 1 profit and loss ») est générée par un modèle de valorisation dont tous les paramètres ne proviennent pas de données de marché observables, elle est soit étalée en compte de résultat sur la durée de vie de la transaction, soit différée jusqu'au moment où l'instrument est décomptabilisé. Dans tous les cas, la différence non encore reconnue est comptabilisée immédiatement en compte de résultat si les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou si la juste valeur peut être déterminée par référence à un prix coté sur un marché actif impliquant le même instrument. Pour toutes les transactions, la méthode appropriée pour reconnaître cette différence en compte de résultat est déterminée individuellement.

- **Absence de marché actif – Instruments des capitaux propres (actions non cotées)**

En l'absence de prix de transaction récente réalisée dans des conditions normales de marché, la juste valeur des actions non cotées est estimée à partir de techniques de valorisation reconnues comme la méthode de l'actualisation des flux futurs, la méthode de l'application de multiples boursiers de sociétés comparables et la méthode patrimoniale.

La valeur comptable des instruments financiers à court terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

5.3.8 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est défini comme une composante d'un instrument composé qui inclut à la fois un instrument financier dérivé et un contrat hôte non dérivé. Cette appréciation s'applique uniquement aux passifs financiers, aux contrats non financiers et actifs financiers n'entrant pas dans le champ d'application de l'IFRS 9. Un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé comme un dérivé lorsque :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- l'instrument hybride (composé) n'est pas détenu à des fins de transaction.

Ce dérivé (incorporé) est évalué à la juste valeur par le compte de résultat comme un dérivé autonome. Le contrat hôte est comptabilisé et évalué suivant les principes de la catégorie à laquelle il appartient. Pour autant que la séparation du dérivé incorporé soit autorisée (voir ci-avant), l'intégralité du contrat hybride peut être désignée comme un actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat. En revanche, s'il n'est pas possible d'évaluer séparément le dérivé incorporé, l'intégralité du contrat hybride doit être désignée comme un actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

5.4 Contrats de location

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

• En tant que preneur en contrat de location

Les contrats de location à l'exception de certains contrats à court terme (≤ 12 mois) et de certains contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à la date de prise d'effet du contrat. Ce qui implique, pour le preneur, de reconnaître au bilan un actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un passif locatif représentatif des engagements sur la durée du contrat.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des options de renouvellement du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers rémunérant le droit d'utiliser le bien loué sur la durée du contrat de location et non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La valeur actualisée des loyers payés est calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur. Ensuite, le passif locatif est évalué en majorant sa valeur comptable pour refléter les intérêts dus au titre du passif locatif (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant sa valeur comptable pour prendre en compte les loyers payés.

Le passif locatif est présenté dans la rubrique « Autres passifs ».

Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance sous déduction des avantages incitatifs reçus et des coûts de remise en état. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est inclus dans la même rubrique que les immobilisations corporelles.

Le passif locatif et le droit d'utilisation peuvent être réévalués en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers futurs en raison de la variation d'indices.

Les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat à court terme ou contrat de faible valeur sont comptabilisés en charges dans la rubrique « Frais généraux et administratifs » selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Par mesure de simplification, IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Le Groupe n'a pas opté pour cette mesure de simplification.

• En tant que bailleur

Les biens loués dans le cadre d'un contrat de location simple sont maintenus à l'actif en immobilisations et amortis selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire. Les revenus locatifs sont comptabilisés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

5.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directement attribuables) diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Le Pôle luxembourgeois applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composants

(principalement pour les immeubles) et le montant amortissable est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

NATURE DE L'IMMOBILISATION OU COMPOSANT	
	Terrain Infinie
	Gros-œuvre 40 ans
	Installations techniques 10 ans
	Installations générales 20 ans
	Parachèvements 5 à 10 ans
	Matériel informatique/ télécom 4 ans
	Matériel divers/ équipement 5 ans
	Mobilier de bureau 10 ans
	Matériel roulant 4 ans

Les terrains et les œuvres d'art ont une durée d'utilité infinie et ne sont donc pas amortis, mais peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif corporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues à chaque date de clôture.

5.6 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Cet actif est comptabilisé initialement au coût s'il est censé produire des avantages économiques futurs et si le coût d'acquisition de cet élément peut être déterminé de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis ou développés en interne ainsi que les fonds de commerce acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les logiciels achetés sont amortis linéairement, sur une durée de 4 ans à partir du moment où ils sont utilisables. Les coûts de maintenance des logiciels sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Par contre, les dépenses qui améliorent la qualité du logiciel ou qui contribuent à en prolonger sa durée d'utilité sont incorporées au coût d'acquisition initial. En ce qui concerne les logiciels générés en interne, les frais de développement sont amortis linéairement sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Les frais de recherche sont pris directement en charges quand ils sont exposés.

Les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Cette durée d'utilité n'excède pas 20 ans.

À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Pour les fonds de commerce, la valeur recouvrable est estimée sur base de la variation des capitaux gérés.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture.

5.7 Autres actifs

Les autres actifs comprennent essentiellement les produits à recevoir (hors intérêts), les charges à reporter et les autres débiteurs. On y trouve également des créances sur le personnel.

5.8 Dépréciation d'actifs

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes de crédit attendues (« Expected credit loss ou ECL »).

La Banque reconnaît des réductions de valeur basées sur le modèle de pertes de crédit attendues (ECL) sur :

- les prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti ;
- les prêts à la clientèle évalués au coût amorti ;
- les instruments de dette évalués au coût amorti ;
- les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat global ;
- les engagements de prêts non encore tirés et les garanties financières émises.

Les pertes attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier. Le calcul de ces pertes se base, entre autres, sur les paramètres suivants : la probabilité de défaut ('Probability of default' ou 'PD'), la perte en cas de défaut ('Loss given default' ou 'LGD'), le montant de l'exposition (comptable résiduelle) en cas de défaut ('Exposure At default' ou 'EAD') et le taux d'actualisation. Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés. Les actifs financiers sont classés sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale en trois catégories :

- stage 1 (comptabilisation initiale : performing) : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant de risques de défauts dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- stage 2 (hausse significative du risque de crédit : under-performing) : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier ;
- stage 3 (actifs financiers en souffrance pour lesquels il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture : non-performing) : la dépréciation est évaluée à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable attendue.

Pour apprécier la détérioration du risque de crédit, le risque de défaillance à la date de reporting est comparé

avec la comptabilisation initiale de l'actif financier. Afin de classer ses expositions de crédit, la Banque a décidé de mettre en place un modèle de notation interne évoluant sur base d'événements de crédits pour ses portefeuilles de crédit.

En ce qui concerne les instruments de dette, les ratings externes d'agence sont principalement utilisés et la Banque fait usage de l'exception relative au risque de crédit faible.

Au bilan, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, la correction de valeur pour pertes ne réduit pas la valeur comptable des actifs financiers et est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Pour les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Provisions ».

Les pertes de valeur sont comptabilisées en compte de résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ».

5.8.1 Définition du défaut

La Banque utilise la même définition de défaut que celle utilisée pour les besoins internes de gestion du risque de crédit. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur.

Un actif financier est considéré en défaut si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- La Banque considère que le paiement du débiteur est improbable (« unlikely to pay ») sans le recours à des actions telles que la réalisation du collatéral ;
- le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

5.8.2 Actif financier déprécié (stage 3)

Le niveau de collatéral mis en garantie n'intervient nullement dans la catégorisation des actifs financiers en stage 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions mentionnées précédemment, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en stage 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque.

Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL est comptabilisée.

5.8.3 Restructurations pour cause de difficultés financières

En cas de difficultés financières de l'emprunteur, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, la Banque peut, dans certains cas spécifiques et sous

certaines conditions, accepter une restructuration d'un dossier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt ou par un report ou un étalage de certaines échéances contractuelles.

Ces dossiers sont systématiquement classés en stage 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il sera répertorié en stage 3.

5.8.4 Dégradation significative du risque de crédit

Conformément au modèle d'ECL, la dépréciation d'un actif financier est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier dès que le risque de crédit pour cet actif financier s'est dégradé de manière significative. Cette évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est une évaluation relative par rapport au niveau de risque qui a été estimé à la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires, la dégradation significative du risque de crédit est évaluée essentiellement sur base de la notation externe (ou, à défaut, sur base d'une notation interne correspondante) :

- la Banque utilise l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme IFRS 9, ce qui signifie que les instruments ayant une notation « Investment grade » (faible risque de crédit) à la date de reporting sont toujours classés en stage 1 et se voient par conséquent attribuer une ECL s'élevant au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant du risque d'un défaut dans les 12 mois suivants la date de reporting ;
- pour les actifs financiers pour lesquels l'exception relative au risque de crédit faible ne peut être appliquée (c-à-d les actifs dont la notation est inférieure à « Investment grade »), le Groupe réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.

Pour le portefeuille de prêts, le Groupe a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit. Elle est recalculée à chaque date de reporting individuellement, au niveau de la facilité du crédit et évolue en fonction d'événements de crédits tels que :

- une restructuration pour cause de difficultés financières (« forborne ») : un actif financier faisant l'objet d'une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur est toujours classé en stage 2, à moins que le dossier soit considéré en

défaut, auquel cas il est classé en stage 3 ;

- entrée en « Watch-list » : les dossiers repris dans cette liste sont classés en stage 2 minimum ;
- un appel de marge effectué par la Banque (crédits lombards), lorsqu'elle estime que le collatéral apporté en garantie par la contrepartie n'est plus suffisant ;
- des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours : la Banque s'est alignée sur les standards internationaux, puisqu'un transfert vers la stage 2 a lieu à partir du moment où un actif financier présente des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours.

Étant donné que la Banque n'acquiert jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont toujours classés en stage 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Pour les reportings à des dates ultérieures, tant qu'aucun des critères mentionnés ci-avant n'est rempli, l'actif reste en stage 1.

Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument financier est classé en stage 2 et une ECL correspondant au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument est comptabilisée.

Un actif financier est considéré en défaut (c'est-à-dire en stage 3) à partir du moment où il satisfait à la définition de défaut mentionnée précédemment.

Les transferts entre catégories sont symétriques, ce qui signifie qu'un instrument financier ayant migré à un moment donné vers la stage 2 ou 3 peut revenir en stage 2 ou 1 à une date de reporting ultérieure si plus aucun des critères de migration n'est rempli, à condition que les éventuelles périodes de probation, conformément aux standards réglementaires du secteur, soient respectées.

5.8.5 Gouvernance et mesure des pertes de crédit attendues (modèle ECL)

L'ECL est le résultat du produit de la probabilité de défaut (PD), de l'estimation de l'exposition au moment du défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD). Le calcul de l'ECL est réalisé de telle sorte qu'il reflète :

- un montant non-biaisé, pondéré à une probabilité de survenance ;
- la valeur temps de l'argent ;
- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions macro-économiques futures.

La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions).

L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisée au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en stage 2 minimum.

L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en stage 1.

La Banque ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Dans le cadre de l'IFRS 9, le Groupe a développé ses propres modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL. Trois scénarios macro-économiques différents sont pris en considération pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macro-économique de base est considéré comme représentant les prévisions futures les plus probables. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Le calcul de l'ECL exige des jugements importants sur différents aspects tels que, par exemple, la situation financière de l'emprunteur et sa capacité de remboursement, la valeur du collatéral et les possibilités de récupération ou encore les prévisions macro-économiques futures : une approche la plus neutre possible est appliquée en la matière.

5.8.6 Réduction de valeur

Une réduction de valeur consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de tout ou d'une partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Cette situation donne lieu à une sortie du bilan. La Banque décide d'une sortie anticipée du bilan sur base individuelle et en tenant compte de différents facteurs, comme :

- l'actif financier est déprécié en totalité ;
- la durée depuis la date de la dernière dépréciation ;
- la réalisation ou non du collatéral réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des flux contractuels et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier flux contractuel reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur.

5.9 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Pôle luxembourgeois a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement du passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est comptabilisée pour sa valeur actualisée.

5.10 Impôts

• Impôts courants

Les actifs et passifs d'impôts exigibles correspondent aux montants à payer ou à recouvrer, déterminés sur base des règles et taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des comptes, ainsi qu'aux ajustements d'impôts relatifs aux exercices précédents.

• Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès qu'il existe une différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable qui consiste à calculer, à chaque date de clôture, les latences fiscales sur base du taux d'imposition en vigueur ou qui le sera (pour autant qu'il soit connu) au moment où les différences temporelles s'inverseront. Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception de celles :

- liées à la reconnaissance initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- associées aux investissements dans des filiales, sociétés liées et coentreprises dans la mesure où la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, sur lequel ces différences pourront être imputées, sera disponible, à moins que la différence temporelle déductible soit :

- générée par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- relative aux investissements dans des filiales, sociétés liées et coentreprises dans la mesure où cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en compte de résultat comme charges ou produits d'impôts, à moins qu'ils ne soient liés à des éléments enregistrés dans les capitaux propres (réévaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente), auquel cas ils sont

imputés sur les capitaux propres et ensuite, reconnus en compte de résultat en même temps que les plus ou moins-values réalisées.

5.11 Avantages au personnel

Dans le respect de la réglementation nationale et des pratiques du secteur, le régime en vigueur dans le Pôle luxembourgeois, en termes de régime de retraite, est celui d'une assurance de groupe, régime à cotisations définies.

Tant pour le régime à cotisations définies que pour les cas de prestations définies résiduels, le Pôle luxembourgeois verse à l'assureur les montants calculés selon le règlement, au début de chaque exercice. Ces primes sont comptabilisées en charges de l'exercice. Les résultats relatifs aux plans d'intéressement mis en place au sein du Pôle luxembourgeois sont comptabilisés en résultat avec comme contrepartie les fonds propres. Les avantages à long terme comprennent des avantages tels que ceux liés aux primes, à condition que leur règlement intégral ne soit pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La partie dont le paiement est attendu dans plus d'un an fait l'objet d'une provision.

5.12 Autres passifs

Les autres passifs regroupent notamment les dividendes à payer, les charges à payer (hors intérêts), les produits à reporter et les autres dettes.

5.13 Produits et charges d'intérêts

Les charges et produits d'intérêts dont le taux est positif sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, afin d'obtenir la valeur comptable nette de l'instrument. Le calcul de ce taux inclut l'intégralité des commissions reçues ou payées y afférentes, les coûts de transaction et les primes ou décotes. Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un instrument financier.

Une fois que la valeur d'un actif financier a été diminuée suite à une perte de valeur, le produit d'intérêts continue à être comptabilisé au taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs afin de déterminer le montant recouvrable.

Les charges et produits d'intérêts sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés sous cette rubrique.

Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

5.14 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

5.15 Honoraires et commissions

Le Pôle luxembourgeois reconnaît en compte de résultat des honoraires et commissions résultant de diverses prestations de services fournies à ses clients.

La comptabilisation de ces honoraires et commissions est fonction de la nature de ces prestations.

Les commissions rémunérant un service sur une période donnée sont étalées, au fur et à mesure que le service est rendu ou linéairement, sur la durée de l'opération génératrice de la commission. C'est le cas des commissions de gestion, d'administration, de services financiers, de droits de garde et autres prestations de services.

En ce qui concerne les commissions liées à la réalisation d'un acte important, telles que les commissions d'intermédiation, de placement, de performance et les courtages, elles sont différées et comptabilisées en compte de résultat lors de l'exécution de cet acte.

5.16 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

Les résultats liés aux opérations à des fins de transaction comprennent tous les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Les pertes et profits (non) réalisés (hors intérêts courus et dividendes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont repris dans les résultats de réévaluation afférents à ces instruments.

Les gains et pertes réalisés sur la vente ou la cession d'instruments financiers qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou détenus à des fins de transaction, sont enregistrés sous la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

5.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La notion de trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent

- la caisse ;
- les soldes auprès des banques centrales à l'exclusion du montant des réserves obligatoires ;
- les soldes à vue débiteurs et créditeurs des établissements de crédit hormis les vostro et les soldes qui garantissent des opérations de prises/mises en pension ou de dérivés ;
- les prêts et les dépôts des établissements de crédit dont la durée initiale est inférieure à trois mois.

Les instruments sont facilement convertibles en un montant de trésorerie et exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

La Banque présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux d'impôts, les intérêts perçus et les intérêts payés sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les dividendes versés sont enregistrés comme flux de trésorerie des activités de financement.

6. Implémentation des nouvelles règles IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » et choisi la méthode rétrospective modifiée sans retraiter les informations comparatives, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comme un ajustement du solde d'ouverture des capitaux propres. L'impact de la première application de l'IFRS 16 est détaillé ci-après.

Le Groupe a pris des engagements dans le cadre de divers contrats de location portant sur des véhicules et dans une moindre mesure sur du matériel informatique.

À la date de première application le Groupe a comptabilisé des actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs locatifs pour des montants de EUR 1.855.840 sans impact sur les capitaux propres. La répartition de ces impacts par types d'immobilisés est détaillée dans la note 9.9 pour les droits d'utilisation et la note 9.19 pour les passifs locatifs ; les principes comptables sont repris dans la note 5.4.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul du passif locatif est le taux d'emprunt marginal à la date de première application de la norme IFRS 16, correspondant à la durée résiduelle du contrat au 1^{er} janvier 2019.

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du bilan ayant fait l'objet d'ajustements suite à l'application de la norme IFRS 16 en EUR :

	Valeur comptable au 31.12.2018	Impact application IFRS 16	Valeur comptable au 01.01.2019
Immobilisations corporelles	41.575.958	1.855.840	43.431.798
Valeur brute	53.098.536	1.855.840	54.954.376
Amortissements	-11.522.578	-	-11.522.578
TOTAL DES ACTIFS	2.865.682.878	1.855.840	2.867.538.718
Autres passifs	66.231.272	1.855.840	68.087.112
TOTAL DES PASSIFS	2.865.682.878	1.855.840	2.867.538.718

7. Gestion des risques

7.1 Organisation de la gestion des risques

La stratégie en matière de gestion des risques est déterminée par le Conseil d'Administration et est en ligne avec la stratégie définie pour l'ensemble du Groupe par le Conseil d'Administration de la maison mère, Banque Degroof Petercam S.A. Le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam S.A. est responsable de son application à l'ensemble des sociétés du Groupe. Dans ce cadre, il évalue régulièrement le niveau des risques pris et effectue une révision annuelle de l'ensemble des limites de position. Le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. est responsable vis-à-vis de la maison mère et du Conseil d'Administration de l'application de cette stratégie par la mise en œuvre d'une politique en matière de gestion des risques au niveau local ainsi qu'au niveau de ses filiales.

Pour mettre en œuvre sa politique de gestion des risques, le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam S.A. a délégué certaines de ses responsabilités à des comités où Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. est représentée. Les comités qui concernent Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. sont les suivants :

- le Comité ALMAC (Asset and Liability Management Committee) est responsable pour le Groupe de la gestion du bilan et du hors bilan afin de dégager une marge financière stable et suffisante dans les limites de risques acceptables. Il gère également le risque de liquidité consolidé ;
- le Comité « Limites » est responsable pour le Groupe de l'octroi des nouvelles limites pour tout type de produit aux contreparties de types bancaires et courtiers. Il assure également la révision régulière des limites existantes.

La gestion quotidienne des risques est assurée par le département Risk Management de Banque Degroof

Petercam Luxembourg S.A.. Ceci permet de garantir l'intégrité et l'efficacité des processus liés à la mission de gestion des risques. Le concept de gestion des risques signifie l'identification, l'évaluation, la surveillance et le contrôle/atténuation des risques.

À la demande de la Banque, la CSSF avait approuvé l'exemption totale des risques pris sur le Groupe Banque Degroof Petercam S.A. dans le cadre du calcul des limites grands risques, conformément à la partie XVI, point 24 de la circulaire 06/273 telle que modifiée. Sous le régime des nouvelles exigences prudentielles détaillées dans le règlement (UE) n°575/2013, cette exemption reste valable en vertu de l'article 493, paragraphe 3 point c dudit règlement et du règlement CSSF n°14-01 article 20.

7.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que le Groupe ne puisse pas faire face à ses engagements financiers à leur échéance à un coût raisonnable.

Ce risque est géré au niveau consolidé par le Comité ALMAC, sur une base mensuelle, tandis que la gestion quotidienne de la Banque a été déléguée au département Trésorerie de la salle des marchés, sous la supervision du département Risk Management.

Le Pôle luxembourgeois applique une stratégie prudente en matière de gestion de trésorerie. Le Pôle luxembourgeois place ses liquidités auprès de la Banque Centrale du Luxembourg et dans un portefeuille d'obligations très liquides, mobilisables à tout moment par l'intermédiaire de la vente ou mise en pension.

En ce qui concerne les obligations non-souveraines, le Pôle luxembourgeois applique des critères rigoureux de sélection en termes de notation et de liquidité du titre et impose une diversification des émetteurs afin de réduire au maximum le risque de concentration. Ceci permet d'assurer la liquidité de ses portefeuilles, soit par l'intermédiaire de la vente soit via des programmes de mise en pension « repositories bi- ou triparti ».

Le Pôle luxembourgeois impose le maintien de réserves monétaires auprès de la Banque Centrale du Luxembourg et/ou d'un montant d'obligations extrêmement liquides (Extremely High Quality Assets) libres d'engagements afin de pouvoir disposer de liquidité au quotidien dans le but de faire face à d'éventuels retraits. Le montant minimal a été fixé pour l'exercice 2019 et 2018 à EUR 225 millions.

Conformément à la circulaire CSSF 09/403 qui prescrit la mise en place de tests de résistance, le contrôle exercé par le Risk Management s'articule autour de trois scénarii: une gestion courante, une gestion en période de crise de liquidité généralisée du marché et une gestion en crise de liquidité spécifique au Pôle luxembourgeois. Les flux de trésorerie doivent permettre de faire face à chacun de ces trois scénarii, qui sont suivis rigoureusement au quotidien.

Le Pôle luxembourgeois a mis en place une politique de gestion de la liquidité liée aux scénarii de crise évoqués ci-dessus. Celle-ci prévoit dans le cas d'un scénario de crise de liquidité généralisée, la possibilité de générer des liquidités immédiates par des opérations de repo sur la totalité des obligations détenues dans le portefeuille du Pôle luxembourgeois. En cas de crise de liquidité spécifique au Pôle luxembourgeois, la politique mise en place prévoit la liquidation immédiate du portefeuille obligataire.

Le ratio de Liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio) introduit par les dispositions CRR/CRDIV se situe au 31 décembre 2019 à 214% (au 31 décembre 2018: 188%) et témoigne du bon niveau de liquidité du Pôle luxembourgeois.

Une autre exigence des dispositions CRR/CRD IV est l'obligation par le Pôle luxembourgeois de suivre ses actifs grevés et non grevés. Chaque montant est la valeur médiane des données trimestrielles relatives aux douze mois précédents.

Il est important de noter que la Banque n'a pas de programme d'obligations sécurisées. Ses principales sources d'actifs grevés sont liées à ses activités sur le marché du Repo et des prêts de titres, au montant de la réserve obligatoire déposé auprès de la Banque centrale du Luxembourg et au collatéral échangé pour couvrir les expositions sur instruments dérivés. Dans ce dernier cas, le collatéral mis en gage résulte en partie du collatéral reçu par d'autres contreparties avec lesquelles la Banque est active sur le marché des dérivés.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs selon qu'ils sont grevés ou non (valeur médiane des données des 4 trimestres en EUR) :

31.12.2019	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de la Banque	173.569.365	n/a	2.542.223.763	n/a
Instruments de capitaux propres	-	-	8.674.104	8.674.104
Instruments de dette	121.197.818	121.514.035	981.339.163	983.978.557
Autres actifs	-	n/a	212.656.573	-

31.12.2018	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de la Banque	194.483.901	n/a	2.967.680.017	n/a
Instruments de capitaux propres	-	-	4.406.137	4.406.137
Instruments de dette	118.796.327	113.949.961	824.706.189	831.356.145
Autres actifs	-	n/a	214.169.066	-

Les instruments de dettes grevés sont composés de titres prêtés et de titres mis en pension.

Les garanties reçues par le Pôle luxembourgeois sont réparties dans le tableau suivant (valeur médiane en EUR) en fonction du fait qu'elles sont grevées ou susceptibles de l'être :

	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
	Juste valeur des garanties grevées reçues	Juste valeur des garanties reçues disponibles pour être grevées	Juste valeur des garanties grevées reçues	Juste valeur des garanties reçues disponibles pour être grevées
Garanties reçues par l'établissement déclarant	-	175.637.907	-	214.222.211
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Instruments de dette	-	137.649.744	-	198.158.988
Autres garanties reçues	-	-	-	-

Les obligations disponibles pour être grevées ont été obtenues dans le cadre d'opérations de prise en pension et de prêts de titres.

La valeur comptable des passifs susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires grevant les actifs ainsi que celle des actifs et garanties grevées associées sont repris dans le tableau ci-dessous (valeur médiane en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs grevés, garanties reçues	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs grevés, garanties reçues
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	211.307.273	173.569.365	195.158.145	194.483.901

Le gap de liquidité corrigé est toujours calculé en tenant compte de la capacité de mobiliser les portefeuilles obligataires.

Les tableaux ci-après détaillent respectivement les gaps de liquidité sur base des flux de trésorerie contractuels (connus ou estimés) et non actualisés pour les actifs et passifs financiers (en EUR):

31.12.2019	A vue	Jusqu'à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹	576.068.138	-	-	-	-	576.068.138
Prêts et créances sur la clientèle	137.026.360	86.606.600	84.928.650	223.214.074	91.764.819	623.540.503
Obligations et autres titres à revenu fixe ²	-	94.676.874	215.994.215	571.373.210	436.355.027	1.318.399.326
Dérivés	38.215.743	2.531.684.361	143.912.389	24.771.641	4.776.189	2.743.360.323
Lignes de crédit non utilisées	100.022.946	-	-	-	-	100.022.946
Total Actif	851.333.187	2.712.967.835	444.835.254	819.358.925	532.896.035	5.361.391.236
PASSIFS FINANCIERS						
Dépôts envers les établissements de crédit	23.936.233	36.002.506	1.713.385	-	-	61.652.124
Dépôts envers la clientèle	1.993.611.859	165.507.519	33.235.050	1.888.701	-	2.194.243.129
Dérivés	38.283.344	2.535.104.517	145.959.480	37.536.815	5.853.342	2.762.737.498
Garanties octroyées	-	27.406.319	-	-	-	27.406.319
Total Passif	2.055.831.436	2.764.020.861	180.907.915	39.425.516	5.853.342	5.046.039.070
Gap de liquidité	-1.204.498.249	-51.053.026	263.927.339	779.933.409	527.042.693	315.352.166
Prise en compte de la capacité de mise en pension du portefeuille obligataire ²	1.309.029.016	-94.676.874	-215.994.215	-562.002.900	-436.355.027	-
Gap de liquidité corrigé	104.530.767	-145.729.900	47.933.124	217.930.509	90.687.666	315.352.166

31.12.2018	A vue	Jusqu'à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹	1.194.522.261	128.499.359	20.100.829	-	-	1.343.122.449
Prêts et créances sur la clientèle	108.694.480	80.150.639	37.527.597	194.143.168	44.162.153	464.678.037
Obligations et autres titres à revenu fixe ²	-	168.431.113	49.175.375	389.397.957	218.415.724	825.420.169
Dérivés	4.685.398	2.997.172.409	551.011.803	44.241.602	8.026.315	3.605.137.527
Lignes de crédit non utilisées	166.162.038	-	-	-	-	166.162.038
Total Actif	1.474.064.177	3.374.253.520	657.815.604	627.782.727	270.604.192	6.404.520.220
PASSIFS FINANCIERS						
Dépôts envers les établissements de crédit	50.048.674	17.783.570	-	-	-	67.832.244
Dépôts envers la clientèle	2.220.236.676	128.077.851	5.146.417	1.883.718	-	2.355.344.662
Dérivés	4.606.188	2.998.394.797	550.625.991	41.966.959	9.423.101	3.605.017.036
Garanties octroyées	-	26.312.456	-	-	-	26.312.456
Total Passif	2.274.891.538	3.170.568.674	555.772.408	43.850.677	9.423.101	6.054.506.398
Gap de liquidité	-800.827.361	203.684.846	102.043.196	583.932.050	261.181.091	350.013.822
Prise en compte de la capacité de mise en pension du portefeuille obligataire ²	796.523.705	-148.426.450	-49.175.375	-380.506.156	-218.415.724	-
Gap de liquidité corrigé	-4.303.656	55.258.396	52.867.821	203.425.894	42.765.367	350.013.822

(1) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(2) La majorité des obligations en EUR reprises dans ce tableau sont considérées comme mobilisables rapidement via mise en pension.

7.3 Risque de marché

7.3.1 Politique

Les risques de marché sont les risques d'évolution défavorable des facteurs de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours de change, ...) affectant la valeur des positions pour compte propre du Pôle luxembourgeois.

Les activités de trésorerie, de change et de trading en obligations sont suivies quotidiennement au moyen d'indicateurs tels que la Value-at-Risk (VaR), la sensibilité au taux d'intérêt, des analyses de scénarii et plus simplement, les volumes nominaux.

Ces activités se comparent à des limites fixées par le Comité de Direction dans le cadre dicté par la maison mère et se caractérisent par des encours d'importance réduite par rapport aux fonds propres.

Dans le cadre de Bâle III, le choix de la méthode de calcul s'est porté sur l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt de 200 points de base pour le risque de taux d'intérêt et la VaR historique (indicateur mesurant la perte maximale avec un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de un jour) pour le risque de change. Ces indicateurs servent au calcul des fonds propres économiques pour les risques de marché en taux d'intérêt et change.

7.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan. Il s'agit du risque financier issu de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt et sur la juste valeur des instruments de taux.

Ce risque est suivi quotidiennement via l'indicateur Value Basis Point (VBP), qui ne prend en compte que les éléments sensibles au risque de taux, toutes échéances confondues.

Ce risque est géré mensuellement par le Comité ALMAC à l'aide d'une norme définie en termes de « duration gap ». Cette norme a été construite sur base de la perte maximale acceptable en cas de hausse des taux de 1%, allouée par le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam S.A. à l'activité de transformation du Groupe et est répartie entre la société-mère à Bruxelles et la Banque à Luxembourg. Celle-ci inclut tous les postes du bilan et donc également les positions de trésorerie.

La limite sur le montant de perte maximale acceptable suite à un mouvement des taux d'intérêt de 1% est fixée à EUR 9 millions de perte maximale acceptable. Ceci se traduit par une limite opérationnelle en VBP (Value per Basis Point) de EUR 100.000 qui englobe toutes les positions de taux d'intérêt. Cette dernière limite n'a pas évolué par rapport au 31 décembre 2018.

Le tableau ci-dessous reprend les chiffres clés relatifs à l'exposition au risque taux d'intérêt (VBP en EUR):

2019	31.12.2019	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de taux	63.232	62.348	44.854	82.722
2018	31.12.2018	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de taux	60.271	72.041	21.461	88.385

En complément, conformément à Bâle II, un stress test compare la perte qui serait enregistrée en cas de hausse parallèle des taux de 2% aux capitaux propres. Le résultat de ce test s'établit à 5,6% des fonds propres utiles au 31 décembre 2019 (4,4% en 2018).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Banque a décidé d'appliquer le Hedge accounting. Les instruments de couverture sont des Interest Rate Swap (IRS).

À l'initiation, la Banque documente toutes les relations de couverture. La documentation de couverture comprend l'identification de l'obligation ou du crédit, la nature du risque faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque évalue également sur une base continue si les instruments de couverture compensent de manière efficace les variations de la juste valeur des éléments couverts.

7.3.3 Risque de change

Il s'agit essentiellement de la couverture et de l'optimisation du risque de change généré par tous les départements de la Banque. Le trading en devises est proscrit.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque de change quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VaR historique.

Le tableau ci-dessous reprend les chiffres clés relatifs à l'exposition au risque de change (position de change totale en EUR) :

		(en euros)			
2019		31.12.2019	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de change	Nominal	497.089	1.088.425	497.089	2.412.155
2018		31.12.2018	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de change	Nominal	1.112.134	978.788	326.568	2.904.095

Les limites concernant le risque de change ont été établies en valeur nominale.

Limites « overnight » en valeur absolue :

	Semaine	Week-end
Devises courantes (limite par devise)	2.000.000	1.000.000
Devises exotiques (limite par devise)	250.000	250.000
TOTAL TOUTES DEVISES CONFONDUES	3.000.000	2.000.000

Les limites n'ont pas subi de modification par rapport à l'exercice 2018.

Par ailleurs, DPAS conserve une position résiduelle de USD 0,4 millions qui n'est pas reprise dans les limites de change qui encadrent les activités du département Financial Markets, cependant, cette position fait l'objet d'un suivi spécifique par le Comité ALM Luxembourg.

7.4 Risque de crédit

7.4.1 Définition

Le risque de crédit est le risque de perte suite au non-respect par une contrepartie (institutionnelle, personne morale ou privée...) de ses obligations contractuelles dans les délais impartis. Ce risque est suivi quotidiennement.

En ce qui concerne les limites de contrepartie, les expositions sont calculées en fonction des évolutions de la valeur de marché, à laquelle est rajouté un coefficient (« add-on ») reflétant le risque d'évolution future de celle-ci, et comparées aux limites octroyées par le Comité « Limites ».

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9, la Banque classe désormais chaque actif financier (qui entre dans le champ de ladite norme) sur base de l'ampleur de l'augmentation du risque de crédit (« Significant Increase in Credit Risk », « SICR ») depuis la comptabilisation initiale et, partant de cette classification, calcule pour chaque actif financier, des réductions de valeur sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de l'actif en question (« Expected Credit Loss », « ECL »). Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, un ECL est comptabilisé.

Le risque de crédit est, conformément à la norme comptable de l'IFRS 9, classé en 3 niveaux appelés aussi « stage » (voir note 5.8.1.2). Le tableau ci-dessous détaille la valeur comptable par stage au 31 décembre 2019 (en EUR) :

31.12.2019	Stage 1	Stage 2	Stage 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100,00%	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	96,84%	2,14%	1,02%
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	100,00%	-	-
Instruments de dette évalués au coût amorti	100,00%	-	-
Passifs éventuels et engagements	99,37%	0,63%	-

31.12.2018	Stage 1	Stage 2	Stage 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100,00%	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	91,20%	6,78%	2,02%
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	100,00%	-	-
Instruments de dette évalués au coût amorti	100,00%	-	-
Passifs éventuels et engagements	98,29%	1,71%	-

Partant du fait que la Banque n'acquiert jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont systématiquement classés en stage 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale (voir infra), cet instrument financier est classé en stage 2. Un actif financier passe en stage 3 quand il est considéré en défaut.

7.4.2 Modèles

Les modèles permettant d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit utilisé dans le cadre de l'IFRS 9 sont basés sur les principes suivants :

Portefeuille obligataire et dépôts interbancaires

- En utilisant l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme comptable, les instruments ayant une notation « Investment grade » à la date de reporting sont systématiquement classés en stage 1. Pour les autres actifs financiers, la Banque réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.
- Pour les instruments non Investment grade, il y a un passage en stage 2 dès qu'au moins une des conditions suivantes est remplie : la PD est trois fois plus élevée que la PD initiale (ou deux fois si la PD initiale est supérieure à un certain niveau), hausse du spread de crédit de plus de 100%, mesure de forborne (c'est-à-dire, restructuration d'un instrument suite à des difficultés financières de la contrepartie), un arriéré de paiement d'au moins 30 jours.
- Un actif financier passe au stage 3 dès qu'il répond à une des conditions suivantes :
 - la Banque considère que le paiement du débiteur est improbable (« unlikely to pay »);
 - le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.
 L'actif financier est dans ce cas considéré en défaut. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur.
- Par symétrie, un retour dans un stage plus favorable est prévu dès que plus aucune condition justifiant un stage plus défavorable n'est remplie, pour autant toutefois que les périodes de probation soient respectées.

Prêts à la clientèle

La Banque a développé un modèle de notation interne pour les prêts à la clientèle. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit.

- Au moment de la comptabilisation initiale, toutes les expositions de crédit sont classées en stage 1.
- Un passage en stage 2 est réalisé dès qu'au moins un des événements de crédit suivant est signalé : une mesure de forborne et/ou une entrée en Watch list (baisse de la valeur du patrimoine de l'emprunteur, non-respect des ratios financiers pour les sociétés, bridge d'un covenant, ...) et/ou un appel de marge (typiquement utilisé dans le cadre des crédits dits « lombard » pour lesquels le portefeuille-titres est donné en nantissement) lorsque la Banque estime que la garantie du crédit n'est plus suffisante, et/ou un arriéré de paiement d'au moins 30 jours est signalé.
- Un passage en stage 3 s'effectue dès qu'au moins un des événements de crédit suivants est signalé : le paiement du débiteur est improbable (« unlikely to pay ») et/ou il existe un arriéré de paiement d'au moins 90 jours.
- La Banque ne tient pas compte du niveau de collatéral apporté en garantie dans la catégorisation des actifs financiers en stage 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions précitées, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en stage 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque.
- Par symétrie, un retour dans un stage plus favorable est prévu, dès que les conditions peuvent le justifier et pour autant que les périodes de probation soient respectées.

Calcul de l'ECL

Le modèle de calcul de l'ECL est basé sur les éléments suivants :

- la Banque ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Pour les besoins de la norme comptable de l'IFRS 9, des modèles de PD et LGD ont été développés au sein de la Banque afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL (voir note 5.8.1.5).

- une estimation des pertes de crédit attendues basée sur une approche de calcul : probabilité de défaut (PD) multipliée par la perte en cas de défaut (LGD), il s'agit donc d'une approche collective pour les instruments en stages 1 et 2 avec toutefois, pour les crédits octroyés à la clientèle, la prise en considération de la garantie (le cas échéant) sur une base individuelle (par dossier de crédit).
En stage 3, l'estimation des ECL est systématiquement réalisée de manière individuelle, via la méthode de l'actualisation des cashflows.
- cette approche PD x LGD est appliquée à chaque instrument financier et pour chaque année résiduelle. La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions). L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en stage 2 minimum. L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en stage 1.
- les paramètres de risque (notamment PD et LGD) sont recalculés en fin de chaque année, sur base de données historiques, d'éléments actuels et prospectifs (forward-looking).
- le résultat est établi par pondération probabiliste, c'est-à-dire que la Banque prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macro-économique de référence représente les prévisions futures les plus probables selon la Banque. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

7.4.3 Gestion du risque de crédit

Le montant de l'exposition au risque de crédit du Pôle luxembourgeois est représenté par la valeur comptable, nette de corrections de valeur, des actifs, des garanties émises et crédits confirmés non utilisés octroyés à ses clients.

Le montant de l'exposition du Pôle luxembourgeois au risque de crédit sur les instruments financiers dérivés est représenté par leur coût de remplacement global. Pour réduire le risque de crédit sur ces opérations, le Pôle luxembourgeois a signé des contrats CSA (Credit Support Annexes) avec une majorité de ses contreparties.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'exposition du Pôle luxembourgeois au risque de crédit, calculée suivant la réglementation Bâle III aux 31 décembre 2019 et 2018 (en EUR) :

	Valeur nette exposée au risque	Valeur finale exposée au risque ¹	Actifs à risques pondérés ²
31.12.2019			
Total	2.225.366.751	1.853.184.266	479.235.521
Prêts et créances sur les établissements de crédit	94.486.824	94.486.824	13.281.213
Prêts et créances sur la clientèle	610.717.245	331.810.191	302.181.376
Instruments de dette	1.318.019.794	1.318.019.794	65.230.450
<i>Emetteurs publics</i>	<i>543.352.897</i>	<i>543.352.897</i>	<i>0</i>
<i>Autres émetteurs</i>	<i>774.666.897</i>	<i>774.666.897</i>	<i>65.230.450</i>
Instruments de capitaux propres	8.668.070	8.668.070	11.136.565
Passifs éventuels et engagements	127.420.991	45.600.768	44.519.374
Dérivés détenus à des fins de transaction	66.053.827	54.598.619	42.886.543

	Valeur nette exposée au risque	Valeur finale exposée au risque ¹	Actifs à risques pondérés ²
31.12.2018			
Total	1.786.805.916	1.324.985.148	381.217.652
Prêts et créances sur les établissements de crédit	241.984.669	148.692.780	41.947.872
Prêts et créances sur la clientèle	450.561.418	271.580.106	236.809.888
Instruments de dette	851.289.191	851.289.191	58.503.523
<i>Emetteurs publics</i>	<i>452.082.764</i>	<i>452.082.764</i>	<i>0</i>
<i>Autres émetteurs</i>	<i>399.206.427</i>	<i>399.206.427</i>	<i>58.503.523</i>
Instruments de capitaux propres	9.034.064	9.034.064	11.341.028
Passifs éventuels et engagements	192.470.514	13.367.649	11.989.371
Dérivés détenus à des fins de transaction	41.466.060	31.021.358	20.625.970

(1) La valeur finale exposée au risque prend en compte les techniques d'atténuation du risque crédit (essentiellement les garanties) ainsi que le facteur de conversion du hors bilan.
(2) Le montant des actifs à risques pondérés correspond à la valeur finale exposée au risque multipliée par la pondération associée à la contrepartie de chaque exposition.

On peut distinguer trois catégories de crédits :

a) l'octroi de limites pour les contreparties bancaires

L'octroi de limites interbancaires est centralisé au niveau du Groupe et repose sur l'octroi et la révision de limites par le Comité « Limites » qui rassemble, sur une base mensuelle, des responsables de la société-mère à Bruxelles et de la Banque à Luxembourg.

b) l'octroi de crédits à la clientèle pour les contreparties non bancaires

La volonté de la Banque de prendre un risque de crédit est limité. Quand il s'agit de crédits aux particuliers, ceux-ci ne sont envisagés qu'à concurrence de collatéraux adéquats. Le crédit aux sociétés est réservé aux débiteurs de premier ordre.

c) le portefeuille obligataire du Pôle luxembourgeois

Le portefeuille obligataire global de la Banque a subi une refonte complète et se répartit désormais entre deux portefeuilles correspondant à deux grandes catégories. La première catégorie regroupe les obligations du secteur public, soit les émetteurs souverains, les agences gouvernementales, les obligations garanties par des états et des obligations émises par des émetteurs supranationaux. La seconde catégorie regroupe les obligations du secteur privé qui dans le cas présent est exclusivement constituée d'émissions du secteur bancaire sécurisées (covered bonds). Une limite de EUR 625 millions a été octroyée pour cette seconde catégorie.

Le portefeuille « secteur public » s'élève au 31 décembre 2019 à EUR 734,1 millions (2018: EUR 504,6 millions). Tous les émetteurs ont un rating « Investment Grade » excepté les « commercial papers » et une émission régionale (Communauté Française de Belgique) qui n'ont pas de rating.

L'encours du portefeuille « secteur privé » constitué principalement d'obligations sécurisées s'élève au 31 décembre 2019 à EUR 582,1 millions (2018 : EUR 320,8 millions). Le rating moyen est de qualité AAA mais le portefeuille comporte toutefois une position obligataire bancaire non couverte pour EUR 20 millions ayant comme maturité le 25 janvier 2020. Cette position a été validée par le Comité ALMAC de janvier 2018 et est incluse dans le montant total de EUR 582,1 millions.

7.4.4 Garanties reçues dans le cadre du portefeuille de crédits à la clientèle

Les garanties reçues dans le cadre des crédits octroyés à la clientèle se répartissent de la manière suivante (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
Nature de la garantie	Valeur d'évaluation	Pourcentage	Valeur d'évaluation	Pourcentage
Obligations	70.592.051	3,55%	52.621.595	3,57%
Cash	133.967.960	6,74%	74.983.130	5,09%
Hypothèques	250.122.461	12,59%	168.213.879	11,42%
Autres	508.181.824	25,57%	195.986.419	13,31%
Actions	440.534.970	22,17%	449.696.527	30,53%
Fonds	583.873.355	29,38%	531.490.740	36,08%
Total	1.987.272.621	100%	1.472.992.290	100%

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la majeure partie des garanties sont constituées de parts de fonds d'investissement et actions déposés auprès de la Banque qui représentent respectivement 51,55% et 66,61% du total des garanties. Les autres garanties sont principalement composées de cash et de titres déposés en dehors de la Banque.

La Banque a mis en place une méthodologie afin d'évaluer la degré de liquidité des différentes positions prises dans l'assiette du gage. Comme repris dans le tableau ci-dessous, 62,41% (2018 : 58,33%) du total des garanties sous forme de cash et de titres sont évalués comme très liquides avec un impact en terme de pondération dans les fonds propres de la Banque égal à 0% (pas d'application d'haircuts).

	31.12.2019	31.12.2018
Niveau de liquidité	Pourcentage	Pourcentage
Niveau 1 : garanties très liquides	62,41%	58,33%
Niveau 2 : garanties moyennement liquides	19,78%	19,46%
Niveau 3 : garanties peu liquides	17,81%	22,21%
Total	100%	100%

En cas de défaut, la Banque exécute les garanties selon les termes contractuels.

7.4.5 Crédits en souffrance

Les crédits en souffrance et non dépréciés sont composés uniquement de prêts et créances accordés à la clientèle qui sont soit en retard de paiement, soit dénoncés. Les montants repris dans le tableau ci-dessous (en EUR) correspondent aux montants dus et non payés pour les créances en retard de paiement ou à la totalité du crédit (capital et intérêts) pour les crédits dénoncés ; la durée est le nombre de jours depuis la première date de non-paiement et respectivement le nombre de jours depuis la dénonciation du crédit:

	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
	Crédits	Garanties ¹	Crédits	Garanties ¹
Inférieur à trois mois	34.744.809	525.428	2.114.769	1.356.820
De trois mois à un an	-	-	503.355	7.911
De un an à cinq ans	71.515	-	229.956	-
Supérieur à cinq ans	-	-	1.229	-
Total des crédits en défaut	34.816.324	525.428	2.849.309	1.364.731

7.4.6 Décomptabilisation (write-off)

La Banque ne procède à une décomptabilisation (un write-off) qu'au cas par cas.

Le Comité Crédits décide de ces décomptabilisations, sur une base purement individuelle (par dossier), et en tenant compte de différents facteurs :

- la réalisation ou non de la garantie dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des cash-flows et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier cash-flow reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur ;
- la durée (de généralement 5 ans) à partir de la date de la dernière dépréciation de la créance concernée.

Au 31 décembre 2019, la Banque a décomptabilisé une créance pour un montant de EUR 10.897 ; elle n'était ni dénoncée ni dépréciée contrairement aux créances du 31 décembre 2018 d'un montant de EUR 733.395 qui étaient toutes dénoncées et totalement dépréciées.

(1) Le montant des garanties reçues est limité au montant des crédits couverts. Les garanties reprennent les liquidités, les titres et les hypothèques.

7.4.7 Restructuration pour cause de difficultés financières (forbearance)

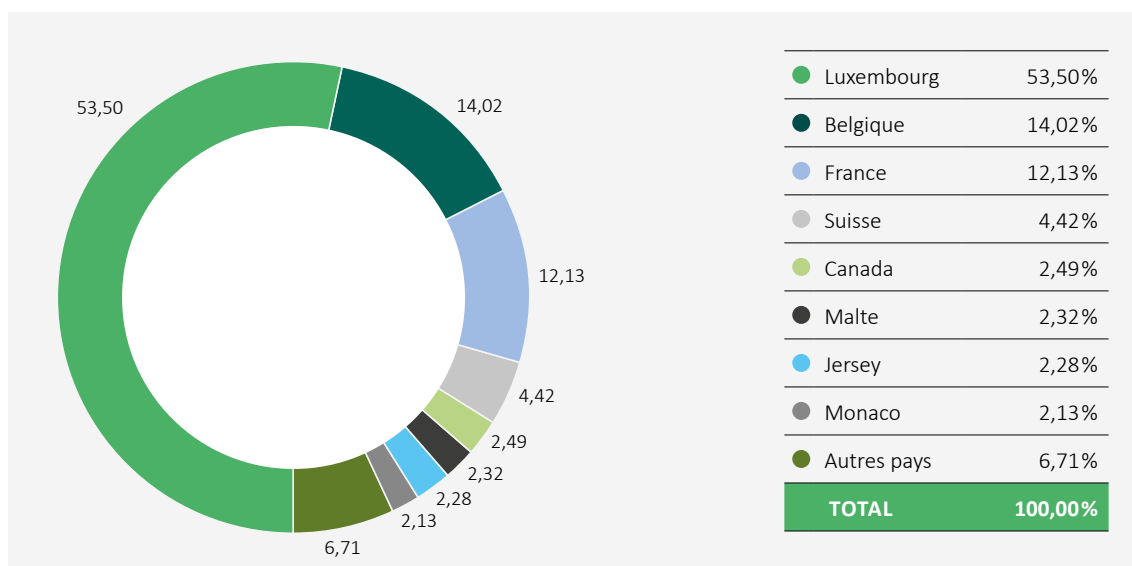
En cas de difficultés financières de la contrepartie, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, la Banque peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un instrument financier, ce qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt/de l'obligation ou par un report ou un étalage de certaines échéances contractuelles sans perte pour la Banque.

Au 31 décembre 2019, le montant des crédits renégociés en raison de difficultés financières qui se traduisent par une restructuration ou une renégociation des termes et des conditions du contrat est de EUR 10.579.398 (2018 : EUR 16.903.017).

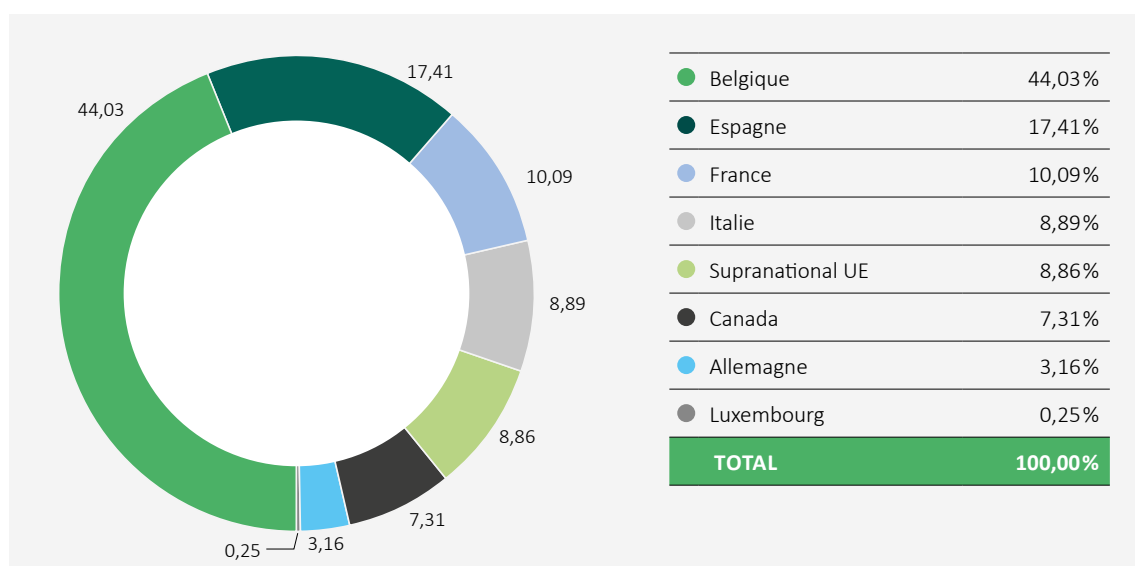
Au 31 décembre 2019, des dépréciations d'un montant de EUR 3.410.506 (2018 : EUR 2.964.200) ont été comptabilisées pour ces contrats..

7.4.8 Exposition géographique

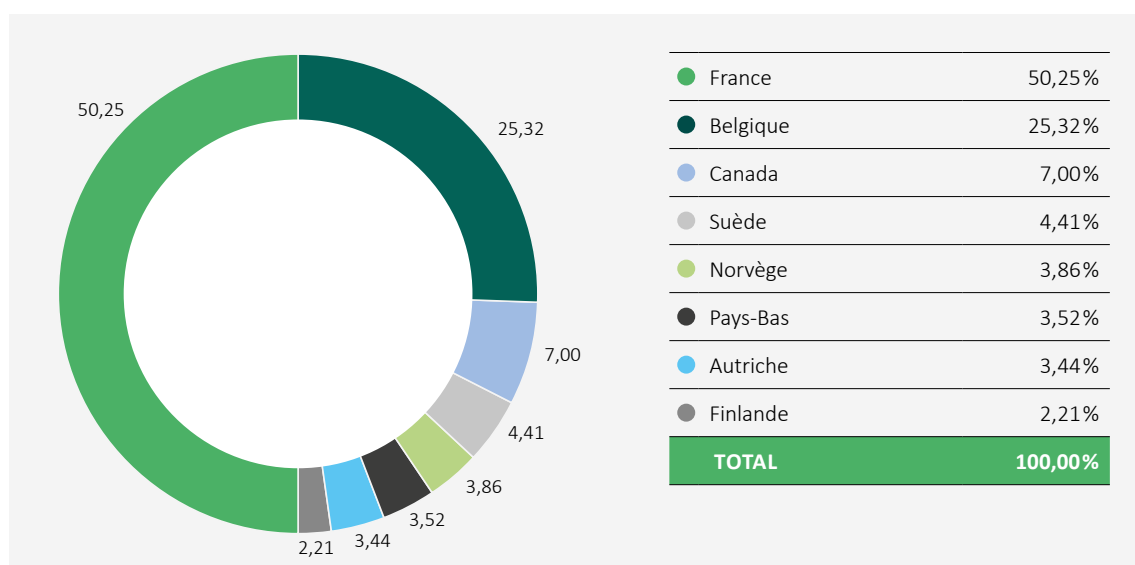
Au niveau géographique, le Pôle luxembourgeois n'a pas d'exposition sur les pays « émergents » et concentre son activité essentiellement sur l'Union Européenne et sur certains pays de l'OCDE. La liste de pays autorisés est revue régulièrement. Le tableau ci-dessous reprend la répartition géographique des lignes de crédits accordées au 31 décembre 2019. La catégorie « Autres pays » regroupe les pourcentages inférieurs à 2 %.



Le tableau ci-dessous reprend la répartition géographique des obligations du portefeuille « secteur public » au 31 décembre 2019.



Le tableau ci-dessous reprend la répartition géographique des obligations du portefeuille « secteur privé ».



7.5 Risque de gestion de fortune

Le risque de gestion de fortune est le risque financier issu d'un éventuel manque de cohérence ou d'une prise de risque excessive dans les stratégies de gestion poursuivies dans l'ensemble du Pôle luxembourgeois.

Ce risque est suivi au sein de chaque entité par les départements de contrôle respectifs, ainsi qu'au niveau consolidé, via des données agrégées. Les contrôles portent sur le respect des contraintes de gestion fixées aussi bien par le client que par le Comité de Direction du Groupe (notamment en matière de diversification, d'« equity ratio » et de produits autorisés en gestion et de contraintes MiFID II), ainsi que sur le suivi des performances. Les contrôles sont réalisés par les 1ères lignes de défense et sont revus trimestriellement par le Risk Management du Pôle luxembourgeois.

La cohérence des contrôles et des principes de gestion à travers les différentes filiales est assurée par le Risk Management du Groupe Banque Degroof Petercam S.A..

7.6 Rendement des actifs

Le rendement des actifs du Groupe (en EUR) calculé en rapportant le résultat de l'exercice au total du bilan est le suivant :

	31.12.2019	31.12.2018
Total des actifs	2.717.653.001	2.865.682.878
Résultat de l'exercice	40.352.459	33.628.003
Ratio Rendement des actifs	1,48 %	1,17 %

7.7 Gestion du capital

L'objectif principal de la gestion du capital du Pôle luxembourgeois est de s'assurer que la Banque et la société de gestion répondent aux exigences réglementaires tout en conservant un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

L'information comparative du tableau ci-dessous de 2018 sur les fonds propres et le ratio a été revue pour se conformer aux changements de présentation de l'année en cours : les fonds propres réglementaires des dispositions CRR/CRD IV comprennent le résultat audité et les dividendes à distribuer. Les fonds propres se répartissent comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Fonds propres Tier 1	264.401.903	224.111.024
Total Fonds propres	264.401.903	224.111.024
Exigence de fonds propres	66.647.358	58.117.548
Ratio	31,74 %	30,85 %

Le Pôle luxembourgeois produit annuellement et conformément à la réglementation en vigueur, un rapport portant sur l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process). Ce rapport est approuvé par le Conseil d'Administration et le Comité de Direction de la Banque. Il atteste de la suffisance des fonds propres par rapport aux risques encourus et ce, même dans des scénarii de crise.

8. Périmètre de consolidation

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenu au 31 décembre 2019	Fraction du capital détenu au 31 décembre 2018
Société mère :			
Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.	Luxembourg		
Filiales consolidées par Intégration Globale :			
Degroof Petercam Insurance Broker- Luxembourg S.A., (anciennement D.S Lux), DPIB	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Degroof Petercam Asset Services S.A., (anciennement Degroof Gestion Institutionnelle- Luxembourg), DPAS	Luxembourg		
Promotion Partners S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Immobilière Cristal Luxembourg S.A. , ICL	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
3P(L) S.à r.l.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Entreprise associée incluse par mise en équivalence :			
Promotion 777 S.A.	Luxembourg	-	34,00 %
Stairway To Heaven S.A.	Luxembourg	48,00 %	48,00 %
Le Cloître S.A.	Luxembourg	33,60 %	33,60 %

En date du 19 septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de DPAS et de la Banque a approuvé l'apport d'une branche d'activités de services d'administration de fonds d'investissement détenue par la Banque à DPAS avec effet à la date du 1^{er} octobre 2018.

Le 24 juin 2019, les statuts de Degroof Petercam Insurance broker S.A. ont été modifiés. Le capital social a été fixé à EUR 125.000,- représenté par cinq mille quarante (5.040) actions.

Dans le cadre d'une stratégie de centralisation des activités et de restructurations de certaines fonctions liées à l'administration des OPC au sien du Groupe Degroof Petercam, la Banque, agissant par sa succursale belge, a cédé à DPAS l'activité d'Administration Comptable OPC avec effet à la date du 1^{er} octobre 2018.

En date du 1^{er} octobre 2019, l'activité banque dépositaire de fonds de droit belge a été transférée de Degroof Petercam Corporate Finance à la succursale belge de Banque Degroof Petercam Luxembourg.

Depuis le 31 décembre 2015, la Banque a inclus dans son périmètre de consolidation les entreprises associées : Promotion 777 S.A., Stairway To Heaven S.A., et Le Cloître S.A. qui est détenue en direct par la société Stairway To Heaven S.A. et indirectement par la Banque.

Le 23 avril 2019, la société Promotion 777 a été cédée.

En date du 31 décembre 2019, un nombre limité de sociétés n'a pas été consolidé.

Toutes les conditions telles qu'énumérées dans les principes de consolidation sont respectées.

9. Annexes relatives au bilan

9.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

Le détail par nature de la rubrique « Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales » se présente comme suit (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	437.121	462.828
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires	481.316.138	1.100.698.626
Intérêts courus	-100.000	-142.000
Pertes de crédit attendues	-1.897	-2.245
Total	481.651.362	1.101.017.209

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Banque a rempli ses obligations de détention de « réserves obligatoires » auprès de la Banque centrale du Luxembourg.

Les montants suivants repris en trésorerie et équivalents de trésorerie sont les suivants (en EUR) :

	Notes ¹	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	9.1	437.121	462.828
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires	9.1	481.316.138	1.100.698.626
Comptes à vue auprès des établissements de crédit	9.6	80.444.748	86.498.247
Prêts à terme auprès des établissements de crédit	9.6	-	128.500.000
Découverts auprès des établissements de crédit	9.15	-13.824.435	-30.481.934
Dépôts à terme auprès des établissements de crédit	9.15	-35.998.059	-17.779.237
Total		512.375.513	1.267.898.530

La composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 2018 a été revue pour se conformer aux définitions reprises ci-dessous.

Le montant total de la trésorerie et des équivalents comprend :

- la caisse ;
- les soldes auprès des banques centrales à l'exclusion du montant des réserves obligatoires ;
- les soldes à vue débiteurs et créditeurs des établissements de crédit hormis les vostro et les soldes qui garantissent des opérations de prises/mises en pension ou de dérivés ;
- les prêts et les dépôts des établissements de crédit dont la durée initiale est inférieure à trois mois.

(1) Les montants repris dans le tableau sont issus des soldes détaillés dans les notes indiquées.

9.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Dérivés détenus à des fins de transaction	75.102.938	82.413.930
Instruments de dette	1.240.839	2.248.508
Intérêts courus	16.385	666.881
CVA/DVA	-9.371	-107.069
Total des actifs détenus à des fins de transaction	76.350.791	85.222.250

Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Dérivés de change	17.844.249	1.335.641.276	24.335.224	1.741.020.263
Hors bourse				
Contrats à terme	13.286.847	783.492.139	13.726.243	684.759.560
Contrats d'échange	4.514.102	516.679.730	10.608.981	1.034.849.824
Options acquises	43.300	3.992.167	-	-
marché organisé				
Futures	-	31.477.240	-	21.410.879
Dérivés de taux d'intérêt	27.303.729	1.464.286.843	14.868.425	1.241.028.694
Hors bourse				
Contrats d'échange	12.813.724	970.366.715	14.868.425	927.097.983
marché organisé				
Options acquises	14.490.005	38.896.171	-	-
Futures	-	455.023.957	-	313.930.711
Dérivés sur actions	28.154.974	2.139.970.097	43.210.281	461.332.303
Marché organisé				
Options acquises	28.154.974	2.015.329.205	43.208.601	353.836.360
Futures	-	124.640.892	1.680	107.495.943
Total des dérivés	73.302.952	4.939.898.216	82.413.930	3.443.381.260

La répartition des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction du fait qu'elles sont issues d'un prix de marché publié ou d'une technique de valorisation, est indiquée à la note 9.21.

9.3 Actifs financiers de couverture

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt de certains instruments de dette, la Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2018, les dispositions de comptabilité de couverture de l'IFRS 9. L'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture est reprise dans la note 9.24.

Les actifs financiers de couverture se composent des natures suivantes (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Swaps de taux d'intérêts	1.555.301	147.901.549	-7.889	15.000.000
Intérêts courus	-68.841	-	8.599	-
Total des instruments financiers de couverture	1.486.460	147.901.549	710	15.000.000

9.4 Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers FVTPL se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Instruments de capitaux propres	4.936.990	4.622.012
Actions	4.936.990	4.622.012
Instruments de dette	3.634.632	22.329.226
Parts d'OPC	3.634.632	22.329.226
Total des actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8.571.622	26.951.238

Les parts d'OPC sont classées en instruments de dette car elles ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres de l'IFRS 9 ; la diminution de cette rubrique est principalement due à la vente de deux Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) fortement impactées par la baisse des marchés en fin d'exercice 2018.

En 2019, le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement de son offre commerciale en produits de Private Equity. Dans ce contexte, la Banque s'est engagée à acquérir pour compte propre des positions de fonds de Private Equity promus ou structurés par le Groupe, en accompagnement de la clientèle. Le montant des actions et parts d'OPC repris dans le tableau ci-dessus correspond aux souscriptions de l'année tandis que le solde résiduel des engagements est détaillé dans la note 11.4.

9.5 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers FVOCI se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Instruments de capitaux propres	3.731.080	4.420.137
Actions	3.731.080	4.420.137
Instruments de dette	199.213.832	190.810.975
Obligations d'Etat	89.282.175	130.122.835
Obligations d'autres émetteurs	109.931.657	60.688.140
Intérêts courus	542.880	828.499
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	203.487.792	196.059.611

Les actifs FVOCI sont comptabilisés à la juste valeur. La répartition des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction du fait qu'elles sont issues d'un prix de marché publié ou d'une technique de valorisation, est indiquée à la note 9.21.

Les tests de dépréciation selon le modèle IFRS 9 effectués au 31 décembre 2019 n'ont révélé aucune dépréciation à acter sur ce portefeuille. Seuls des pertes de crédit attendues classées en stage 1 (performing) ont été comptabilisés en 2019 et 2018 ; au 31 décembre 2019, le montant repris dans les autres éléments du résultat global cumulés est de EUR 14.583 (2018 : EUR 22.041).

Les variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêts des obligations désignées comme « éléments couverts » sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global cumulés pour un montant de EUR 388.882 au 31 décembre 2019 (2018 : EUR 103.169). L'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture est reprise dans la note 9.24.

Les montants des obligations prêtées sont détaillés dans la note 9.22.

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs à la réserve de réévaluation du portefeuille d'actifs financiers FVOCI (en EUR) :

	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Total
Solde au 01.01.2018	977.338	-327.090	650.248
Augmentation (diminution) des profits bruts latents de réévaluation portefeuille FVOCI	-866.129	769.000	-97.129
Diminution (augmentation) des pertes brutes latentes de réévaluation- portefeuille FVOCI	-599.327	514.873	-84.454
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	-103.169	-	-103.169
Pertes de crédit attendues	22.041	-	22.041
Impôts différés imputés aux fonds propres	401.390	-333.936	67.454
Impôts différés imputés en compte de résultat	-5.734	-	-5.734
Solde au 31.12.2018	-173.590	622.847	449.257
Augmentation (diminution) des profits bruts latents de réévaluation- portefeuille FVOCI	1.095.109	187.870	1.282.979
Diminution (augmentation) des pertes brutes latentes de réévaluation- portefeuille FVOCI	-1.110.907	-864.426	-1.975.333
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	492.051	-	492.051
Pertes de crédit attendues	-7.458	-	-7.458
Impôts différés imputés aux fonds propres	-121.525	177.741	56.216
Impôts différés imputés en compte de résultat	2.097	-	2.097
Solde au 31.12.2019	175.777	124.032	299.809

9.6 Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti

Les prêts et créances interbancaires se détaillent de la manière suivante (en EUR):

	31.12.2019	31.12.2018
Comptes à vue	94.491.697	93.508.502
Prêts à terme	-	48.500.000
Opérations de prise en pension	-	100.000.000
Intérêts courus	-4.848	-23.073
Valeur comptable avant dépréciations	94.486.849	241.985.429
Pertes de crédit attendues	-25	-760
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	94.486.824	241.984.669

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2019 n'ont révélé aucune dépréciation à acter sur les prêts et créances interbancaires. Seules des pertes de crédits attendues classées en stage 1 (performing) ont été comptabilisées en 2019 et en 2018.

9.7 Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti

Les prêts et créances sur la clientèle se présentent comme suit (en EUR):

	31.12.2019	31.12.2018
Avances en compte courant	145.923.450	118.166.324
Prêts hypothécaires	48.119.466	28.423.616
Prêts à terme (crédits lombard inclus)	426.142.340	320.263.067
Intérêts courus	1.885.013	1.519.511
Valeur comptable avant dépréciations	622.070.269	468.372.518
Pertes de crédit attendues	-11.353.024	-11.553.987
Total des prêts et créances sur la clientèle	610.717.245	456.818.531

Les prêts hypothécaires repris ci-dessus sont constitués de crédits à but immobilier garantis principalement par un bien immobilier.

Au cours du dernier exercice, la Banque a comptabilisé des sorties du bilan sur des créances pour lesquelles elle a jugé qu'un recouvrement de tout ou partie de l'actif n'était pas raisonnablement possible pour une valeur brute de EUR 10.897 (2018 : EUR 733.395).

Le classement des dépréciations selon les différents niveaux et les mouvements 2019 y relatifs se présentent comme suit (en EUR) :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Solde à l'ouverture au 01.01.18	-1.327.173	-495.266	-11.074.913	-12.897.352
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-141.782	-7.209	-	-148.991
Diminution suite aux remboursements ou aux ventes	193.048	4.066	-	197.114
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	666.343	461.390	-561.910	565.823
Diminution suite aux write off	-	-	733.395	733.395
Écarts de change et autres mouvements	5	-2	-3.979	-3.976
Solde à l'ouverture au 01.01.2019	-609.559	-37.021	-10.907.407	-11.553.987
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-363.532	-	-125.000	-488.532
Diminution suite aux remboursements ou aux ventes	260.114	28.303	1.119.895	1.408.312
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	118.325	1.640	-839.340	-719.375
Diminution suite aux write off	-	-	-	-
Écarts de change et autres mouvements	558	-	-	558
Solde à la clôture	-594.094	-7.078	-10.751.852	-11.353.024

Stage 1: Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

Stage 2: Instruments financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

Stage 3: Actifs financiers dépréciés.

Les changements de stages des pertes de crédit et des dépréciations entre la classification à l'ouverture et celle en fin d'exercice comptable se présentent comme suit (en EUR) pour 2019 et 2018 :

	31.12.2019	31.12.2018
De stage 2 vers stage 1	-172	-
De stage 1 vers stage 2	-4.841	-103
Total	-5.013	-103

9.8 Instruments de dette évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Effets publics et obligations d'Etat et de Banque Centrale	451.034.234	279.273.862
Obligations d'établissements de crédit	644.845.784	349.121.055
Agios / disagios	-231.050	265.878
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	15.521.583	5.101.022
Intérêts courus	2.298.332	1.318.843
Valeur comptable avant dépréciations	1.113.468.883	635.080.660
Pertes de crédit attendues	-97.657	-56.393
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1.113.371.226	635.024.267

Les variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêts des obligations désignées comme « éléments couverts » et l'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture sont reprises dans la note 9.24.

Les montants des obligations prêtées sont détaillés dans la note 9.22.

Les tests de dépréciation effectués aux 31 décembre 2019 et 2018 n'ont révélé aucune dépréciation à acter sur le portefeuille évalué au coût amorti. Seules des pertes de crédits attendues classées en stage 1 (performing) ont été comptabilisées en 2019 et 2018.

9.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante (en EUR):

	Terrains et constructions ¹	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2018	38.692.710	1.963.458	622.249	297.541	41.575.958
Valeur d'acquisition	40.940.026	8.385.625	2.972.316	800.569	53.098.536
Amortissements et dépréciations cumulés	-2.247.316	-6.422.167	-2.350.067	-503.028	-11.522.578
Contrats de location : effet de la première application de la norme IFRS16 au 01.01.2019	-	233.469	-	1.622.371	1.855.840
Droits d'utilisation	-	233.469	-	1.622.371	1.855.840
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2019	35.583.574	1.950.781	647.607	284.152	38.466.114
Valeur d'acquisition	39.232.804	5.184.512	1.759.919	771.222	46.948.457
Amortissements et dépréciations cumulés	-3.649.230	-3.233.731	-1.112.312	-487.070	-8.482.343
Contrats de location 31.12.2019	-	37.649	-	1.638.176	1.675.825
Droits d'utilisation	-	233.469	-	2.409.754	2.643.223
Amortissements des droits d'utilisation	-	-195.820	-	-771.578	-967.398

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit (en EUR) :

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Solde à la clôture au 31.12.2017	40.121.492	1.493.728	581.560	258.879	42.455.659
Modification du périmètre	-	-2.084	-164	-888	-3.136
Acquisitions	319.022	1.105.449	178.843	42.188	1.645.502
Cessions	-	-115.839	-98.001	-	-213.840
Amortissements	-1.828.774	-581.439	-100.779	-2.638	-2.513.630
Extourne amortissements suite aux cessions	-	63.643	60.790	-	124.433
Écarts de change	80.970	-	-	-	80.970
Solde à la clôture au 31.12.2018	38.692.710	1.963.458	622.249	297.541	41.575.958
Acquisitions	480.553	786.145	145.814	3.528	1.416.040
Cessions/rebuts	-2.245.378	-3.987.258	-1.358.212	-32.876	-7.623.724
Amortissements	-1.917.787	-798.822	-120.456	-10.546	-2.847.611
Extourne amortissements suite aux cessions/rebuts	527.464	3.987.258	1.358.212	-	5.872.934
Extourne dépréciations suite aux cessions/rebuts	-	-	-	26.505	26.505
Écarts de change	46.012	-	-	-	46.012
Solde à la clôture au 31.12.2019	35.583.574	1.950.781	647.607	284.152	38.466.114

Les valeurs résiduelles des immobilisations intégralement amorties sont estimées à zéro.

Les terrains ont une durée d'utilité illimitée et ne sont donc pas amortis.

(1) La valeur d'acquisition du terrain est de EUR 10.248.000 pour Immobilière Cristal Luxembourg S.A.

L'évolution de la valeur comptable nette des « Contrats de location » s'explique comme suit (en EUR) :

Contrats de location	Matériel informatique	Voitures	Total
Première application de la norme IFRS 16 au 1.1.2019	233.469	1.622.371	1.855.840
Nouveaux contrats	-	991.302	991.302
Contrats échus	-	-192.826	-192.826
Amortissements	-195.820	-928.844	-1.124.664
Extourne amortissements suite aux contrats échus/transférés	-	157.266	157.266
Autres	-	-11.093	-11.093
Solde à la clôture au 31.12.2019	37.649	1.638.176	1.675.825

9.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	Fonds de commerce	Logiciels	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2018	8.941.249	3.702.279	12.643.528
Valeur d'acquisition	33.502.543	16.630.819	50.133.362
Amortissements cumulés	-20.405.176	-12.928.540	-33.333.716
Dépréciations	-4.156.118	-	-4.156.118
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2019	11.243.881	2.494.458	13.738.339
Valeur d'acquisition	21.054.615	10.849.201	31.903.816
Amortissements cumulés	-6.783.734	-8.354.743	-15.138.477
Dépréciations	-3.027.000	-	-3.027.000

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit (en EUR):

	Fonds de commerce	Logiciels	Total
Solde à la clôture au 31.12.2017	14.949.309	2.669.216	17.618.525
Acquisitions	-	1.750.787	1.750.787
Sorties	-16.197.928	-	-16.197.928
Amortissements	-2.878.943	-717.724	-3.596.667
Extourne amortissements/dépréciations suite aux sorties	15.068.810	-	15.068.810
Dépréciations	-3.129.117	-	-3.129.117
Extourne dépréciations suite aux sorties	1.129.118	-	1.129.118
Solde à la clôture au 31.12.2018	8.941.249	3.702.279	12.643.528
Acquisitions	3.750.000	1.464.145	5.214.145
Sorties	-	-5.482.919	-5.482.919
Amortissements	-1.447.368	-869.760	-2.317.128
Extourne amortissements/dépréciations suite aux sorties	-	5.482.919	5.482.919
Dépréciations	-	-1.802.206	-1.802.206
Solde à la clôture au 31.12.2019	11.243.881	2.494.458	13.738.339

Conformément aux méthodes et principes comptables décrits à la note 5.6 la Banque effectue un test de dépréciation des actifs incorporels au moins à chaque clôture d'exercice ou plus fréquemment s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de sa valeur.

Au 31 décembre 2019, une dépréciation de EUR 1.802.206 a été comptabilisée suite à l'abandon d'un développement informatique.

La valeur d'utilité a été retenue pour l'estimation de la valeur des fonds de commerce relatifs à la fusion avec Petercam (Luxembourg) S.A. concernant les relations avec la clientèle dans le cadre des activités de banque privée et de gestion institutionnelle.

Le Groupe n'a procédé à aucun test de dépréciation concernant PIAM Luxembourg car aucun indice ne montrait que l'activité était en diminution.

L'évaluation effectuée pour les tests de dépréciation se fonde sur le même modèle que celui qui a été utilisé lors de la détermination initiale de la valeur de ces fonds de commerce. Ce modèle consiste en une actualisation de flux de trésorerie, sur base de projections de revenus générés par la gestion des capitaux des clients, pendant une période d'une durée finie, se terminant en 2026. L'attrition progressive de la clientèle historique en gestion privée discrétionnaire est supposée de 10,8% par an, tandis que la croissance annuelle des capitaux en gestion restants est estimée à 3%. Les flux de trésorerie sont actualisés à un coût des fonds propres après impôt estimé à 7,6%. Aucune dépréciation n'a été enregistrée au 31 décembre 2019 (2018 : EUR 2.000.000).

Au 31 décembre 2018, le fonds de commerce de Degroof Conseil Luxembourg S.A. a été totalement déprécié pour un montant global de EUR 1.129.118.

La valeur comptable de ce fonds de commerce étant devenue nulle au 31 décembre 2018, il a été sorti du bilan.

Le tableau ci-dessous détaille les dépréciations cumulées actées par fonds de commerce (en EUR):

	31.12.2019	31.12.2018
Degroof Conseil (Luxembourg) S.A.	-	-1.129.118
Petercam (Luxembourg) S.A.	-3.027.000	-3.027.000
Total dépréciations	-3.027.000	-4.156.118

9.11 Participations dans les entreprises associées mises en équivalence

Au 31 décembre 2019, un montant de EUR 1.967.328,- a été repris dans la rubrique à l'actif « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au 31 décembre 2018 un montant de EUR 1.649.521 a été repris en rubrique « Autres passifs ».

	31.12.2019	31.12.2018
Promotion 777 S.A.	-	25.299
Stairway To Heaven S.A.	-5.427	92
Le Cloître S.A.	1.972.755	-1.674.912
Total participations dans les entreprises mises en équivalence	1.967.328	-1.649.521

9.12 Autres actifs

Le poste « Autres actifs » reprend les éléments suivants (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Produits à recevoir	64.261.172	60.790.217
Charges comptabilisées d'avance	3.736.963	3.420.146
Créances d'impôts	631.191	426.465
TVA	1.519.798	959.696
Autres actifs	1.532.949	2.788.383
Total des autres actifs	71.682.073	68.384.907

Les produits à recevoir sont majoritairement des commissions à recevoir des fonds d'investissement. La rubrique « Avances d'impôts » reprend des avances sur les impôts autres que ceux sur le résultat et des impôts à récupérer définis selon les dispositions nationales.

La Banque a opté pour la constitution d'une avance (Irrevocable Payment Commitment) de 15 % du montant dû au Fonds de Résolution au titre de l'exercice.

Au 31 décembre 2019, la créance est de EUR 369.482 (2018 : EUR 210.576) et est enregistrée parmi les « Autres actifs ».

9.13 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Dérivés détenus à des fins de transaction	74.672.413	81.974.018
Intérêts courus	1.914.205	1.260.684
CVA/DVA	-7.307	-54.036
Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction	76.579.311	83.180.666

Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Dérivés de change	19.781.731	1.474.857.413	27.092.341	1.864.647.241
Hors bourse				
Contrats à terme	10.604.834	803.530.560	21.364.419	1.451.660.727
Contrats d'échange	9.133.597	635.857.446	5.727.922	391.575.635
Options émises	43.300	3.992.167	-	-
Marché organisé				
Futures	-	31.477.240	-	21.410.879
Dérivés de taux d'intérêts	26.735.708	1.229.708.977	11.694.234	1.331.648.465
Hors bourse				
Contrats d'échange	12.245.703	735.788.849	11.694.234	1.017.728.639
Marché organisé				
Options émises	14.490.005	38.896.171	-	-
Futures	-	455.023.957	-	313.919.826
Dérivés sur actions	28.154.974	2.139.745.192	43.208.601	461.332.303
Marché organisé				
Options émises	28.154.974	2.015.329.205	43.208.601	353.836.360
Futures	-	124.415.987	-	107.495.943
Total des dérivés	74.672.413	4.844.311.582	81.995.176	3.657.628.009

La répartition des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction du fait qu'elles sont issues d'un prix de marché publié ou d'une technique de valorisation, est indiquée à la note 9.21.

9.14 Passifs financiers de couverture

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt de certains instruments de dette, la Banque applique les dispositions de comptabilité de couverture de l'IFRS9. L'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture est reprise dans la note 9.24. Les passifs financiers de couverture se composent des natures suivantes (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Swaps de taux d'intérêts	17.372.701	638.300.000	4.817.588	402.500.000
Intérêts courus	1.973.154		1.536.594	
Total des passifs financiers de couverture	19.345.855	638.300.000	6.354.182	402.500.000

9.15 Dépôts envers les établissements de crédit

Les dépôts interbancaires se détaillent de la manière suivante (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts à vue	23.935.364	50.049.651
Dépôts à terme	37.693.968	7.442.278
Opérations de mise en pension	-	10.336.959
Intérêts courus	21.522	3.142
Total des dépôts envers les établissements de crédit	61.650.854	67.832.030

9.16 Dépôts envers la clientèle

Les dépôts envers la clientèle se présentent comme suit (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts à vue	1.990.861.016	2.219.876.342
Dépôts à terme	202.800.638	134.875.076
Intérêts courus	176.669	228.099
Total des dépôts envers la clientèle	2.193.838.323	2.354.979.517

9.17 Provisions

Les provisions se décomposent comme suit (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Provision pour restructuration	-	1.260.000
Provisions pour litiges	300.000	798.992
Provisions pour engagements et garanties donnés	8.272	3.980
Provisions pour avantages du personnel à long terme	793.560	726.515
Total des provisions	1.101.832	2.789.487

L'information comparative du tableau ci-dessus de 2018 sur la provision pour avantages du personnel à long terme a été reclassée pour se conformer aux changements de présentation de l'année en cours. Ces provisions correspondent à des primes dont le paiement est différé dans le temps.

La provision pour restructuration a été constituée suite à la réorganisation des activités générée par la fusion des groupes Degroof et Petercam qui s'est concrétisée le 1er avril 2016 par la fusion des pôles luxembourgeois. Au cours du dernier exercice, cette provision a été extournée pour un montant de EUR 1.260.000 alors qu'en 2018 elle avait été utilisée pour EUR 1.090.000.

Les provisions pour litiges sont basées sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice en prenant en considération l'opinion d'experts internes ou externes. En 2019 une dotation de EUR 37.247 a été enregistrée (2018: EUR 667.503) et EUR 536.293 ont été utilisés (2018: EUR 0).

Les ECL calculés sur les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises sont comptabilisées dans la rubrique « Provisions pour engagements et garanties donnés ». Le classement des dépréciations selon les différents niveaux et les mouvements 2019 y relatifs se présentent comme suit (en EUR) :

	Stage 1	Stage 2	Total
Solde à l'ouverture au 31/12/2018	3.785	195	3.980
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	6.515	-	6.515
Diminution suite aux remboursements ou aux ventes	-1.323	-183	-1.506
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-610	-9	-619
Ecart de change et autres mouvements	-99	1	-98
Solde à la clôture	8.268	4	8.272

Stage 1: Engagements et garanties financières donnés sans augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

Stage 2: Engagements et garanties financières donnés avec augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

Aucune dépréciation n'a été actée sur les engagements hors bilan en 2019 et 2018.

9.18 Passifs d'impôts courants et différés

Les dettes fiscales se résument de la manière suivante (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Impôts courants	15.720.340	19.360.161
Impôts différés	2.900.469	3.743.623
Total impôts courants et différés	18.620.809	23.103.784

L'évolution des impôts différés s'explique par (en EUR):

	31.12.2019	31.12.2018
Solde à l'ouverture	3.743.623	5.430.075
Charge (Produit) au compte de résultat	-786.938	-1.610.584
Éléments directement imputés aux fonds propres	-56.216	-67.454
Reclassement et réévaluation des instruments financiers selon IFRS 9 imputés aux fonds propres	-	-8.414
Solde à la clôture	2.900.469	3.743.623

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes (en EUR):

	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations corporelles et incorporelles	2.354.877	2.602.969
Provisions	449.612	988.458
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	95.980	152.196
Impôts différés	2.900.469	3.743.623

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les impôts différés sont calculés sur base du taux d'imposition de 24,94% et 26,01% applicable au 1er janvier 2019 et 2018.

9.19 Autres passifs

Le poste « Autres passifs » reprend les éléments suivants (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Dettes salariales et sociales	5.551.241	5.980.027
Charges à payer	49.553.443	50.493.010
Produits constatés d'avance	-	69.437
Autres passifs financiers	3.716.797	3.619.092
Dettes liées aux contrats de location	1.700.594	-
Autres dettes	9.918.056	4.420.185
Entreprises associées mises en équivalence	-	1.649.521
Total des autres passifs	70.440.131	66.231.272

L'information comparative du tableau ci-dessus de 2018 sur les dettes salariales et sociales a été reclassée concernant les avantages du personnel à long terme pour se conformer aux changements de présentation de l'année en cours.

La refacturation de frais de support par Banque Degroof Petercam S.A. d'un montant de EUR 3.235.922 (2018 : EUR 5.952.217) est comptabilisée dans les charges à payer.

Les dettes liées aux contrats de location ont été enregistrées suite à l'application de la norme IFRS 16 depuis le 1er janvier 2019.

Le poste « Charges à payer » est principalement composé des provisions de commissions à repayer dans les comptes de Degroof Petercam Asset Services Luxembourg S.A..

Au 31 décembre 2019, le poste « Autres dettes » inclus la dette liée à la cession de l'activité de banque dépositaire d'OPC de droit belge entre Banque Degroof Petercam S.A. et la succursale belge de la Banque pour un montant de EUR 3.762.424.

L'évolution de la valeur comptable des « Dettes liées aux contrats de location » s'explique comme suit (en EUR):

	Matériel informatique	Voitures	Total
Première application de la norme IFRS 16 au 1.1.2019	233.469	1.622.371	855.840
Nouveaux contrats	-	991.302	991.302
Contrats échus	-	-35.242	-35.242
Paielements contractuels	-197.276	-911.011	-1.108.287
Intérêts	251	5.821	6.072
Autres	-	-9.091	-9.091
Solde à la clôture au 31.12.2019	36.444	1.664.150	1.700.594

9.20 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la composition des capitaux propres (en EUR):

	31.12.2019	31.12.2018
Capital souscrit	37.000.000	37.000.000
Primes d'émission	40.356.000	40.356.000
Réserve légale	3.700.000	3.700.000
Réserve pour impôt sur la fortune	40.209.999	37.370.949
Autres réserves et report à nouveau	114.157.619	108.707.731
Autres éléments du résultat global cumulés	299.809	449.257
Résultat net de l'exercice, part du groupe	40.352.459	33.628.003
Total	276.075.886	261.211.940

Le capital souscrit de la Banque est représenté par 740.000 actions d'une valeur nominale de EUR 50 chacune.

Réserve légale

Suivant la loi sur les sociétés commerciales, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. La réserve légale atteint 10% du capital social.

Réserve impôt sur la fortune

Conformément au paragraphe 8a de la loi concernant l'impôt sur la fortune, la Banque impute l'impôt sur la fortune dû au titre de l'année sur le montant de l'impôt sur la fortune.

A cet effet, l'assemblée générale des actionnaires de la Banque inscrit à une réserve non distribuable un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune imputé.

Autres éléments du résultat global cumulés

Les autres éléments du résultat global cumulés comprennent les gains et pertes nets non réalisés sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global cumulés (voir notes 9.5). Conformément au règlement CSSF N°14-02, les produits non réalisés nets d'impôts repris dans les réserves de réévaluation seront imputés à une réserve non distribuable.

Autres réserves et report à nouveau

Les autres réserves et le report à nouveau reprennent l'impact de la transition aux IFRS pour un montant de EUR 16.594.740 ainsi que le résultat lié au plan d'intéressement mis en place au sein du Groupe.

Au 31 décembre 2019, le montant cumulé lié au plan d'intéressement inclus dans les autres réserves s'élève à EUR 4.221.078 (2018: EUR 4.548.143).

Les autres réserves comprennent aussi le fonds de commerce de EUR 73.025.963 comptabilisé en 2016 suite à l'intégration de Petercam (Luxembourg) S.A et de la reclassification du compte de résultat vers les réserves de la plus-value réalisée par Petercam (Luxembourg) S.A. lors de la vente à DPAS de PIAM Luxembourg pour EUR 7.547.663.

Conformément au règlement CSSF N°14-02, les produits non réalisés nets d'impôts sur titres du portefeuille « Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » repris dans le résultat reporté au titre de l'exercice 2018 ont été imputés à une réserve non distribuable pour un montant de EUR 380.892 (2018 : EUR 883.165) tandis que les montants non réalisés de l'exercice 2017 et réalisés en 2018 ont été repris pour un montant de EUR 883.165 (2017 : EUR 3.643.265).

Dividendes

Lors de l'approbation de la répartition du bénéfice 2018, l'assemblée générale du 21 mai 2019 a décidé de procéder au paiement de dividendes d'un montant de EUR 25.012.000 (2018 : EUR 25.160.000).

9.21 Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont reprises, par catégorie d'instruments financiers, dans le tableau ci-dessous (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales	481.651.362	481.651.362	1.101.017.209	1.101.017.209
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	76.350.791	76.350.791	85.222.250	85.222.250
Actifs financiers de couverture	1.486.460	1.486.460	710	710
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8.571.622	8.571.622	26.951.238	26.951.238
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	203.487.792	203.487.792	196.059.611	196.059.611
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	94.486.824	94.486.824	241.984.669	242.104.508
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	610.717.245	623.470.455	456.818.531	464.084.417
Instruments de dette évalués au coût amorti	1.113.371.226	1.116.308.777	635.024.267	638.735.874
Total	2.590.123.322	2.605.814.083	2.743.078.485	2.754.175.817
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	76.579.311	76.579.311	83.180.666	83.180.666
Passifs financiers de couverture	19.345.855	19.345.855	6.354.182	6.354.182
Dépôts d'établissements de crédit	61.650.854	61.852.124	67.832.030	67.832.244
Dépôts de la clientèle	2.193.838.323	2.193.433.517	2.354.979.517	2.355.344.662
Total	2.351.414.343	2.351.210.807	2.512.346.395	2.512.711.754

La juste valeur des instruments financiers comprend les intérêts courus.

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments non cotés sur un marché actif :

- la valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe tels que les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.
- les autres prêts et emprunts sont réévalués par actualisation de leurs flux futurs, sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée selon les méthodes décrites au chapitre 5.3.7 « Juste valeur des instruments financiers ».

La classification des instruments financiers selon la hiérarchie des justes valeurs se base sur des critères tels que la mesure du niveau de liquidité d'un marché, les volumes moyens constatés des transactions et la fréquence des valorisations.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Le niveau 1 reprend les évaluations basées sur des prix publiés sur des marchés actifs. Aucun modèle ou technique d'évaluation n'est utilisé.
- Le niveau 2 fait appel à des modèles et des techniques d'évaluation qui utilisent des paramètres observables sur un marché actif.
- Les évaluations basées sur des données non observables, hors d'un marché actif, sont classées dans le niveau 3.

Les tableaux ci-après reprennent le classement des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction de la catégorie d'évaluation (en EUR) :

31.12.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales	-	481.751.362	-	481.751.362
Dérivés détenus à des fins de transaction	42.643.731	30.649.850	-	73.293.581
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction	26.037	1.214.802	-	1.240.839
Dérivés de couverture	-	1.555.301	-	1.555.301
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	152.483	7.315	8.411.824	8.571.622
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	179.215.032	19.998.800	3.731.080	202.944.912
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	-	94.491.672	-	94.491.672
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	-	548.098.758	74.688.575	622.787.333
Instruments de dette évalués au coût amorti	873.447.510	240.562.935	-	1.114.010.445
Total	1.095.484.793	1.418.330.795	86.831.479	2.600.647.067
PASSIFS FINANCIERS				
Dérivés	42.643.536	32.021.570	-	74.665.106
Dérivés de couverture	-	17.372.701	-	17.372.701
Dépôts d'établissements de crédit	-	61.651.255	-	61.651.255
Dépôts de la clientèle	-	2.194.253.071	-	2.194.253.071
Total	42.643.536	2.305.298.597	-	2.347.942.133

31.12.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales	-	1.100.875.209	-	1.100.875.209
Dérivés détenus à des fins de transaction	43.208.601	39.098.260	-	82.306.861
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction	498.292	1.750.216	-	2.248.508
Dérivés de couverture	-	-7.889	-	-7.889
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	20.765.490	-	6.185.748	26.951.238
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	170.792.777	20.018.326	4.420.009	195.231.112
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	-	242.107.930	-	242.107.930
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	-	426.043.460	37.414.821	463.458.281
Instruments de dette évalués au coût amorti	451.881.260	185.535.771	-	637.417.031
Total	687.146.420	2.015.421.283	48.020.578	2.750.588.281
PASSIFS FINANCIERS				
Dérivés	43.187.443	38.732.539	-	81.919.982
Dérivés de couverture	-	4.817.588	-	4.817.588
Dépôts d'établissements de crédit	-	67.833.221	-	67.833.221
Dépôts de la clientèle	-	2.355.196.503	-	2.355.196.503
Total	43.187.443	2.466.579.851	-	2.509.767.294

L'information comparative de 2018 a été revue afin d'intégrer le détail des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti.

Au cours du dernier exercice, deux SICAV ont été reclassées du niveau 1 vers le niveau 3 suite à la revue de la fréquence de cotation de même qu'une action suite à une radiation de la cotation pour des montants respectifs de EUR 364.532 et EUR 2.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les titres classés au niveau 3 sont tous des titres à revenu variable ; la majorité des titres a été reclassée dans le portefeuille « Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » (FVOCI) et les autres vers le portefeuille des « Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » (FVTPL).

Le portefeuille FVTPL est majoritairement constitué de titres liés à l'activité de « Private Equity » de la Banque.

Le tableau suivant reprend les mouvements relatifs à la valeur comptable des actifs classés dans le niveau 3 (en EUR) :

	Portefeuille FVTPL	Portefeuille AFS / FVOCI	Total
Solde à la clôture au 31.12.2017	-	3.176.094	3.176.094
Reclassements IFRS 9	39.958	-39.958	-
Achat	5.649.341	-	5.649.341
Réévaluation des titres	496.449	1.283.873	1.780.322
Solde à la clôture au 31.12.2018	6.185.748	4.420.009	10.605.757
Achat	1.207.402	-	1.207.402
Vente	-27.689	-	-27.689
Changements de niveau			
Transfert niveau 1 vers niveau 3	364.532	2	364.534
Dissolution	-	-12.374	-12.374
Variation de change	177.657	-	177.657
Réévaluation des titres	504.174	-676.557	-172.383
Solde à la clôture au 31.12.2019	8.411.824	3.731.080	12.142.904

Les résultats comptabilisés suite à ces mouvements sont détaillés dans le tableau suivant (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Résultat net sur les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat- FVTPL	680.898	496.449
Impôts sur le résultat de l'exercice	-169.816	-129.126
Impact sur le résultat de l'exercice	511.082	367.323
Reclassements IFRS 9	-	-17.481
Réévaluation à la juste valeur- FVOCI	-676.557	1.283.873
Autre résultat net- FVOCI	-12.374	-
Impôts directement imputés aux réserves	171.819	-329.389
Impact sur les autres éléments du résultat global	-517.112	937.003
Impact sur le résultat global total	-6.030	1.304.326

9.22 Actifs financiers transférés

Les actifs financiers transférés aux 31 décembre 2019 et 2018 mais qui restent entièrement comptabilisés sont uniquement constitués d'instruments de dettes.

Au 31 décembre 2019, la Banque n'a pas de position liée à des opérations de mises en pension avec rachat ferme tandis qu'au 31 décembre 2018, les opérations de mises en pension avec rachat ferme portaient sur des obligations du portefeuille « Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ».

La valeur comptable et la juste valeur de ces actifs et passifs sont reprises dans le tableau suivant (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
Mises en pension	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés	-	-	10.324.393	10.324.393
Passifs financiers associés	-	-	10.336.500	10.336.700
Position nette		-	-12.107	-12.307

Les montants des obligations prêtées dans le cadre de l'activité prêts de titres sont détaillés par catégories d'actifs dans le tableau suivant (en EUR):

	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
Prêts de titres	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3.396.633	3.396.633	87.643.982	87.643.982
Instruments de dette évalués au coût amorti	47.360	47.194	58.767.587	59.110.984
Total actifs financiers transférés	3.443.993	3.443.827	146.411.569	146.754.966

9.23 Compensation des actifs et passifs financiers

Le Pôle luxembourgeois ne pratique pas de compensation comptable mais il a signé avec certaines contreparties des « conventions-cadre de compensation » telles que :

- « ISDA Master Agreement » pour les opérations sur dérivés de gré à gré ;
- « Global master repurchase agreements » pour les opérations de prise en pension et mise en pension de titres ;
- « Global master securities lending agreements » pour les opérations de prêts de titres.

Les actifs donnés ou reçus en garanties liées à ces transactions financières peuvent être les suivants :

- espèces et titres pour les opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ainsi que pour les opérations sur dérivés de gré à gré pour lesquelles la Banque a signé un contrat « credit support annex » complémentaire au contrat « ISDA » ;
- titres pour les opérations de prêts de titres.

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers sujet à compensation faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire (en EUR). Les garanties titres sont renseignées à leur valeur d'évaluation.

Actifs financiers sujet à compensation				Potentiel de compensation		
	Montant avant compensation	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Montant net comptabilisé	Passifs financiers	Collatéraux reçus	Montant net après prise en compte du potentiel de compensation
31.12.2019						
Dérivés	33.925.416	-	33.925.416	-17.933.203	-13.146.973	2.845.240
Prêts de titres	3.443.993	-	3.443.993	-	-	3.443.992
Total	37.369.409	-	37.369.409	-17.933.203	-13.146.973	6.289.232
31.12.2018						
Dérivés	39.292.325	-	39.292.325	-28.454.235	-10.838.091	-
Prises en pension	99.975.833	-	99.975.833	-	-99.975.833	-
Prêts de titres	146.411.569	-	146.411.569	-	-146.411.569	-
Total	285.679.727	-	285.679.727	-28.454.235	-257.225.493	-
Passifs financiers sujet à compensation				Potentiel de compensation		
	Montant avant compensation	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Montant net comptabilisé	Actifs financiers	Collatéraux donnés	Montant net après prise en compte du potentiel de compensation
31.12.2019						
Dérivés	53.197.597	-	53.197.597	-17.933.203	-30.490.067	4.774.327
Total	53.197.597	-	53.197.597	-17.933.203	-30.490.067	4.774.327
31.12.2018						
Dérivés	46.236.823	-	46.236.823	-28.454.235	-17.782.589	-
Mises en pension	10.336.500	-	10.336.500	-	-10.324.010	12.490
Total	56.573.323	-	56.573.323	-28.454.235	-28.106.598	12.490

9.24 Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Banque aux risques de marché (y inclus le risque de taux d'intérêt) et son approche en matière de gestion de ces risques sont analysées dans la note 7 « Gestion des risques ». Conformément à la stratégie de gestion en place, la Banque conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'obligations à taux fixe en utilisant un taux d'intérêt de référence (principalement Euribor). Le taux de référence est une composante du risque de taux d'intérêt qui peut être observée et évaluée de façon fiable. La comptabilité de couverture est utilisée lorsque les relations de couverture économiques répondent aux critères de la comptabilité de couverture. Lorsque la Banque souhaite se protéger contre les variations de juste valeur liées au risque de taux d'intérêt lors de l'achat d'une obligation, elle contracte un contrat de swap de taux d'intérêt dont les caractéristiques essentielles correspondent parfaitement ou quasiment à celles du titre. La Banque évalue de manière prospective l'efficacité de la couverture en comparant les variations de la juste valeur du placement en titres acquis résultant des variations du taux d'intérêt de référence avec les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir l'exposition.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le notionnel du dérivé avec le principal de l'obligation achetée ou du prêt octroyé.

La Banque a identifié les sources principales d'inefficacité suivantes :

- l'effet du risque de crédit de la contrepartie et de la qualité de crédit de la Banque sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, lequel n'est pas reflété dans les mouvements de la juste valeur de l'élément couvert attribuables aux variations du taux d'intérêt ;
- les différences dans le calendrier de règlement des instruments de couverture et des éléments couverts : en raison des structures microhedges créées avant la mise en place de la comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de taux d'intérêts avaient déjà une valeur existante au 31 décembre 2017 contrairement au « Benchmark bonds » créés le 1er janvier 2018, ce qui entraîne une source d'inefficacité. Pour comparer l'impact de l'évolution de juste valeur des swaps avec celle des « Benchmark bonds » depuis l'introduction de IFRS 9, la valeur des swaps est lissée sur sa durée résiduelle. Le « lissage » est la valeur de marché de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêts) au 31 décembre 2017 amortie entre cette date et la date de reporting.

Aucune autre source d'inefficacité n'a été identifiée dans ces relations de couverture.

Au 31 décembre 2019 et 2018, les nominaux et les taux d'intérêt fixes moyens pondérés des IRS détenus en tant qu'instruments de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt se répartissent comme suit par durée résiduelle (en EUR) :

31.12.2019	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
COUVERTURE D'INSTRUMENTS DE DETTES				
Valeur notionnelle	-	-	359.201.549	422.700.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	-	-	0,21%	0,38%
Couverture de prêts				
Valeur notionnelle	-	-	-	4.300.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	-	-	-	0,46%
31.12.2018	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
COUVERTURE D'INSTRUMENTS DE DETTES				
Valeur notionnelle	67.500.000	4.000.000	109.000.000	217.000.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	1,06%	-0,03%	0,20%	0,66%

Les tableaux ci-après détaillent les instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité de la couverture (en EUR) :

31.12.2019	Valeur notionnelle	Valeur comptable		Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats ¹
		Actifs	Passifs		
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE					
IRS- Couverture d'instruments de dettes	781.901.549	1.486.460	19.205.658	-11.027.768	-1.291.783
IRS- Couverture de prêts	4.300.000	-	140.197	-123.767	-4.159
Total	786.201.549	1.486.460	19.345.855	-11.151.535	-1.295.942

31.12.2018	Valeur notionnelle	Valeur comptable		Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats ¹
		Actifs	Passifs		
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE					
IRS	417.500.000	710	6.354.182	-3.827.615	473.129
Total	417.500.000	710	6.354.182	-3.827.615	473.129

31.12.2019	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement résiduel suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
ACTIFS DÉSIGNÉS COMME ÉLÉMENTS COUVERTS				
Instruments de dette évalués au coût amorti	1.431.914.918	15.641.192	10.540.169	-
Instruments de dette	1.427.470.297	15.521.583	10.420.560	
Prêts	4.444.621	119.609	119.609	
Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	81.252.613	-388.882	-492.051	-
Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	81.252.613	-388.882	-492.051	-
Total	1.513.167.531	15.252.310	10.048.118	

31.12.2019				
ACTIFS DÉSIGNÉS COMME ÉLÉMENTS COUVERTS				
Instruments de dettes évalués au coût amorti	381.811.232	5.101.022	5.101.022	-
Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	40.975.823	103.169	103.169	-
Total	422.787.055	5.204.191	5.204.191	-

(1) Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31 décembre 2017 : amortissement estimé à EUR 903.447.

10. Annexes relatives au compte de résultat

10.1 Produits et charges d'intérêts

Le détail des produits et charges intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit (en EUR):

	31.12.2019	31.12.2018
Produits d'intérêts	81.226.301	87.019.905
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	64.511.316	72.802.835
Instruments financiers de couverture	262.077	19.500
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	532.856	572.034
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	431.427	474.786
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	7.415.008	6.632.264
Instruments de dette évalués au coût amorti	4.629.626	3.100.881
Produits d'intérêts sur passifs	3.443.991	3.417.605
Charges d'intérêts	-67.087.138	-73.762.819
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-50.623.073	-58.339.498
Instruments financiers de couverture	-4.517.413	-3.095.633
Dettes envers les établissements de crédit	-325.771	-502.440
Dettes envers la clientèle	-7.019.084	-5.948.041
Charges d'intérêts sur Actifs- Banques centrales	-2.643.414	-4.899.397
Charges d'intérêts sur Actifs- autres	-1.958.383	-977.810
Marge nette d'intérêts	14.139.163	13.257.086

Les intérêts négatifs donnent lieu à des produits d'intérêts principalement sur les dépôts de la clientèle et les charges d'intérêts sur autres actifs, les instruments de dette.

Les charges d'intérêts sur dettes liées aux contrats de location résultent de l'implémentation d'IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2020. Ces dettes sont détaillées dans la note 9.9.

10.2 Produits de dividendes

Les produits de dividendes par catégorie d'actifs financiers sont détaillés ci-après (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	817.070	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat global	1	1
Participations	-	37.291
Total	817.071	37.292

10.3 Commissions perçues et versées

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes (en EUR):

	31.12.2019	31.12.2018
Commissions perçues	293.926.491	294.712.592
Activités liées aux fonds d'investissement- Banque dépositaire	14.658.870	13.020.465
Activités liées aux fonds d'investissement- Administration centrale	35.041.467	2.440.189
Activités liées aux fonds d'investissement- Autres	195.359.993	227.775.192
Gestion d'actifs	7.131.831	7.348.568
Courtages	8.534.968	12.545.531
Activités liées aux titres (autres que droits de garde)	17.876.596	16.892.507
Droits de garde	10.794.542	10.348.669
Autres	4.528.224	4.341.471
Commissions versées	-193.489.885	-195.833.302
Activités liées aux fonds d'investissement- Administration centrale	-78.268	-1.712.553
Activités liées aux fonds d'investissement- Autres	-174.052.667	-171.159.939
Courtages	-8.540.764	-9.341.992
Activités liées aux titres (autres que droits de garde)	-5.594.324	-8.908.476
Droits de garde	-4.090.409	-3.424.264
Autres	-1.133.453	-1.286.078
Résultat net des commissions	100.436.606	98.879.290

La rubrique « Activités liées aux fonds d'investissement – Autres » reprend essentiellement des commissions de distribution et des commissions de gestion. Depuis le 1^{er} octobre 2018, l'activité de services administratifs de fonds d'investissement a été transférée de la Banque à DPAS, ce qui explique l'augmentation des commissions perçues en rapport avec des activités liées aux fonds d'investissement « Administration centrale ».

10.4 Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction par type d'instruments financiers (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Instruments de capitaux propres et dérivés liés	-142.397	-34.954
Instruments de taux d'intérêt et dérivés liés	-1.688.517	-250.979
Opérations de change	6.179.913	6.378.171
Total	4.348.999	6.092.238

Tous les intérêts reçus et payés sur les instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur de ces instruments financiers ainsi que les résultats réalisés.

10.5 Résultat net sur les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les résultats sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat se répartissent comme suit par type d'instruments financiers (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Instruments de capitaux propres	-286.299	246.522
Instruments de dette- Parts d'OPC	3.458.525	-8.685.245
Autres instruments de dette	-	-53.734
Total	3.172.226	-8.492.457

Les instruments de capitaux propres concernent des fonds de Private Equity.

Au 31 décembre 2018, les pertes enregistrées sur les parts d'OPC concernaient des positions d'accompagnement fortement impactées par la baisse des marchés en fin d'exercice ; la majorité des revenus au 31 décembre 2019 sont le résultat de la vente en 2019 de ces parts d'OPC.

10.6 Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le montant total de la rubrique a été généré respectivement par les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global .

Tous les intérêts sur ces instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. La réévaluation à la juste valeur est comptabilisée dans les capitaux propres en autres éléments du résultat global cumulés. Seuls les résultats réalisés liés à ces instruments sont inclus dans ce poste.

10.7 Résultat net provenant de la comptabilité de couverture

Les gains et pertes sur instruments financiers de couverture se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Gains ou pertes nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque de taux d'intérêt	10.048.118	5.204.191
Gains ou pertes nets sur les dérivés de couverture	-10.991.920	-3.190.233
Total	-943.802	2.013.958

Le résultat net sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque de taux d'intérêt ne comprend que la variation de la juste valeur liée au risque de taux d'intérêt des obligations désignées le 31 décembre 2019 comme éléments couverts. Les intérêts sur les instruments financiers couverts sont comptabilisés dans les charges et produits d'intérêts.

Les résultats réalisés sur les obligations couvertes évaluées au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont enregistrés dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Le résultat net sur les swaps de taux d'intérêts désignés comme éléments de couverture reprend les résultats de réévaluation et les résultats réalisés ; les intérêts sont comptabilisés dans les charges et produits d'intérêts.

10.8 Autres résultats opérationnels nets

Les autres résultats opérationnels nets se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Autres produits opérationnels	6.507.533	7.139.911
Revenus des locations	1.781.867	1.854.480
Récupération des charges diverses	2.911.646	1.448.268
Divers	1.814.020	3.837.163
Autres charges opérationnelles	-54.658	-34.021
Divers	-54.658	-34.021
Autres résultats opérationnels nets	6.452.875	7.105.890

Suite au transfert de la Banque à DPAS de l'activité d'administration comptable OPC, une augmentation de la rubrique « Récupération des charges diverses » est due à une refacturation de certains frais aux SICAV.

10.9 Frais de personnel

Les frais de personnel sont composés des frais suivants (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Rémunérations et salaires	-34.370.779	-33.743.187
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances complémentaires	-4.149.201	-3.784.408
Charges liées aux retraites	-1.102.661	-954.371
Avantages du personnel liés au plan d'intéressement	327.066	-17.882
Autres coûts	-695.664	-758.051
Total	-39.991.239	-39.257.899

La note 12 fournit l'information relative aux avantages attribués au personnel et au plan d'intéressement.

Le nombre moyen des membres du personnel employé s'établit comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
Direction	11	11
Cadres supérieurs	169	160
Employés	190	183
Total	370	354

Le montant des rémunérations allouées au cours de l'exercice aux membres des organes de direction (Conseil d'Administration et Comité de Direction) s'élève à (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Administrateurs	-244.238	-264.713
Direction	-3.878.066	-4.493.232
Total	-4.122.304	-4.757.945

Au 31 décembre 2019, le montant total des avances/crédits accordés à des administrateurs s'élève à EUR 450.886 (2018: EUR 450.287) tandis qu'aucune avance n'a été accordée aux membres de l'organe de direction en 2019 et 2018.

Au 31 décembre 2019, d'autres engagements avaient été octroyés à des administrateurs pour EUR 3.300 (2018 : EUR 100) tandis qu'aucun engagement n'a été accordé aux membres de l'organe de direction en 2019 et 2018.

10.10 Frais généraux et administratifs

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Marketing, publicité et relations publiques	-655.504	-725.804
Honoraires professionnels	-7.408.689	-5.713.230
Locations simples	-2.079.157	-3.243.638
Charges informatiques et de télécommunication	-8.255.425	-7.314.017
Réparation et entretien	-610.485	-840.177
Autres frais généraux et administratifs	-15.442.424	-12.538.046
Total	-34.451.684	-30.374.912

Les autres frais généraux et administratifs représentent essentiellement des frais de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances autres que celles liées au personnel. Au 31 décembre 2019, la contribution de EUR 900.469 au fonds de résolution national (2018: EUR 638.241) et la provision de EUR 104.119 au fonds de garantie des dépôts (2018 : EUR 234.122) sont aussi comprises dans cette rubrique.

Pour les contrats de location enregistrés selon la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019, la Banque comptabilise des amortissements sur les droits d'utilisation et non plus des loyers perçus tel que décrit dans la note 5.4 des principes comptables. Au 31 décembre 2019, la rubrique « locations simples » reprend les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat à court terme ou contrat de faible valeur.

La refacturation des frais de support par Banque Degroof Petercam S.A. d'un montant de EUR 7,983,048 (2018 : EUR 5.952.217) est comptabilisée dans les autres frais généraux et administratifs.

Les honoraires comptabilisés suite aux prestations de l'exercice à la Banque par le réviseur d'entreprise agréé se présentent comme suit (hors TVA en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Contrôle légal et contractuel des comptes annuels consolidés	-375.706	-425.250
Services de conseil fiscal	-35.132	-78.676
Autres services	-40.413	-230.201
Total	-451.251	-734.127

10.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

En date du 31 décembre 2019, les amortissements sur immobilisations corporelles sont de EUR 3.972.275 (2018: EUR 2.513.630) et les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont de EUR 2.317.128 (2018: EUR 3.596.667).

Un détail de ces amortissements par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles est donné au sein des notes 9.9 et 9.10.

10.12 Provisions

Au cours du dernier exercice, la Banque a extourné le solde de la provision pour restructuration pour un montant de EUR 1.260.000 (2018 : EUR 0).

En 2019, les provisions pour litiges ont fait l'objet de dotations pour un montant de EUR 37.247 (2018 : EUR 667.503).

La dotation à la provision pour les ECL calculés sur les engagements de prêts donnés et les garanties financières est de EUR 4.292 au 31 décembre 2019 (2018 : EUR 3.938).

10.13 Dépréciations nettes sur actifs

Les dépréciations nettes sur actifs se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Prêts et créances interbancaires	1.083	-760
Prêts et créances sur la clientèle	-119.166	611.704
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7.458	-22.041
Instruments de dette évalués au coût amorti	-41.264	-56.393
Immobilisations incorporelles (fonds de commerce)	-1.802.206	-3.129.118
Total	-1.954.095	-2.596.608

Le détail des variations sur dépréciations sur prêts et créances sont repris dans la note 9.7.

10.14 Charge d'impôts

La charge d'impôts nette s'explique par les éléments suivants (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Impôts sur les bénéfices de l'exercice	11.010.216	7.207.622
Impôts différés	-786.936	-1.616.318
Impôts sur le résultat de l'exercice	10.223.280	5.591.304
Reprise de provision des années précédentes	38.025	443.089
Charge d'impôts nette	10.261.305	6.034.393

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les montants des impôts différés sont dus à des mouvements bilantaires repris dans la rubrique « Passifs d'impôts courants et différés » (note 9.18) pour respectivement EUR 659.576 et EUR 1.408.095 et à des mouvements relatifs à la réserve de réévaluation (note 9.5) pour EUR 2.097 au 31 décembre 2018 (2018 : EUR 5.734).

Le tableau ci-dessous reprend la justification (en EUR) de la différence entre le taux normal d'imposition au Luxembourg (24,94% au 31 décembre 2019 et 26,01% au 31 décembre 2018) et le taux d'imposition effectif de la Banque.

	31.12.2019	31.12.2018
Bénéfice avant impôts	50.613.764	39.662.396
Taux d'imposition applicable à la clôture	24,94%	26,01%
Impôt théorique sur le bénéfice	12.623.073	10.316.189
Effet des différences de taux d'imposition dans d'autres juridictions	-5.884	224.629
Impact fiscal des dépenses non déductibles	210.689	1.805.858
Impact fiscal des revenus non imposables	-850.423	-172.111
Charges fiscales déductibles	-277.501	-3.128.410
Effet des autres éléments	-1.476.674	-3.454.851
Impôts sur le résultat de l'exercice	10.223.280	5.591.304
Taux effectif d'impôt moyen	20,20 %	14,10 %

10.15 Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global reprennent les résultats qui ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les autres éléments du résultat global sont composés uniquement des résultats non réalisés relatifs à la réévaluation du portefeuille des actifs financiers évalués par le biais des autres éléments du résultat global tels que repris dans le tableau ci-dessous en EUR. Ces résultats comptabilisés directement en fonds propres (voir note 9.5) sont susceptibles d'être comptabilisés dans le compte de résultat au cours d'un exercice postérieur.

	31.12.2019	31.12.2018
Instruments de dettes	349.369	-1.150.929
Ajustement à la juste valeur avant impôts	1.409.544	-1.832.082
Transfert de la réserve au résultat avant impôts		
Extourne de la réserve suite aux cessions / remboursements	-1.425.341	366.625
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	492.051	-103.169
Pertes de crédit attendues	-7.458	22.041
Impôts directement imputés au compte de résultat	2.097	-5.734
Impôts directement imputés aux réserves	-121.524	401.390
Instruments de capitaux propres	-498.817	949.937
Ajustement à la juste valeur avant impôts	-676.557	1.283.873
Transfert de la réserve au résultat avant impôts		
Extourne de la réserve suite aux cessions / remboursements	-	-
Impôts directement imputés aux réserves	177.740	-333.936
Total des autres éléments du résultat global	-149.448	-200.992

11. Droits et engagements

11.1 Actifs en dépôt à découvert

Les actifs en dépôt à découvert sont essentiellement des valeurs mobilières confiées en dépôt par la clientèle que le droit de libre disposition du titulaire soit ou non limité et que ces actifs soient ou non sous contrat de gestion avec le Pôle luxembourgeois. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts à découvert du Pôle luxembourgeois pour les exercices se clôturant aux 31 décembre 2019 et 2018 s'élèvent respectivement à EUR 62.247.901.934 et EUR 48.235.207.058. L'augmentation des avoirs est principalement due au fait qu'au cours du dernier exercice Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. est devenue la banque dépositaire de nouvelles SICAV du Groupe de droit belge.

11.2 Garanties données

Au 31 décembre 2019, la Banque a émis des garanties bancaires pour un montant de EUR 7.848.404 et des garanties d'achèvement pour un montant de EUR 7.420.525 (2018: respectivement EUR 7.707.905 et EUR 7.420.525).

Au 31 décembre 2019, les montants espèces et titres donnés en garantie s'élèvent respectivement à EUR 30.846.848 et EUR 22.232.444 dans le cadre d'opérations sur dérivés pour compte propre et pour compte de la clientèle (2018 : EUR 24.452.035 et EUR 0).

11.3 Garanties reçues

Le total des garanties reçues sous forme d'actifs, de cessions d'avoirs et de cautionnements dans le cadre de prêts accordés à la clientèle, d'opérations de prêts de titres et d'opérations sur dérivés, s'élève à EUR 638.047.165 en date du 31 décembre 2019 (2018: EUR 815.276.245). Parmi ces garanties, EUR 632.855.830 (2018: EUR 811.236.369) sont constitués d'hypothèques et de nantisements d'espèces et de titres.

Au 31 décembre 2018, EUR 99.975.833 de garanties ont été obtenues dans le cadre d'opérations de prises en pension et aucune n'a été utilisée pour garantir des opérations de mises en pension ; aucune opération de prise en pension n'existe au 31 décembre 2019.

11.4 Engagements

La Banque a l'engagement de répondre aux lignes de crédit accordées à la clientèle dont le montant non utilisé au 31 décembre 2019 est de EUR 100.022.946 (2018: EUR 166.162.038).

Au 31 décembre 2019, d'autres engagements dont les engagements de souscrire dans des fonds de Private Equity (note 9.4) sont comptabilisés pour un montant de EUR 12.137.390 (2018: EUR 11.184.026).

Au 31 décembre 2019, le montant des opérations fiduciaires est de EUR 109.312.168 (2018: EUR 35.821.189).

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), sera remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 euros et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant

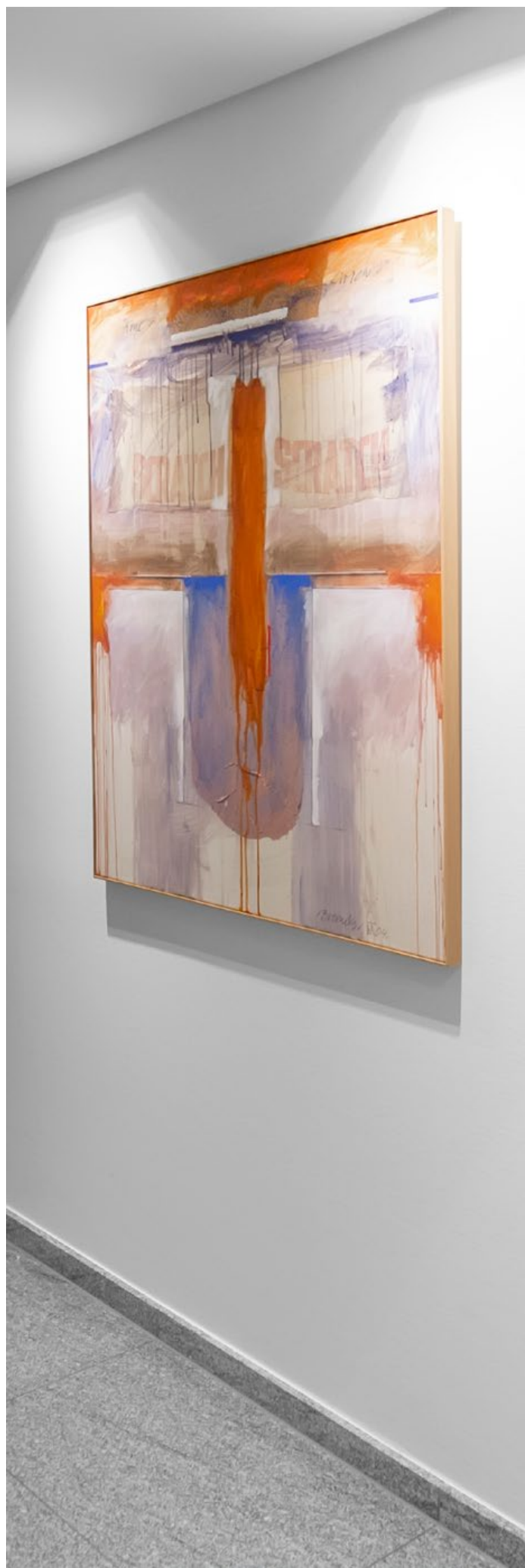
de 20 000 euros. La loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 euros pour une période de 12 mois.

Le montant des moyens financiers du Fonds de résolution Luxembourg (FRL), devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er} numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL) est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions seront à verser annuellement entre 2016 et 2018. Pour l'exercice 2015, une provision à hauteur de 0,2% des dépôts garantis a été effectuée par les établissements de crédit en prévision de ces contributions.

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi.

Au cours de l'exercice, la Banque a payé des contributions annuelles au FGDL de EUR 104.119 (2018 : EUR 234.122) et au FRL de EUR 1.059.375 (2018 : EUR 750.871).



12. Avantages au personnel et plans de rémunérations en actions

12.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont composés de régimes de retraite à cotisations définies. La charge des cotisations de cet exercice est de EUR 1.102.661 (2018 : EUR 954.371).

12.2 Plans d'intéressement Groupe

Banque Degroof Petercam S.A. a émis plusieurs plans d'intéressement au cours de ces dernières années, au bénéfice soit des administrateurs, soit des cadres supérieurs du Groupe Banque Degroof Petercam, soit des deux simultanément dans le but de les fidéliser et de faire coïncider leurs intérêts à ceux du Groupe Banque Degroof Petercam. Ces plans sont établis conformément aux dispositions légales locales. La contrepartie de la reprise de l'exercice de EUR 327.065 en 2019 est enregistrée en fonds propres. Pour l'exercice 2018, aucun retraitement n'a été enregistré. Les plans d'intéressement émis comprennent des plans qui seront réglés en trésorerie et des plans qui seront réglés en actions. Au cours des deux derniers exercices, la Banque n'a émis aucun plan.



13. Parties liées

Les parties liées au Pôle luxembourgeois sont les entreprises associées, les membres du Conseil d'Administration et autres dirigeants de la Banque et ses filiales (« Principaux dirigeants ») ainsi que les membres proches de la famille des personnes précitées ou toute société contrôlée ou influencée notablement par une des personnes susmentionnées.

Les tableaux ci-dessous résument, par nature, les transactions qui ont été réalisées avec les parties liées du Groupe Banque Degroof Petercam S.A. (en EUR) :

31.12.2019

Bilan	Maison Mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Avances en comptes courants	4.868.360	886	-	25.000	4.894.246
Prêts à terme	-	-	17.379.728	-	17.379.728
Autres actifs	-	-	-	2.859.472	2.859.472
Total des actifs	4.868.360	886	17.379.728	2.884.472	25.133.446
Dépôts	5.690.211	3.627.342	823.585	37.362.806	47.503.944
Autres passifs	27.650.149	-	-	4.973.872	32.624.021
Total des passifs	33.340.360	3.627.342	823.585	42.336.678	80.127.965
Garanties données	61.225	3.300	7.420.525	-	7.485.050
Garanties reçues	-	453.300	17.379.728	-	17.833.028
Autres engagements	-	450.000	-	-	450.000

Compte de résultat	Maison Mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Charges financières	-4.965	-9.768	-	-23.041	-37.774
Honoraires et commissions	-84.878.611	-	-	-31.053.245	-115.931.856
Frais de personnel	-	-4.122.304	-	-	-4.122.304
Autres	-8.145.273	-	-	-354.023	-8.499.296
Total des charges	-93.028.849	-4.132.072	-	-31.430.309	-128.591.230
Produits d'intérêts	1.428	4.396	781.768	204.238	991.830
Honoraires et commissions	219.332	172.434	1.825	6.239.176	6.632.767
Dividendes	-	-	-	-	-
Autres	30.668	-	49.917	310.855	391.440
Total des produits	251.428	176.830	833.510	6.754.269	8.016.037

31.12.2018

Bilan	Maison Mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Avances en comptes courants	62.133.667	450.287	21.758.899	25.000	84.367.853
Prêts à terme	-	-	-	48.504.516	48.504.516
Autres actifs	42.719.262	-	-	1.828.513	44.547.775
Total des actifs	104.852.929	450.287	21.758.899	50.358.029	177.420.144
Dépôts	24.786.697	1.168.186	362.918	6.350.483	32.668.284
Mises en pension	-	-	-	10.336.500	10.336.500
Autres passifs	27.069.776	-	-	4.666.735	31.736.511
Total des passifs	51.856.473	1.168.186	362.918	21.353.718	74.741.295
Garanties données	61.225	-	7.420.525	-	7.481.750
Garanties reçues	-	450.387	21.761.299	-	22.211.686
Autres engagements	-	100	-	63.500.000	63.500.100
Compte de résultat	Maison Mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Charges financières	-4.311	-1.629	-	-22.548	-28.488
Honoraires et commissions	-88.759.307	-	-	-27.851.547	-116.610.854
Frais de personnel	-	-3.612.876	-	-	-3.612.876
Autres	-5.985.774	-	-	-384.704	-6.370.478
Total des charges	-94.749.392	-3.614.505	-	-28.258.799	-126.622.696
Produits d'intérêts	6.244	4.741	626.215	145.827	783.027
Honoraires et commissions	273.045	99.441	-	7.105.524	7.478.010
Autres	705.544	-	-	266.343	971.887
Total des produits	984.833	104.182	626.215	7.517.694	9.232.924

Toutes les transactions avec les parties liées reprises dans les tableaux ci-dessus ont été effectuées aux conditions normales de marché.

Les frais de personnel des principaux dirigeants se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2019	31.12.2018
Avantages du personnel à court terme	-3.814.974	-4.407.145
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi	-307.329	-350.800
Avantages du personnel liés au plan d'intéressement	327.065	-
Total	-3.795.238	-4.757.945

14. Information géographique

La Banque et ses principales filiales sont basées au Luxembourg.

Les tableaux ci-dessous résument les principales informations du Groupe selon les pays dans lesquels les filiales sont domiciliées (en EUR) :

31.12.2019

	Nombre moyen d'employés équivalent temps plein	Produit net	Résultat avant impôts	Impôts sur le résultat
Luxembourg	370	128.439.576	50.613.764	10.261.305
Total	370	128.439.576	50.613.764	10.261.305

31.12.2018

	Nombre moyen d'employés équivalent temps plein	Produit net	Résultat avant impôts	Impôts sur le résultat
Luxembourg	354	118.983.237	39.662.396	6.034.393
Total	354	118.983.237	39.662.396	6.034.393

15. Événements postérieurs à la clôture

Depuis la date de clôture du bilan, la pandémie de Corona virus a déclenché depuis début mars 2020 une crise sans précédent qui a été de pair avec une correction brutale des marchés et des niveaux de volatilité extrêmes. Les impacts de cette crise sanitaire sur l'économie mondiale sont encore incertains à ce jour et leur ampleur sera fortement fonction de sa durée. Les chiffres de la clôture 2019 ne sont pas impactés par les conséquences financières de cette crise qui reste un événement post-clôture.

La Banque Degroof Petercam Luxembourg a mis en place un plan de continuité de ses activités opérationnelles piloté par un Comité de crise permettant entre autres à plus de 90% des collaborateurs de travailler à partir de leur domicile dès le premier jour des mesures de confinement.

La baisse des marchés enregistrée depuis fin février 2020 pèsera sur les résultats 2020 par l'impact négatif anticipé sur les commissions basées sur les encours de la clientèle ainsi que sur la collecte de nouveaux actifs. Par ailleurs, la forte volatilité des marchés génère une hausse des commissions associées aux volumes de transactions.

Le Comité de direction et le Conseil d'Administration monitorent de façon permanente les effets futurs à court et à moyen terme et notamment le risque de liquidité et les risques associés à la recouvrabilité des crédits ainsi que les impacts sur la rentabilité et la solvabilité. Les analyses réalisées à la date d'arrêté des comptes montrent que la solidité du bilan qui comprend plus de 60% d'actifs liquides de grande qualité, une large majorité de crédits largement garantis (lombards) et des fonds propres consolidés de plus de EUR 276 millions permet de faire face sans difficultés majeures à des situations de marché fortement dégradées en conservant des ratios réglementaires supérieurs aux seuils requis. La situation actuelle ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la Banque. Face à une détérioration éventuelle plus sévère encore de l'environnement économique à plus long terme, le Groupe analyse également la mise en œuvre de mesures pouvant, le cas échéant, être activées.



Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

Zone d'activité

La Cloche d'Or

12, Rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

bienvenue@degroofpetercam.lu

Éditeur responsable

Adel Nabhan

Le rapport annuel est disponible
sur le site degroofpetercam.lu

blog.degroofpetercam.com
degroofpetercam.lu

